

Université Libre de Bruxelles
Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du territoire
Faculté des Sciences
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

**« Vers un système extensif de l'élevage de bovins allaitants en Wallonie :
verrouillages et leviers pour une transition »**
Etude de cas auprès de quatre coopératives d'éleveurs

Mémoire de Fin d'Etudes présenté par
Justine de Barquin
En vue de l'obtention du grade académique de
Master en Sciences et Gestion de l'Environnement
Finalité Gestion de l'Environnement M-ENVIG

Année Académique : 2020-2021

Directeur : Prof. Tom Bauler

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier les personnes interrogées et les nombreux éleveurs qui m'ont accordé du temps. Sans ces échanges d'expériences, ce mémoire n'aurait pas vu le jour.

Ensuite, je souhaite remercier mon promoteur, Monsieur Tom Bauler pour sa disponibilité et ses conseils avisés lorsque le doute surgissait.

Merci également à l'ensemble de mes proches, famille et amis, pour m'avoir soutenue et encouragée tout au long de ce travail.

En particulier, un grand merci à Paul-Emile et Charles, à ma maman, ma sœur Mathilde et Camille pour leurs précieux avis et corrections en fin de parcours.

Résumé

Le contexte politique et historique de l'agriculture a fortement influencé le secteur de l'élevage wallon. Celui-ci est aujourd'hui dominé par le modèle industriel qualifié d'intensif. Au fil du temps, la majorité des acteurs s'y sont conformés. L'intensification des modes de production n'est pas sans conséquence et les impacts néfastes se font ressentir depuis plusieurs décennies. Ce travail se focalise sur les systèmes d'élevage de bovins allaitants en Wallonie, destinés à la production de viande bovine. Il part du constat que le modèle industriel dominant est remis en cause par la société car il ne répond plus aux enjeux de durabilité actuels. Plusieurs modèles alternatifs ont vu le jour afin de proposer une solution à cette contradiction. Cette étude se concentre sur l'élevage extensif qui semble pouvoir répondre au défi multifonctionnel assigné à ce secteur par la société. L'objectif de la recherche est de comprendre les processus d'une possible transition du modèle industriel intensif vers le modèle alternatif extensif.

Des apports issus du cadre conceptuel des transitions sociotechniques et de l'approche multi-niveaux nous enseignent que les innovations se heurtent fréquemment à la stabilité du régime dominant. Des pressions à différents niveaux peuvent toutefois le fragiliser et permettre à une innovation de se développer et de s'intégrer. Récemment, des sociétés coopératives d'éleveurs ont vu le jour en opposition au modèle industriel qui bouleverse l'agriculture familiale à laquelle elles s'identifient. Cette étude permet de cerner la place de ces nouveaux acteurs collectifs au sein du phénomène de transition. Les coopératives reposent sur les principes du développement durable et permettent de créer des filières de niches au sein desquelles les pratiques des modes d'élevage extensif peuvent se développer. Elles n'ont toutefois pas encore pris assez d'ampleur pour concurrencer le régime existant. Un travail de sensibilisation des acteurs en aval de la filière viande bovine reste à faire pour que l'innovation puisse se propager sur les marchés.

Mots-clés : Agriculture durable ; Filière viande bovine ; Transition durable ; Sociétés coopératives d'éleveurs ; Pratiques extensives ; Verrouillages.

Table des matières

Index des figures	9
Index des tableaux	10
Liste des acronymes utilisés dans le texte	11
Introduction	12
PARTIE I : Etat de l'art	14
1 L'élevage de bovins allaitants en Wallonie	14
1.1 Partie historique : évolution de l'élevage des bovins en Wallonie	14
1.2 Modèle dominant de la filière viande bovine en Wallonie.....	17
1.3 Une voie alternative : l'élevage extensif	19
2 La théorie des transitions sociotechniques	28
2.1 Le concept du verrouillage sociotechnique.....	29
2.2 Dépasser le verrouillage sociotechnique	34
3 Les coopératives d'éleveurs	35
3.1 Définition, principes et situation	35
4 Conclusion	36
PARTIE II : Matériel et Méthodes	37
5 Problématique et objectifs du mémoire.....	37
6 La méthode de recherche et de collecte de données	38
6.1 Choix des cas	39
6.2 Les outils de collecte de données	40
7 La méthode d'analyse	41
PARTIE III : Analyse et interprétation des résultats	43
8 Contexte de l'étude de cas	43
8.1 Contexte géographique.....	43
8.2 Les défis actuels.....	43
9 L'émergence d'un nouvel acteur : la coopérative d'éleveurs	47
9.1 Les motivations des éleveurs	47
9.2 Projets et structures des coopératives.....	52
9.3 Conclusion.....	58
10 Influence sur les pratiques des éleveurs.....	59
10.1 Résultat du questionnaire.....	59
10.2 Rôle de levier pour le changement.....	61
PARTIE IV : Discussion	64
11 Retour sur la question de recherche.....	64

12 Limites de l'étude.....	66
Conclusion	68
Bibliographie.....	71
Annexes	77
Annexe 1 : Représentation schématique de la perspective multi-niveaux de la transition	77
Annexe 2 : Première version du tableau des coopératives et de leurs caractéristiques	78
Annexe 3 : Présentation des coopératives	80
Annexe 4 : Guide d'entretien	82

Index des figures

Figure 1 : Evolution du nombre d'exploitations et de leur taille moyenne en superficie agricole utilisée (SAU) (unité = hectare (ha)) de 1990 à 2018 (SPW, 2020-a).....	14
Figure 2 : Acteurs de la filière viande bovine de Belgique (Lenoir & Verhaegen, 2019).....	17
Figure 3 : Représentation des bouquets de services rendus par l'élevage (Ryschawy et al., 2015).....	27
Figure 4 : Les différents designs de recherche d'étude de cas (Barlatier, 2018).....	37
Figure 5 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de Wallonie (en % de la valeur (exprimée en production brute standard) de la production agricole totale de la commune) (SPW, 2020-b).....	42
Figure 6 : Evolution du revenu par unité de travail selon l'approche micro-économique, Belgique. Années 1989/1990/1991 = Indice 100, moyennes mobiles sur trois ans (SPF Economie, 2019).....	47
Figure 7 : Cartographie des coopératives selon leur taille et leur filière (réalisation personnelle).....	54
Figure 8 : Densité de bétail des éleveurs en filière conventionnelle (réalisation personnelle).....	55
Figure 9 : Densité de bétail des éleveurs en filière biologique (réalisation personnelle).....	55
Figure 10 : Nombre d'éleveurs répondants par type de changement vers un système extensif (réalisation personnelle).....	59
Figure 11 : Degré d'influence des éléments liés à la coopérative sur les changements de pratiques des éleveurs (réalisation personnelle).....	59

Index des tableaux

Tableau 1 : Principaux facteurs renforçant le verrouillage du développement de l'élevage extensif (réalisation personnelle inspirée de (Prager & Posthumus, 2010)).....	29
Tableau 2 : Caractéristiques des coopératives (réalisation personnelle).....	38
Tableau 3 : Les principes des coopératives (réalisation personnelle).....	52

Liste des acronymes utilisés dans le texte

ACI	Alliance Coopérative Internationale
BBB	Blanc-Bleu Belge
CNC	Conseil National de la Coopération
EDME	En Direct de Mon Elevage
GES	Gaz à Effet de Serre
GVB0B	Groupement Viande Biologique d'Origine Belge
Ha	Hectare
MAEC	Mesure Agro-Environnementale et Climatique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PAC	Politique Agricole Commune
PEF	Product Environmental Footprint
PGDA	Programme de Gestion Durable de l'Azote
SAU	Surface Agricole Utilisée
SPF	Service Public Fédéral
UGB	Unité Gros Bétail

Introduction

Aux alentours de la moitié du 19^e siècle, les premiers changements de pratiques vers une forme d'agriculture plus productive apparaissent : les premières importations de bovins et sélections sur le bétail belge surviennent et certaines pratiques de pâturage très extensives diminuent peu à peu. Cependant, c'est dans le contexte d'après-guerres, avec la généralisation de l'utilisation de produits phytosanitaires, de la motorisation et de l'entrée en vigueur de la Politique Agricole Commune en 1962, qu'une course à la productivité est déclenchée en Europe. Dans le but de garantir une sécurité d'approvisionnement, d'assurer un niveau de vie décent aux agriculteurs et des prix abordables aux consommateurs, des primes à la production sont octroyées. Celles-ci poussent les agriculteurs à se spécialiser et à intensifier leur production pour plus de rendement, en oubliant le sort de l'environnement. Dès la fin des années 70, les premières répercussions frappent l'Europe qui doit maintenant gérer un problème de surproduction. Il faudra attendre 1992 avant que la PAC ajoute un cadre environnemental à ses objectifs. Le secteur de l'élevage, qui s'est fortement industrialisé en évoluant vers des modes de productions intensifs, hors-sol, avec un nombre élevé d'animaux par exploitation, est particulièrement pointé du doigt et fait l'objet de polémiques récurrentes pour ses effets négatifs sur l'environnement et sur le bien-être animal.

Le système est aujourd'hui en cours d'évolution et l'agriculture a de nombreux défis à relever pour répondre à son rôle multifonctionnel qui ne se résume pas à la production alimentaire. Depuis peu, on voit se développer des formes de production alternatives qui tentent de s'adapter aux nouvelles attentes de la société. Le système d'élevage extensif représente l'une d'entre elles. Une transition est amorcée mais certains facteurs (économiques, personnels, institutionnels...) semblent freiner l'adoption de pratiques innovantes et durables par les agriculteurs. C'est face à ce constat que ce travail est né. L'objectif de notre étude relève de l'identification de leviers facilitateurs à la transition, ainsi que des acteurs et processus qui les actionnent. Pour ce faire, nous avons décidé de nous concentrer sur l'analyse et l'étude de cas des coopératives d'éleveurs. Ces structures collaboratives aux valeurs multiples et durables semblent se multiplier au sein de la filière et nous interpelle. C'est pourquoi nous nous posons les questions suivantes :

“Quels rôles les coopératives d'éleveurs jouent-elles dans l'adoption de pratiques innovantes liées au système d'élevage extensif ? Et comment contribuent-elles à une possible transition du régime industriel dominant dans la filière viande bovine ?”

Afin d'y répondre, nous avons divisé notre travail en quatre parties.

La première partie (état de l'art) vise à contextualiser notre sujet d'étude et à expliciter les trois considérations sur lesquelles elle s'appuie : (1) le système industriel dominant est remis en cause car il ne répond plus aux attentes de la société, (2) le système d'élevage extensif est une voie alternative capable

de répondre au caractère multifonctionnel qui lui est assigné, (3) plusieurs verrouillages freinent la transition d'un système à l'autre.

La deuxième partie (matériel et méthodes) détaille les démarches de collecte de données et les méthodes d'analyse qui sont exploitées tout au long de notre travail.

La troisième partie (analyse et interprétation des résultats) détermine comment et pourquoi des structures de coopération se mettent en place dans le secteur de la viande bovine en Wallonie et identifie la possible influence des coopératives sur les pratiques des éleveurs coopérateurs.

La quatrième partie (discussion) évalue la contribution des structures de coopération dans le processus de transition du système dominant de l'élevage et expose une analyse critique des méthodologies employées.

PARTIE I : Etat de l'art

1 L'élevage de bovins allaitants en Wallonie

Ce présent chapitre vise à contextualiser notre objet de recherche en survolant l'évolution du secteur de l'élevage bovin en Belgique et plus particulièrement en Wallonie, dans son contexte historique et politique depuis le 19^e siècle jusqu'à aujourd'hui. Nous présentons par la suite le fonctionnement général de la filière de production de viande bovine et les impacts environnementaux qui y sont associés. Enfin, nous exposons ce que nous entendons par "système d'élevage extensif" et comment ce mode de production alternatif peut être envisagé pour surmonter les défis liés au secteur de l'élevage et répondre aux nouvelles revendications sociétales.

1.1 Partie historique : évolution de l'élevage des bovins en Wallonie

1830-1900

En 1830, le bétail belge était composé d'un mélange varié d'animaux malingres et peu conformés. Au début des années 1840, après avoir observé les effets positifs de l'amélioration massale du bétail dans les pays voisins, l'état belge organisa les premières importations de taureaux de race Durham en provenance d'Angleterre. Ces importations avaient pour objectif d'améliorer la qualité du bétail par croisements avec des vaches indigènes (Aerts, 2012). Les croisements ne furent pas toujours satisfaisants et dans plusieurs régions, les agriculteurs ont abandonné la pratique au profit d'une sélection uniquement avec des animaux de races indigènes. Malgré cela, il est indéniable que la race Durham ait posé les fondements d'une meilleure musculature chez la race Blanc-Bleu Belge (Association IGP BBB, 2018).

Les changements des pratiques d'élevage du 19^e siècle ne se limitent pas au bétail en tant que tel mais également à la conduite d'élevage et aux surfaces pâturées. Plusieurs lois, en particulier la loi sur le défrichement des incultes et la loi sur la liberté de clore vont profondément modifier les paysages. La première loi obligeait les communes à valoriser les terrains en friche et autres terrains incultes. Petit à petit, les milieux semi-naturels entretenus par des pratiques agricoles très extensives (pelouses calcicoles, landes...) ont disparus pour devenir des prairies plus productives par fertilisations et drainages successifs. Les terrains qu'il n'était pas possible de transformer en prairies ont été boisés, et particulièrement par l'épicéa (*Picea abies*) en Ardenne. La seconde loi va mettre à mal la pratique multiséculaire des herdiers qui, jusqu'alors, étaient désignés dans chaque village pour faire pâturer le bétail (vaches, moutons, cochons, chevaux) des villageois (Agri Nature, 2010; Musée de la vie wallonne, 2018).

1900-1950

Les deux guerres mondiales vont mettre à mal le cheptel bovin. Pour citer quelques chiffres : le nombre de bovins avait augmenté au 19^e siècle pour passer de 1.242.445 têtes en 1866 à 1.879.756 têtes en 1910 et redescendre drastiquement à 1.286.000 têtes en 1919 (Aerts, 2012). Suite aux guerres, la tendance va au processus d'intensification avec un accroissement des rendements des animaux, une

augmentation de l'utilisation d'intrants industriels (engrais, pesticides, énergie, aliments pour le bétail), une motorisation, des investissements dans de nouveaux bâtiments et équipements... (Tirel, 1991).

1950 -2000

A partir de 1948, le secteur agricole progresse rapidement. Les deux guerres mondiales ont laissé des traces, l'idée de « plus jamais de famine » s'impose sur le plan politique et l'Europe évolue vers une production alimentaire autosuffisante et à des prix accessibles (*Historique L'aventure européenne*, s. d.).

La Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne, mise en œuvre en 1962, suit à cette époque deux lignes de conduite : le productivisme ayant pour objectif l'augmentation des productions et le protectionnisme qui vise à protéger les agriculteurs européens de la concurrence des marchés extérieurs. Dans ce contexte, le système belge d'élevage s'est fortement intensifié grâce à l'augmentation les rendements fourragers et à la qualité de l'alimentation du bétail.

Simultanément, le nombre de fermes a diminué tandis que leur taille n'a cessé d'augmenter avec des parcelles de plus en plus grandes (La Spina, 2017).

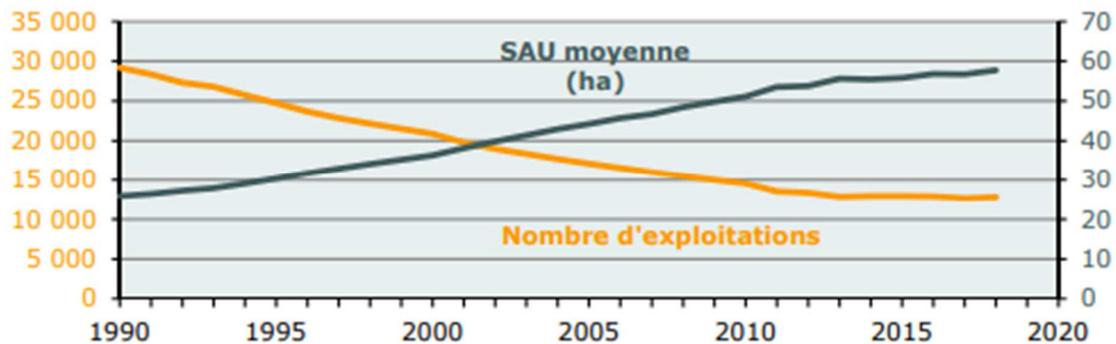


Figure 1 : Evolution du nombre d'exploitations et de leur taille moyenne en superficie agricole utilisée (SAU) (unité = hectare (ha)) de 1990 à 2018 (SPW, 2020-a)

La part de prairies dans les zones agricoles a progressivement diminuée au profit de la part de production de cultures. Le nombre d'animaux de races mixtes¹ a diminué en faveur des races spécialisées dans le lait ou dans la viande avec des performances et des rendements plus élevés. « Il y a cinquante ans, 75% des vaches étaient de races mixtes et 25% étaient davantage spécialisées dans le lait. Les races de bovins allaitants n'existaient pas ! » (La Spina, 2017). L'évolution a été très rapide car à partir des années 60, la sélection sur le potentiel viandeux de la race mixte "de Moyenne et de Haute Belgique" s'est accentuée et en 1973, la race est rebaptisée "Blanc-Bleu Belge" par le Herd-Book². Cette année est synonyme de la

¹ Races mixtes : dites également « à deux fins », élevées pour la production de lait et de viande (Akinlami et al., 1981).

² Herd-Book : « terme d'origine anglaise employé pour désigner un livre d'inscription des bovins d'élite » (Akinlami et al., 1981).

création du système allaitant en Belgique car la race est scindée en deux rameaux ; le type mixte et le type viande (Van Snick, 1993).

A partir des années 70, en Belgique, le nombre de vaches allaitantes³ a fortement augmenté. Cette augmentation s'est accrue après l'instauration des quotas laitiers en 1984. Le nombre de fermes élevant des vaches allaitantes passa de 10.200 en 1982 à 18 600 en 1994. La production de viande bovine sera d'autant plus stimulée avec l'introduction de primes pour les vaches allaitantes suite à la réforme de la PAC de 1992 (Buron et al., 2014; Peeters, 2010).

L'alimentation des animaux a également connu une évolution. Les réformes de la PAC de 1992 et 2000 ont entraîné une diminution importante du prix des grains de maïs (+/- 50%) qui a encouragé leur consommation pour nourrir le bétail. L'utilisation de concentrés fut, elle aussi, plus fréquente au détriment des fourrages verts. Ces changements de système ont eu de nombreux impacts sur les paysages, la faune et la flore, en réduisant fortement la diversité et la complexité existante (Peeters, 2010).

Face aux impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement, des mesures politiques ont été établies au niveau européen. L'Union européenne a adopté notamment la Directive "oiseaux" (79/409/CEE) en 1979 et la Directive "nitrates" (91/676/CEE) en 1991. En 1992, ont suivi la réglementation au sujet du programme agro-environnemental (2078/92) et la Directive "habitats" (92/43/CEE). La réglementation pour le programme agro-environnemental a été transposée assez rapidement et sera d'application dans la loi belge dans les années 1990. Cependant, les autres directives ne seront transposées qu'au début des années 2000 (Peeters, 2010).

2000-Aujourd'hui

Les cultures de maïs qui remplaçaient au siècle dernier les zones de pâtures se sont stabilisées en Wallonie et c'est l'urbanisation qui est devenue responsable de la perte de prairies à partir du 21^e siècle. En 1999, la production belge de viande bovine équivalait à 148% de la consommation nationale, il y avait donc une exportation importante des produits issus de cette filière. A contrario, la Belgique n'était pas autosuffisante en céréales et se voyait obligée d'en importer en grande quantité pour l'alimentation des animaux d'élevage (Peeters, 2010).

La réforme de la PAC de 2003 a implémenté deux nouveaux principes fondamentaux : le découplage⁴ et la conditionnalité⁵ des aides. Ces deux principes sont toujours d'actualité et sont bénéfiques pour le maintien des prairies. Le découplage a, par exemple, entraîné la suppression de la prime sur le maïs, les prix ont donc augmenté et ont découragé les éleveurs à utiliser ce produit en faveur

³ Vaches allaitantes : vaches exclusivement dédiées à la production de viande (Buron et al., 2014).

⁴ "Le découplage des aides consiste au remplacement partiel des subventions instaurées par les réformes de 1992 et 1999, liées aux surfaces et aux productions, par le versement d'un paiement unique, indépendant de l'activité des exploitations." (Butault, 2007).

⁵ "La conditionnalité des aides soumet le versement de celles-ci au respect de normes en matière d'environnement et de santé publique." (Butault, 2007).

du pâturage. La conditionnalité a été mise en place pour que les agriculteurs adoptent des bonnes pratiques agricoles et environnementales pour garder leurs terres dans de bonnes conditions. Ils sont, entre autres, contraints de maintenir une proportion de prairies permanentes sur leur zone agricole (Peeters, 2010).

La situation actuelle de l'élevage bovin se présente de la façon suivante :

Il y a une tendance à la baisse du nombre de vaches allaitantes en Belgique ; après avoir connu un pic à 509.000 têtes en 2000, le cheptel belge en comptait 401.000 en 2019 (SPF Economie, 2020). Il y a également une diminution du nombre d'exploitations viandeuses. Depuis 1995, le nombre d'agriculteurs wallons détenant des vaches allaitantes a fortement baissé passant d'environ 12.000 éleveurs en 1995 à 5.900 en 2019 (Collège des producteurs, 2019). Cette diminution étant plus drastique que celle du nombre de vaches, le nombre moyen de têtes par exploitation ne cesse d'augmenter passant d'une moyenne de 25 vaches par exploitation en 1995 à 45 en 2019 (SPW, 2020-b).

Concernant la situation géographique, les vaches allaitantes sont plus nombreuses en Wallonie qu'en Flandre. En outre, il existe une différence notable entre le nord et le sud de la Wallonie, le secteur de la viande bovine se situant majoritairement au sud et à l'est de la région (SPW, 2020-b).

Enfin, on observe une tendance à la hausse du marché de la viande bovine biologique depuis la crise de la vache folle en 2000-2001 (Peeters, 2010). En Région wallonne, le nombre de bovins élevés en bio a augmenté, passant de 61.333 en 2010 à 100.825 en 2018 (SPW, 2020-b). La plupart des exploitations en agriculture biologique sont des fermes d'élevage situées dans les régions herbagères du sud-est de la Belgique (Beudelot & Mailleux, 2020).

1.2 Modèle dominant de la filière viande bovine en Wallonie

L'évolution du contexte historique et politique de l'agriculture et du secteur de l'élevage a débouché sur un mode de production de viande bovine qualifié d'intensif et complexe. Nous tentons dans cette partie d'expliquer brièvement son fonctionnement et d'identifier les conséquences environnementales qui en découlent.

1.2.1 Fonctionnement

Depuis l'industrialisation de la filière, la production de viande bovine s'est complexifiée en multipliant les acteurs qui se présentent comme des intermédiaires, en amont et en aval du producteur. Les circuits sont très variables et les différents flux sont difficiles à quantifier (SPF Economie, 2009).

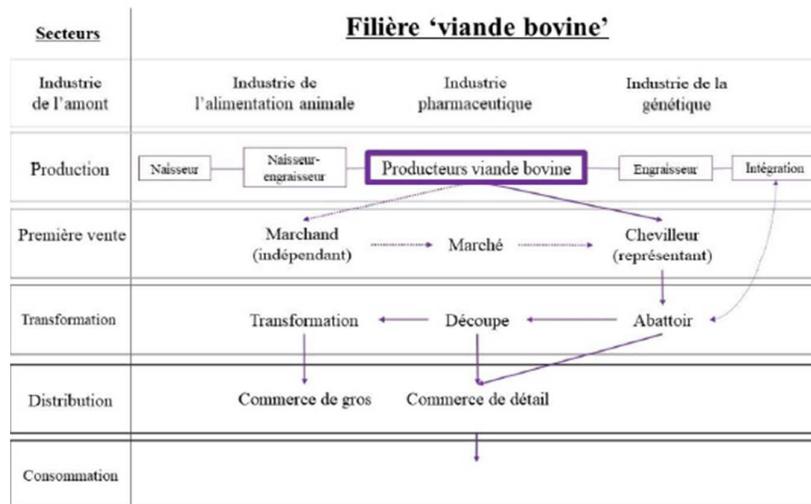


Figure 2 : Acteurs de la filière viande bovine de Belgique (Lenoir & Verhaegen, 2019)

La filière est subdivisée en 6 secteurs distincts. En amont des producteurs, figurent les professionnels de l'alimentation animale mais également les industries pharmaceutiques et les centres spécialisés en génétique (1). Les producteurs peuvent être différenciés en fonction de la période de vie durant laquelle les animaux vont être élevés. On distingue les naisseurs, les naisseurs-engraisseurs, les engraisseurs et les employés en système d'intégration (abattoirs) (2). Une fois engraisés, les bovins destinés à l'abattage sont soit directement vendus à un chevilleur⁶, soit vendus à un marchand qui se charge de revendre le bétail acheté à un chevilleur lors de marchés aux bestiaux (3). Les animaux arrivent alors dans les abattoirs où ils sont tués et découpés en grosses pièces. Ces morceaux sont alors envoyés dans un atelier de découpe et de transformation ou directement aux commerces de détail (boucheries) (4). La viande transformée est alors acheminée aux distributeurs (la grande distribution, les boucheries) (5) qui représentent le dernier secteur avant l'achat et la consommation de viandes et charcuteries par les citoyens (6) (Lenoir & Verhaegen, 2019). A partir de la phase 3 (la transformation), les opérations peuvent être assurées par un seul et même acteur, de l'abattage au produit fini. Cependant, une intégration aussi élevée de la filière représente peu de cas, la plupart des acteurs n'ayant pas le contrôle sur tous les stades de la transformation à la commercialisation (Collège des producteurs, 2019).

1.2.2 Impacts de l'élevage bovin sur l'environnement

Comme nous l'avons vu dans le chapitre historique (Chapitre 1.1), le secteur agricole s'est fortement intensifié depuis la moitié du 20^e siècle. Les régions dans lesquelles les exploitations agricoles sont caractérisées par l'utilisation élevée d'intrants et une forte productivité, subissent différents impacts sur l'environnement et le territoire. Les principaux défis environnementaux du secteur agricole sont la

⁶ Chevilleur : « *commerçant vendant de la viande en gros* » (Akinlami et al., 1981).

diminution de la pollution des eaux, le maintien de la qualité des sols, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la conservation de la biodiversité et des paysages agricoles (OCDE, s. d.).

De manière générale, la modernisation et en particulier la mécanisation a conduit à une restructuration des territoires et bâtiments agricoles ; remembrement, drainage, rectification des cours d'eau, arrachage des haies. Ces mutations ont contribué à une certaine banalisation, voire à une fermeture, des paysages. « *Les agriculteurs n'ayant plus besoin de s'appuyer sur une connaissance fine de la nature environnante, la culture paysagère agronomique est entrée en dormance.* » (Ambroise & Toublanc, 2010).

Il existe des impacts spécifiques en fonction des activités des exploitations. Nous tâcherons donc de présenter ci-dessous les impacts environnementaux caractéristiques à l'élevage de bovins.

Premièrement, les effluents d'élevage peuvent contribuer à une pollution diffuse des eaux de surface et des nappes phréatiques par leur composition en azote et en phosphore organique. Cela est particulièrement vrai lorsque la quantité d'effluents épandue dépasse la capacité du sol et des plantes à valoriser ces matières organiques. C'est également le cas lorsque les matières sont épandues dans de mauvaises conditions météorologiques (pluies). En cas de surpâturage, l'élevage peut générer d'autres nuisances liées au sol, comme sa compaction et son érosion, notamment le long des cours d'eau, ce qui in fine engendre une diminution de la biodiversité (Defrise, s. d.-a).

De plus, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont très souvent mentionnées dans les études portant sur les conséquences néfastes de l'élevage sur l'environnement. Les GES liés à l'élevage bovin concernent principalement trois molécules : le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O) et le dioxyde de carbone (CO₂). Les émissions se répartissent généralement en cinq catégories : les émissions indirectes (différentes industries liées à la filière), les émissions liées à la consommation d'énergie fossile, les émissions liées au stockage des effluents, les émissions des bovins à l'étable et les échanges au pâturage, c'est à dire le rapport entre émissions et capacité de stockage de carbone des prairies (Dumortier et al., 2013).

Enfin, l'élevage bovin allaitant en Belgique se caractérise par l'utilisation de races spécialisées (en particulier le Blanc-Bleu Belge) qui ont subi inéluctablement un appauvrissement génétique dû à un nombre de reproducteurs mâles limité. Les principales conséquences de ce goulot d'étranglement génétique sont la disparition de ressources génétiques locales, qui induit également une diminution de la capacité d'amélioration génétique par la sélection (*Les ressources génétiques des animaux d'élevage en Belgique*, s. d.).

1.3 Une voie alternative : l'élevage extensif

Aujourd'hui, les systèmes d'élevages extensifs suscitent un intérêt grandissant car ils sont directement concernés par le développement des valeurs collectives telles que la protection et la gestion de l'environnement, la préservation des paysages ruraux, le maintien de l'emploi en zones rurales, le bien-

être des animaux d'élevage et la qualité des produits (Landais & Balent, 1993). C'est pour cette raison que nous avons décidé de nous pencher sur ce mode de production alternatif et d'en approfondir nos connaissances.

1.3.1 Définition et caractéristiques

Le système extensif est complexe à définir car il existe une grande diversité d'interprétation selon les situations, les niveaux et conditions d'extensification (Beranger, 1992). Le concept est fréquemment défini en opposition au système intensif : « *Est extensif ce qui n'est pas intensif!* » (Léger, 2013). Cependant, la difficulté apparaît lorsqu'il faut déterminer la limite entre les deux termes.

Dans toute activité de production agricole, trois facteurs sont exploités : la terre, le travail et le capital. Les systèmes de production se distinguent entre eux en fonction de la combinaison de ces différents facteurs. « *L'intensification consiste à maximiser la productivité du facteur le plus limitant, ce qui correspond généralement à accroître les consommations des autres facteurs.* » (Tirel, 1991). Dans nos régions agricoles wallonnes comme dans beaucoup d'autres en Europe, la terre est depuis longtemps le facteur limitant. L'intensification est donc identifiée comme l'accroissement des quantités des autres facteurs de production par rapport à la terre (Tirel, 1983). Selon cette théorie, une exploitation intensive met en jeu beaucoup de travail et de capital (le bétail) à l'hectare (Tirel, 1991).

De manière plus spécifique, les systèmes d'élevage intensifs ou extensifs sont souvent définis selon trois dimensions qui ont recours à des critères différents mais qui s'avèrent être complémentaires pour une définition générale des concepts.

Premièrement, l'élevage extensif peut être défini d'après la charge en bétail, appelée également densité de bétail. Le chargement est calculé en divisant le nombre total d'Unité Gros Bétail⁷ (UGB) par la superficie agricole utilisée⁸ (SAU). Un seuil est déterminé par les réglementations pour distinguer les systèmes d'élevage extensif, ayant une charge en bétail inférieur au seuil, des systèmes intensifs qui ont un chargement supérieur à ce seuil. En région wallonne, une prime⁹ est accordée aux éleveurs entretenant leurs pâtures et prairies avec un système d'élevage qualifié d'extensif. Selon cette réglementation, le seuil est fixé à 1,4 UGB par hectare (ha) mais peut toutefois atteindre 1,8 UGB/ha sous certaines conditions et entraînant un paiement réduit (Defrise, s. d.-b; Natagriwal asbl, s. d.).

La deuxième entrée pour définir les systèmes d'élevage intensifs ou extensifs est l'utilisation d'intrants aussi bien pour l'alimentation du cheptel que pour la conduite des surfaces. Les systèmes utilisant peu ou pas d'engrais minéraux et favorisant l'herbe plutôt que les aliments complémentaires pour nourrir les

⁷ Unité de Gros Bétail : « *unités permettant de comparer les animaux entre eux, initialement du point de vue de leurs besoins alimentaires et, par extension, du point de vue de certaines pressions exercées sur l'environnement (consommation de la ressource "sol" pour la production d'aliments et production de lisier en particulier). Une vache de 600 kg produisant 3 000 kg de lait par an équivaut à 1 UGB* » (SPW, 2019).

⁸ La superficie agricole utilisée (SAU) est la part du territoire destinée à la production agricole.

⁹ Cette prime fait partie des MAEC et est nommée « Autonomie fourragère ».

animaux sont souvent caractérisés comme extensifs (Landais & Balent, 1993). Par opposition, les systèmes intensifs sont associés aux élevages hors-sol où l'essentiel de l'alimentation des animaux ne provient pas de l'exploitation dans laquelle ils se trouvent (Léger, 2013).

La dernière dimension est fondée sur le niveau de production par animal (Léger, 2013). Le contexte historique de l'agriculture, comme nous l'avons expliqué précédemment, a entraîné la spécialisation et le désir d'avoir de plus en plus de rendement. Dans l'élevage, un travail de sélection a été mené afin d'obtenir des animaux qui répondent à cet objectif de productivité élevée.

La définition du système d'élevage extensif combine donc ces trois dimensions qui s'avèrent être complémentaires. Ainsi, une faible densité de bétail permet d'alimenter les animaux avec les ressources de l'exploitation sans avoir recours aux intrants. Cela vaut également pour le niveau de production des animaux, étant donné qu'un animal plus rustique aura moins d'exigences en termes d'alimentation et de soins.

L'élevage extensif peut se définir comme tel : « *est extensif un élevage où le chargement est faible, où il est peu fait recours aux intrants (aussi bien pour les surfaces que pour l'alimentation du cheptel) et où la productivité par animal est limitée parce que l'on ne recherche pas forcément l'expression de tout le potentiel de production.* » (Léger, 2013).

1.3.2 La multifonctionnalité des systèmes d'élevage extensif

Comme nous l'avons vu précédemment, l'élevage et en particulier les systèmes d'élevage intensif induisent des conséquences négatives diverses sur l'environnement. En modifiant la conduite du système, les éleveurs peuvent réduire ces effets négatifs et même générer des contributions positives. Ce chapitre a pour objectif de présenter, à l'aide de la littérature scientifique existante, la multifonctionnalité des systèmes extensifs d'élevage de bovins.

Le concept de multifonctionnalité de l'agriculture est apparu dans le courant des années 90. Le concept est assez abstrait car il n'existe pas de définition qui fasse l'unanimité chez les protagonistes du débat (Gaudicheau, 2007). Cependant, nous retenons l'explication de la Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité qui souligne que le concept « *consiste à reconnaître que les agriculteurs possèdent plusieurs fonctions en dehors de leur fonction première qui est de produire des matières premières agricoles.* » (Cap Ruralité, 2016).

Deux tendances d'analyse sont apparues. La première est dite « positive » et identifie la multifonctionnalité au travers des externalités¹⁰ que l'agriculture engendre. La deuxième tendance,

¹⁰ « *L'externalité caractérise le fait qu'un agent économique crée par son activité un effet externe en procurant à autrui, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage de façon gratuite, ou au contraire une désutilité, un dommage sans compensation.* » (Ryschawy et al., 2015).

appelée « normative », définit la multifonctionnalité de l'agriculture à travers les attentes sociétales et les objectifs que celles-ci lui assignent (Gaudicheau, 2007).

Dans la littérature, il est généralement question de « multifonctionnalité de l'agriculture », concept plus large que la notion de « multifonctionnalité de l'élevage » qui est rarement citée. Or, l'élevage, lorsqu'il est lié au pâturage, peut avoir de multiples fonctions en plus de celle de production, surtout quand il est pratiqué de manière extensive (Cuvelier, 2008).

Nous avons utilisé l'approche « normative » pour relever les fonctions des systèmes extensifs de l'élevage dans la littérature existante. Les sous-parties suivantes présenteront nos résultats de recherche en classant les services rendus par l'élevage à la société dans trois catégories : fonction environnementale, fonction culturelle et fonction de bien-être.

Le terme « service » requiert également un mot d'explication car il compte plusieurs définitions avec des significations différentes qui touchent à des disciplines et cadres conceptuels variés. Dans notre étude, nous entendons comme services rendus par l'élevage : « *toutes les contributions positives de l'élevage fournies à la société de l'échelle de l'exploitation à celle du territoire* » (Ryschawy et al., 2015). Cette notion peut être associée à celle d'externalité positive qui « *caractérise le fait qu'un agent économique crée par son activité un effet externe en procurant à autrui, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage de façon gratuite* » (Baumol et al., 1988).

FONCTION ENVIRONNEMENTALE

La prairie est au cœur des fonctions environnementales de l'élevage. On observe pourtant un déclin constant de ces agrosystèmes¹¹ depuis plusieurs années. Ainsi, en 30 ans, les prairies permanentes de Wallonie ont diminué de plus de 55.000 ha atteignant un total de 309.180 ha en 2019 (SPW, 2020-c). Il est primordial de préserver les prairies car elles permettent de restreindre les impacts négatifs de l'agriculture sur l'environnement. En effet, elles jouent un rôle de séquestration de carbone, elles peuvent être un lieu d'alimentation, de refuge et/ou d'habitat pour de nombreux êtres vivants et avoir des effets favorables sur la qualité de l'eau et la fertilité des sols. Cependant, ces services ne sont rendus que dans certaines conditions d'exploitation du milieu. Nous aborderons ces conditions ci-dessous en explorant les services qui ont été les plus cités dans les études scientifiques que nous avons consultées.

La séquestration du carbone

Dans les régions tempérées, les sols des prairies permanentes stockent généralement entre 60 et 70 tonnes de carbone par hectare (Dumont et al., 2016). Cependant, le potentiel de stockage est fonction des pratiques agricoles et peut varier considérablement.

¹¹ Agrosystème : « *Ecosystème modifié et contrôlé par l'Homme et dédié à l'exercice de l'agriculture (cultures, élevage, échanges de produits, ...)* » (Définition Agrosystème, 2020).

Un antagonisme existe entre l'intensité du pâturage et le pouvoir de séquestration du carbone des prairies. Plus la densité de bétail à l'hectare est élevée et moins les prairies sur lesquelles ils pâturent pourront stocker le carbone (Dumont et al., 2016). En effet, les GES émis par les animaux peuvent être en partie compensés par l'augmentation en teneur de matière organique dans le sol alors qu'au-delà d'un seuil d'intensification, on peut assister à un déstockage du carbone dans les sols (Dumont, 2018). Une étude initiée en 2010 par l'Université de Liège s'est intéressée au bilan carbone d'une prairie pâturée (échanges au pâturage) sur le territoire wallon durant un temps d'étude de deux années. La charge annuelle représentait 1,7 UGB par hectare la première année et 2,1 UGB/ha la seconde année. Il est apparu que les émissions de méthane des bovins n'étaient pas compensées par le stockage du carbone de la prairie. Par conséquent, la parcelle étudiée se comportait comme une source de GES et non pas comme un puits de carbone (Dumortier et al., 2013). Il est donc important de garder un taux limité d'utilisation des prairies permanentes.

Le pouvoir de stockage des prairies est également fonction de la durée de vie de celles-ci. Ainsi, les prairies temporaires qui entrent régulièrement dans une rotation des cultures ont un potentiel de stockage moindre que les prairies permanentes qui sont enherbées depuis plus de 5 ans. (Dumont et al., 2016).

La préservation de la biodiversité

Dans cette catégorie nous identifions deux services différents : le premier est la préservation de la biodiversité floristique et faunistique liée aux milieux agricoles et le deuxième est la conservation d'un patrimoine et d'une diversité génétique agricole.

« La biodiversité dans les territoires agricoles s'accroît lorsqu'on y rencontre de l'élevage, du fait de la présence de prairies, même temporaires, de cultures diversifiées, et de paysages de bocage ou sylvopastoraux » (Dumont et al., 2017).

La biodiversité est fortement influencée par les facteurs agronomiques et paysagers. Le maillage écologique et l'hétérogénéité d'occupation des sols agricoles vont par exemple favoriser la diversité floristique et faunistique (Gac & Dollé, 2016). Les prairies permanentes contiennent généralement des légumineuses prairiales : famille de plantes reconnues pour leurs effets positifs sur la biodiversité générale à l'échelle du paysage. Ces plantes stimulent la microflore du sol, avantagent les populations d'insectes et par conséquent, les animaux insectivores. De plus, lorsqu'elles sont pluriannuelles, elles représentent un lieu de nidification pour certains oiseaux et un lieu d'alimentation pour la faune diverse (insectes, oiseaux, mammifères) (Cellier et al., 2016). Il y a donc une importance cruciale à préserver les prairies extensives qui, à titre d'exemple, peuvent abriter plus de 50 espèces floristiques différentes sur 100m². Malheureusement, ces zones de biodiversité ont quasiment totalement disparu et la plupart des prairies permanentes de Belgique sont qualifiées d'intensives avec une domination des graminées et pas plus de

10 espèces différentes sur 100m² (Peeters, 2010). Pour tenter d'inverser la tendance, les méthodes agro-environnementales¹² (MAEC) « prairie naturelle » et « prairie à haute valeur biologique » ont été créées.

La deuxième fonction de l'élevage dans la catégorie "biodiversité" est la conservation du patrimoine génétique agricole local. Comme nous l'avons vu dans notre chapitre historique (Chapitre 1.1), la tendance a été à la spécialisation des animaux d'élevage avec une sélection génétique afin de garder les animaux qui présentaient des caractéristiques de productivité élevée. Cela s'est fait au détriment des races rustiques et mixtes qui ont vu leur nombre diminuer au fil des années. La diminution, voire la disparition de certaines races locales peut résulter de deux processus différents : une profonde transformation de la race d'origine pour une plus grande productivité ou une substitution de la race locale par une race mieux adaptée aux désirs économiques du moment (Cuvelier, 2008). Les pratiques extensives n'exigent pas un niveau de production élevé des animaux. Par conséquent, les éleveurs engagés dans un système extensif favorisent souvent les races plus rustiques et locales qui sont mieux adaptées à leur conduite de troupeau avec des fourrages pauvres et une période de pâturage plus longue.

Le maintien de la fertilité des sols

« Les élevages interviennent sur le fonctionnement biologique et physique des sols en apportant de la matière organique et des nutriments favorables à la fertilité des sols » (Dumont et al., 2017).

Le processus de décomposition de la matière organique procure les éléments nutritifs présents dans les sols. Ceux-ci sont essentiels à une bonne croissance des plantes cultivées, à la conservation d'une activité biologique élevée et diversifiée et au maintien d'une structure favorable du sol (Gac & Dollé, 2016). Les matières organiques occupent donc une place centrale dans la fertilité des sols. Toutefois, si l'élevage apporte matières organiques et nutriments, il y transfère également les contaminants biologiques, médicamenteux et chimiques et une trop forte densité de bétail pourrait aussi nuire à la fertilité du sol (Dumont et al., 2017). Les effets positifs de l'élevage sur la fertilité des sols sont donc à évaluer en fonction des pratiques d'élevage mises en place par les agriculteurs.

La préservation de la qualité des eaux

La charge en bétail et l'utilisation d'intrants sont les principaux facteurs influençant la teneur en nitrates et phosphates de l'eau. Ces nutriments sont issus des déjections organiques et engrais minéraux. Ils contribuent à l'eutrophisation¹³ des eaux de surface et à une détérioration de la qualité des eaux par

¹² En Belgique, les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont édictées au niveau régional. Ces mesures compensent financièrement les agriculteurs pour les « services verts » qu'ils fournissent. Leur adoption par les agriculteurs se fait sur base volontaire. Elles ont pour objectifs de réduire les risques associés à l'agriculture intensive et de préserver la biodiversité et les paysages (Natagriwal asbl, s. d.).

¹³ « L'eutrophisation des écosystèmes aquatiques est une succession de processus biologiques enclenchés en réponse à un apport excessif de nutriments. Elle se traduit par des réponses complexes de l'ensemble des écosystèmes aquatiques d'eau douce, saumâtre ou salée. Elle peut être progressive ou brutale. Les effets les plus notables sont des proliférations de producteurs primaires (plantes aquatiques, algues, cyanobactéries), des phénomènes de toxicité ou d'anoxie (absence d'oxygène), des pertes de biodiversité. » (Pinay et al., 2018).

appauvrissement en oxygène. Mener un système d'élevage avec une densité faible d'animaux par hectare et avec peu ou pas d'intrants, contribue à préserver la qualité des eaux de surface et souterraines du territoire (Dumont et al., 2017; Gac & Dollé, 2016).

Au niveau européen, la directive Nitrate vise à protéger les eaux de la pollution engendrée par les nitrates de source agricole. A une échelle plus locale, en Wallonie, le Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) fixe les règles de fertilisation organique.

FONCTION CULTURELLE

L'élevage exerce une fonction culturelle et patrimoniale importante dans le territoire, en produisant des marqueurs identitaires liés aux savoir-faire, aux pratiques agricoles et alimentaires, ainsi qu'aux paysages culturels (Dumont et al., 2016).

Les paysages ont profondément été modifiés et banalisés par une urbanisation peu cohérente et par l'intensification des systèmes d'élevage : recul du bocage, bâtiments d'élevage mal intégrés, disparition des zones humides... (Lahaye & Engels, 1989; Picou, 1992). Dans ce contexte, le système de polyculture-élevage, avec des pratiques extensives, contribue de diverses manières à la (re)construction esthétique des paysages reconnus comme culturels : (1) en permettant leur hétérogénéité, (2) en contribuant à la gestion de l'espace, (3) en limitant la fermeture des milieux, (4) en maintenant la pérennité des ressources fourragères. Ces fonctions rendent les paysages attractifs, tant pour les habitants permanents que pour le loisir ou le tourisme. (Dumont et al., 2016).

« Ecoutons le paysage, il parle au cœur comme à l'esprit de ceux qui le vivent.

Sa valeur patrimoniale est appréciée bien différemment par :

- *le regard esthétique du promeneur qui veut profiter de l'harmonie émanant d'un ensemble d'éléments au sein duquel il recherche certaines qualités d'accueil*
- *le regard pratique et charnel de l'agriculteur dont la relation avec le paysage est faite d'intimité et de connivence dans la quotidienneté et la familiarité des lieux.*

Le premier y trouve source de quiétude, le second, motif de fierté. » (Lahaye & Engels, 1989).

FONCTION DE BIEN-ÊTRE

Le concept de bien-être est difficile à définir et à mesurer. Dans la littérature, le concept est souvent divisé en deux volets : (1) le bien-être objectif, qui renvoie à la santé physique et à la satisfaction des besoins vitaux, (2) le bien-être subjectif, qui se caractérise par le vécu personnel ne se limitant pas à l'absence de facteurs négatifs mais incluant les composantes positives telles que les émotions agréables. Le bien être subjectif se traduit par une évaluation de la vie de la personne dans son ensemble (Rolland, 2000).

Face à cette complexité et face à une littérature existante n'ayant pas toujours couvert le caractère multidimensionnel spécifique à notre sujet, nous expliciterons uniquement et brièvement les facteurs

soulignés au cours de nos lectures, et qui nous paraissent jouer un rôle global dans le bien-être du producteur, du consommateur et de l'animal.

Le bien-être du producteur

La conduite d'un cheptel de bovins de manière extensive peut entraîner des changements sur l'exploitation et avoir des répercussions sur le bien-être du producteur. « *Avec l'herbe, vous pouvez produire l'équivalent de 100 quintaux de céréales à l'hectare avec peu de dépenses tout en travaillant beaucoup moins. La vache a une barre de coupe à l'avant, un épandeur à l'arrière ; elle fait le travail toute seule* » (Pochon, 2011).

Les deux facteurs que nous retenons de cette citation sont : (1) la diminution de la charge de travail du producteur lorsque le système d'élevage privilégie les herbages et le pâturage et (2) la diminution des coûts liés à l'alimentation des animaux.

La pénibilité et la grande charge du travail sont lourdes à porter pour un grand nombre d'éleveurs. De plus, les revenus qu'ils obtiennent ne permettent généralement pas d'entraîner une satisfaction pour le travail enduré. Selon la citation mentionnée ci-dessus, l'élevage extensif permettrait de diminuer cette charge de travail. Cependant, cet avis n'est pas unanime ; il faut préciser que la période de changement de pratiques et d'adaptation s'étend souvent sur plusieurs années et implique des aménagements entraînant une augmentation de la charge de travail pour l'éleveur. Toutefois, il est vrai que par la suite, celle-ci se verra diminuer (Hostiou, 2018).

En outre, les frais d'alimentation du bétail sont la plus grosse dépense pour les exploitations en élevage bovin. Ils représentent environ 70% des frais variables et 40% des dépenses totales par vache (Marechal, 2009). Dès lors, l'autonomie alimentaire qui consiste à valoriser les céréales de la ferme et le pâturage à l'herbe permet aux éleveurs de réduire fortement leurs coûts de production. Cette diminution des coûts de production permettrait aux éleveurs de se dégager un revenu plus élevé et par conséquent générer un sentiment de satisfaction, tout en gardant en tête que cette dimension reste faible pour évaluer le bien être global d'une personne.

Le bien-être animal

Les controverses concernant le bien-être animal ne sont pas nouvelles. Ces polémiques existaient déjà en 1964, date de parution du livre "Animal Machines" de Ruth Harrison qui dénonçait les méthodes intensives de production. Les enjeux de bien-être animal sont souvent associés aux systèmes qualifiés d'industriels avec une haute densité animale (Destrez et al., 2014).

Le bien-être animal est difficilement évaluable car les critères zootechniques et de santé physique, relativement faciles à contrôler, ne semblent pas suffisants pour déterminer le bien-être d'un animal. Celui-ci résulte également de l'absence d'émotions négatives telles que la peur, la douleur ou la frustration voire de la présence d'émotions positives telles que la joie ou le plaisir (Fraser & Duncan, 1998).

Concernant les critères zootechniques et de santé physique, l'alimentation du bétail est très importante pour leur santé ; une meilleure qualité d'aliments et une augmentation de la part d'herbe peut restreindre les problèmes d'acidose et de boiterie, ainsi que les risques d'infertilité (Flament & Visser, 2017; RWDR, 2018).

Les émotions sont quant à elles plus difficiles à observer et à juger. Nous n'avons pas trouvé de données scientifiques suffisantes pour affirmer que le bien-être psychique de l'animal est supérieur dans les exploitations en système extensif. Certains auteurs considèrent qu'ils sont plus heureux dans un milieu qui se rapproche le plus de leur environnement naturel alors que d'autres soutiennent que les conditions d'élevage en bâtiment permettent à l'animal d'anticiper et de réaliser des expériences positives. Les principaux risques auxquels les animaux sont soumis dans un système extensif sont : les aléas climatiques, les prédateurs ou la peur de l'homme par le manque de familiarisation (Destrez et al., 2014).

Le bien-être du consommateur

Les systèmes d'élevage extensif visent également à améliorer le bien-être des consommateurs en proposant une viande de qualité. La qualité alimentaire implique différents paramètres : la qualité nutritionnelle, la sécurité alimentaire liée à l'hygiène, les propriétés technologiques (classification EUROP), la qualité organoleptique (le goût, l'odeur, l'apparence, la texture...) et l'aspect éthique qui comprend le bien-être animal ainsi que la conservation de l'environnement et de la biodiversité. Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à la qualité organoleptique et aux aspects éthiques de leur nourriture (Peeters, 2010).

Le fourrage vert fourni aux animaux dans un système d'élevage extensif permet d'obtenir des effets bénéfiques pour la santé humaine en influençant positivement la composition en acides gras de la viande (Cameroni et al., 2008; Peeters, 2010).

1.3.3 Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous pouvons évaluer la pertinence de notre deuxième considération : le système d'élevage extensif est une voie alternative capable de répondre au caractère multifonctionnel.

Tout d'abord, il est important de mentionner que le caractère multifonctionnel n'a pas été étudié de manière exhaustive, d'autres fonctions pourraient être attribuées à l'élevage extensif. Une étude a d'ailleurs représenté les services rendus par l'élevage sous la forme d'un bouquet qui aborde des dimensions supplémentaires aux trois catégories que nous avons décidé de retenir pour notre travail. Le choix d'exclure certains services a été fait pour éviter de s'éloigner de trop de notre objectif de départ.

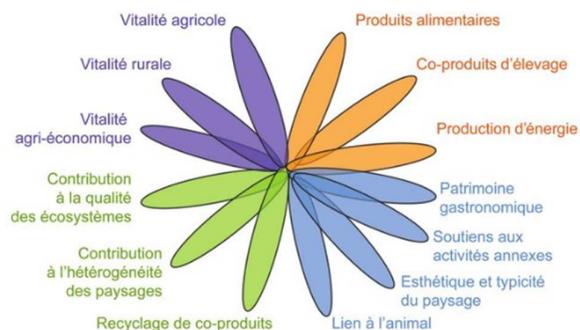


Figure 3 : Représentation des bouquets de services rendus par l'élevage (Ryschawy et al., 2015)

Nos recherches nous permettent d'affirmer que les caractéristiques de l'élevage extensif liées au sol avec beaucoup de pâturage et une densité de bétail faible sont essentielles pour optimiser les fonctions environnementales de l'élevage. Il est toutefois important de garder en tête que l'adoption de pratiques extensives ne permet pas de supprimer totalement les effets négatifs associés à l'élevage mais de les limiter. Les prairies semblent également être au cœur de la fonction paysagère et culturelle. Sans elles, les bénéfices octroyés par l'élevage seraient bien moindres. Enfin, la fonction de bien-être est plus nuancée et mériterait de plus amples recherches et analyses pour offrir une réponse pertinente.

En considérant que les attentes de la société envers l'élevage sont principalement la production alimentaire, tout en limitant les effets négatifs sur l'environnement et le bien-être animal (deux sujets de controverses récurrentes), nous pensons pouvoir affirmer que l'élevage extensif représente globalement une bonne voie alternative au système industriel dominant remis en cause à l'heure actuelle.

2 La théorie des transitions sociotechniques

Afin de comprendre la possible transition d'un système à un autre, nous avons fait le choix de nous intéresser à la théorie des transitions sociotechniques. Cette théorie élargit le champ d'analyse des approches existantes, qui se concentrent majoritairement soit sur la fonction de production de connaissances et d'innovations, soit sur la fonction d'utilisation et d'appropriation des nouvelles technologies. La théorie des transitions sociotechniques crée un pont entre ces deux corpus, qui nous semble intéressante à explorer. Son approche est appelée « perspective multi-niveaux » car elle mobilise trois dimensions : le paysage sociotechnique, le régime sociotechnique et les niches technologiques et se penche sur les interactions entre ces trois niveaux (Geels, 2004). Une représentation schématique est fournie en annexe 1.

Le paysage sociotechnique est le niveau macro du système, il correspond aux croyances socioculturelles, aux évolutions économiques et environnementales et aux grandes tendances de la société. Il est très stable car les acteurs n'ont généralement pas d'influence directe dessus. Les changements à ce niveau se font donc sur des longues périodes, sauf dans le cas de grosses crises.

Le régime sociotechnique représente le niveau méso. Il regroupe l'ensemble des règles partagées qui guident les actions et perceptions des acteurs sociaux du système. La reproduction des pratiques sociales selon ces règles permet la stabilité du régime sociotechnique.

Les niches se trouvent au niveau micro et sont des lieux de refuge pour les pratiques alternatives. Ces espaces d'innovations répondent à de nouveaux enjeux et dysfonctionnements (Jonet, 2015).

Si nous adaptons ce cadre conceptuel à notre problématique, le régime dominant est le modèle industriel de l'élevage caractérisé par son système intensif. La voie d'innovation que nous étudions est la mise en place d'un système extensif qui peine à se développer face au modèle existant. Nous nous intéressons aux raisons de cette difficulté dans le point suivant.

2.1 Le concept du verrouillage sociotechnique

Le système sociotechnique est défini comme l'ensemble des régimes nécessaires (technologique, de marché, culturel, politique et scientifique) pour remplir une fonction. Bien que les différents régimes aient chacun leur propre dynamique et trajectoire, il existe une méta-coordination entre eux qu'il est nécessaire de prendre en compte pour comprendre l'évolution globale du système sociotechnique (Geels, 2004).

Le système sociotechnique en place est stabilisé par l'existence de mécanismes d'auto-renforcement qui sont endurcis par les règles, par les acteurs sociaux et par la structure même du système. Premièrement, les règles orientent les perceptions et les actions. Trois catégories de règles se distinguent l'une de l'autre, il existe des règles cognitives (connaissances et compétences), des règles normatives (conduites et comportements) et des règles régulatrices (lois, contrats). Ces différentes catégories de règles ne sont pas des entités autonomes, elles sont imbriquées et forment un système de règles qui permet difficilement de changer une règle sans en altérer les autres. Deuxièmement, les multiples acteurs et organisations forment un réseau de relations et de dépendances mutuelles qui contribue à la stabilité du système. Et enfin le système sociotechnique est composé de sous-systèmes : des structures matérielles et techniques qui dépendent l'une de l'autre pour fonctionner et rendent le système rigide et difficilement modifiable (Geels, 2004).

La notion d'interdépendance est omniprésente et les relations sont multiples au sein du système. Ces facteurs forment un obstacle majeur à l'éclosion et à l'intégration d'innovations radicales. Ainsi, le verrouillage sociotechnique se dévoile lorsqu'une nouvelle technologie est mise en œuvre et est jugée plus efficace que l'existante mais que la situation n'évolue pas car la technologie initiale est devenue un tel standard qu'elle reste la norme (Meynard et al., 2013).

Nos recherches bibliographiques nous ont permis d'associer ces concepts à notre étude. Ainsi, la filière viande bovine wallonne serait dominée par le régime du modèle technico-économique du Blanc-Bleu Belge avec un verrouillage sociotechnique axé sur les caractéristiques du « maigre » et du « tendre ».

Le verrouillage technologique est « *un mécanisme par lequel la valeur d'un choix technique (sélection du type culard) s'accroît avec le degré d'adoption de ce choix technique* » (Stassart & Jamar, 2012). En effet, la sélection viandeuse qui a été effectuée sur la race Blanc-Bleu Belge durant la deuxième moitié du 20^e siècle, a établi une nouvelle norme du « maigre » et du « tendre ». La totalité de la chaîne s'y est conformée au point de conditionner tout le dispositif technique : des pratiques des éleveurs jusqu'aux représentations et attentes des consommateurs (Gerard, 2011; Vankeerberghen, 2013). Le fait que tous les maillons de la filière partagent cette même norme rend le système très résistant aux changements, et bloque la conversion de l'élevage conventionnel vers des systèmes alternatifs (Baret et al., 2013).

L'origine du verrouillage est généralement multifactorielle. Nous proposons dans le point suivant d'explorer ces différents facteurs.

2.1.1 Les facteurs du verrouillage

Le cadre théorique des transitions sociotechniques nous permet de mieux cerner le contexte systémique et l'obstacle sociotechnique de la transition des élevages bovins vers des systèmes plus extensifs. Ce chapitre a pour objectif de pénétrer dans le système et d'identifier à travers une revue bibliographique, les différents facteurs qui freinent l'adoption d'innovations chez les éleveurs. Le processus d'adoption est complexifié lorsque l'innovation est de type systémique car elle combine plusieurs pratiques et technologies. Dans le cas de notre recherche, l'éleveur doit prendre plusieurs décisions interdépendantes et qui auront un effet sur le long terme (Roussy et al., 2015).

Nous avons classés les facteurs de verrouillage en quatre catégories. Ces catégories s'influencent et se chevauchent. Par exemple, les facteurs personnels vont orienter la perception des facteurs économiques et sociaux (Prager & Posthumus, 2010).

Principaux facteurs de verrouillage	
Facteurs environnementaux	Contexte de production
Facteurs économiques et techniques	Dépendance financière Période d'adaptation à la nouvelle technologie Faible capacité d'investissement Manque de ressources financières Prix de la viande homogène et bas Difficulté d'accessibilité à un marché alternatif
Facteurs personnels	Aversion au risque Manque d'intérêts Attachement à une tradition
Facteurs institutionnels	Formations et conseils agricoles axés sur les systèmes intensifs Attribution des aides favorables à l'élevage intensif Difficultés d'accès au foncier Pression du milieu social

Tableau 1 : Principaux facteurs renforçant le verrouillage du développement de l'élevage extensif (réalisation personnelle inspirée de (Prager & Posthumus, 2010))

Facteurs environnementaux

« Les facteurs environnementaux déterminent quelle technologie est appropriée, quelles restrictions sont rencontrées et quelles adaptations deviennent nécessaires. » (Prager & Posthumus, 2010)

Le contexte de production d'une exploitation (les conditions agronomiques et pédoclimatiques¹⁴) va influencer l'adoption ou non d'une innovation (Roussy et al., 2015). Si par exemple, une exploitation d'élevage se situe dans une région où le sol n'est pas propice aux cultures céréalières, il sera difficile pour celle-ci d'atteindre une autonomie alimentaire lors de la phase d'engraissement. A l'opposé, si une exploitation d'élevage bovin se trouve en zone de grande culture où les prairies se font plus rares, il est difficile de répondre à la caractéristique de faible charge en bétail sans réduire son cheptel. Il existe une diversité des contextes qui ne permet pas de généraliser les déterminants mais on peut affirmer que les contraintes de production représentent pour certains agriculteurs un facteur de frein à l'adoption d'une innovation (Roussy et al., 2015).

Facteurs économiques

Cette catégorie, qui représente les aspects financiers et techniques des pratiques, reprend deux sortes de facteurs : (1) les contraintes économiques qui découlent du changement de système (rendement financier inférieur, investissements), (2) les contraintes liées à l'accessibilité au marché et au profit, pour rentabiliser un système alternatif (Prager & Posthumus, 2010).

Les éleveurs travaillant avec le modèle industriel représentent les maillons centraux d'une chaîne d'intermédiaires, de laquelle ils ont toutes les difficultés de s'affranchir. Cette complexité provient d'une dépendance multifacette : elle est à la fois financière car les exploitations agricoles reposent souvent sur des prêts bancaires, les éleveurs sont alors « *les salariés de la banque à qui il faut rembourser les prêts* » (Larrère, 2017). Mais elle porte également sur les savoirs et les savoir-faire techniques ; les éleveurs ont des compétences spécifiques à leur activité : l'élevage de l'animal, soit de sa naissance à l'abattage (naisseur-engraisseur), soit de sa naissance à son entrée dans la structure d'engraissement (naisseur). Ils ne maîtrisent plus les compétences relevant de l'amont et de l'aval de la filière, qui sont souvent endossées par les acteurs de l'agro-industrie (Larrère, 2017). Ainsi, peu d'éleveurs possèdent encore un bagage technique suffisant pour une autonomie totale (alimentation, transformation, distribution, commercialisation) qui leur permettrait de s'émanciper du modèle industriel et de s'orienter vers un système en circuit court (La Spina, 2017).

La mise en place d'une innovation demande une période de formation et d'apprentissage plus ou moins longue qui passe par des essais-erreurs qui engendrent dans certains cas une diminution des

¹⁴ Conditions pédoclimatiques : « *ensemble des caractères du climat local et des caractères des sols d'une exploitation ou d'une parcelle, servant de cadre à la production agricole.* » (Baize, 2011).

rendements à court terme (Larrère, 2017). Cette période d'adaptation peut constituer un frein à la transition, dans la mesure où les éleveurs la considèrent comme une perte de temps et d'argent en ne percevant pas encore les bénéfices du nouveau système.

Le capital nécessaire pour qu'un agriculteur puisse s'installer et financer son exploitation ne cesse de croître depuis les années 60. Cela nécessite généralement des endettements et des charges d'emprunts à rembourser. Or le niveau d'endettement des agriculteurs constitue un frein significatif à l'adoption d'innovations (Roussy et al., 2015). De plus, il est plus difficile d'accéder à des prêts bancaires pour des projets alternatifs, ce qui rend la capacité d'investissement assez précaire (Baret et al., 2013).

Un autre grand facteur de verrouillage est l'incertitude d'accès à un marché et à des prix représentatifs des efforts fournis. « *Moins de 30 % des bovins nés dans des exploitations « bio » seraient vendus sous label « bio »* » (Collège des producteurs, 2019), les 70% restants sont vendus via le marché conventionnel et ne perçoivent pas de prix supérieurs. Les éleveurs sont bien conscients de cette problématique et ont des difficultés à effectuer une transition tant qu'il n'y aura pas de débouchés possibles.

Facteurs personnels

Cette catégorie regroupe tous les facteurs qui ont trait aux caractéristiques personnelles des éleveurs : leur éducation, leur expérience, leur âge, leur rapport aux risques, leurs intérêts et l'attitude qu'ils adoptent face aux changements.

« *Le risque est un des principaux facteurs de rejet de l'innovation* » (Roussy et al., 2015). Le contexte actuel de l'agriculture induit une situation initialement angoissante pour les éleveurs avec une volatilité des prix et des marchés et une rémunération faible. La modification du système et l'adoption de nouvelles pratiques ajouteraient des incertitudes supplémentaires que certains agriculteurs ne sont pas prêts à supporter (Roussy et al., 2015).

De plus, lorsque les éleveurs n'ont pas accès aux informations concernant des nouvelles pratiques, ils l'évaluent selon leurs connaissances et leurs expériences. La perception qu'ils ont de l'innovation peut être mal accordée avec les contraintes et bénéfices réels que l'innovation implique (Roussy et al., 2015).

La transition n'est pas seulement technique, elle se passe également dans les têtes. Le passage à un autre système suscite un changement des mentalités, des convictions et des croyances (Larrère, 2017). La continuité générationnelle d'une ferme incite les éleveurs à garder les pratiques de production de leurs parents et freine l'adoption de pratiques innovantes (Vankeerberghen, 2013).

Facteurs institutionnels

Cette catégorie représente les structures institutionnelles et de gouvernance, qui reprend deux sortes de facteurs : 1) les législations, les programmes, les mécanismes et les réseaux mis en place au sein

du secteur et 2) les normes sociales et culturelles qui se sont construites au fil du temps (Prager & Posthumus, 2010).

Une des principales barrières à l'adoption des pratiques du système extensif est la difficulté d'accès à la terre. En effet, le foncier subit une grosse pression, par les phénomènes d'artificialisation et de concentration, entraînant un effet spéculatif. Le phénomène de concentration est étroitement lié à la tendance de diminution du nombre de fermes et d'accroissement de leur superficie ; les superficies agricoles appartiennent aux mains de moins en moins d'agriculteurs. L'artificialisation contribue à une concurrence d'usage des terres. Beaucoup de surfaces agricoles subissent encore un changement d'occupation du sol en faveur de zones industrielles, de loisirs ou de logements. Ces phénomènes alimentent l'effet spéculatif avec une hausse des prix qui se retrouvent déconnectés de la valeur d'usage agricole (Bouchedor, 2014). Selon Statbel, en 20 ans, la région wallonne a vu les prix de fermage¹⁵ des terres labourées augmenter de 53% et celui des prairies de 47% (STATBEL, 2020). Or si les éleveurs souhaitent atteindre une autonomie alimentaire et réduire leur chargement sans diminuer leur cheptel, il est souvent question pour eux d'agrandir leur exploitation en termes de surface agricole. Certaines législations et réglementations en vigueur renforcent ces phénomènes, c'est le cas notamment de la PAC qui soumet ses aides au nombre d'hectares et contribue au phénomène de concentration (Bouchedor, 2014).

Cet exemple nous amène directement au deuxième facteur de frein lié au niveau institutionnel, qui est celui de l'existence de subsides en faveur du système intensif. « *L'agriculture conventionnelle bénéficie de nombreuses aides et subventions qui parviennent beaucoup moins facilement à l'agriculture bio* » (Larrère, 2017). Nous illustrons ce facteur avec la prime à la vache allaitante : le montant octroyé de cette aide est proportionnel au nombre de vaches allaitantes du cheptel. Les aides couplées comme on les appelle, sont souvent associées à des pressions environnementales car elles favorisent la maximisation de la production. La Belgique a découplé une grande partie des subsides agricoles mais ce n'est pas le cas des aides à la vache allaitante. Beaucoup d'acteurs actifs dans la protection de l'environnement (Natagora, WWF, GreenPeace...) militent en faveur d'une diminution ou d'une suppression de ces aides pour les transposer en soutien financier à des pratiques plus « propres », par exemple un soutien aux surfaces à l'herbe et à la valorisation des fourrages (Delannoye et al., 2010; Ledant, 2019). Il faut savoir que près d'un tiers du revenu des éleveurs de bovins allaitants provient majoritairement des aides et dans certains cas d'autres activités. « *Sans ces aides, le résultat net des exploitations bovines serait négatif, avant même d'inclure une rémunération du travail familial* » (Petel et al., 2018). Tant que les subsides

¹⁵ « *Le fermage est le montant que le locataire verse annuellement au propriétaire pour l'utilisation de ses terres à des fins agricoles.* » (STATBEL, 2020b).

ne seront pas favorables à un système plus extensif et respectueux de l'environnement, ils constitueront un frein à la transition écologique dans le milieu de l'agriculture.

« *L'érosion des superficies en prairie semble avoir été de pair avec celle des connaissances et savoir-faire liés à la gestion de l'herbe.* » (Flament & Visser, 2017). Pour favoriser le développement du système extensif, tous les acteurs (administrations, chercheurs, politiques, responsables professionnels, techniciens et agriculteurs) doivent pouvoir s'appuyer sur des références technico-économiques solides sur le sujet. Or celles-ci sont pas limitées puisque depuis les années 50, la recherche et le développement se concentrent plutôt sur les sujets d'accroissement de la production et de la productivité à l'hectare (Cavailhes, 1989). Ces concepts et méthodes découlant des institutions de recherche sont mal adaptés aux systèmes d'élevage extensif (Landais & Balent, 1993).

Un dernier facteur identifié est celui de la pression sociale découlant des normes sociales et culturelles. Le milieu de l'agriculture est dominé par quelques modèles qui fondent leurs bases sur des principes de production, de rendement et de performance (Beranger, 1992). L'apparition d'une innovation chez un éleveur peut pousser les proches et les pairs à la critique et entraîner un rejet de l'innovation (Larrère, 2017). Ce facteur est étroitement lié aux facteurs personnels (Prager & Posthumus, 2010).

2.2 Dépasser le verrouillage sociotechnique

Le contexte que nous avons présenté précédemment laisse peu de place à l'émergence d'innovations et la robustesse du régime semble inébranlable. Cependant, il arrive que les activités et les trajectoires des différents groupes sociaux partent dans des directions différentes, ce qui entraîne une instabilité des systèmes sociotechniques. Les tensions sont répercutées dans les régimes sociotechniques sous la forme d'incompatibilités entre les règles existantes et créent des fenêtres d'opportunité pour permettre aux innovations de s'imposer (Geels, 2004). Les tensions et les discordances peuvent provenir de différentes raisons : (1) des changements au niveau du paysage, (2) des problèmes techniques internes pouvant pousser les acteurs à explorer de nouvelles trajectoires, (3) l'apparition d'externalités négatives sur d'autres systèmes provoquant une pression sur le régime, (4) des changements dans les préférences et attentes des utilisateurs provoquant des tensions lorsque les technologies établies ont des difficultés à répondre à celles-ci, (5) des jeux de stratégie et de compétition entre acteurs ou groupes d'acteurs pouvant créer des ouvertures sur le régime et accélérer le développement d'une innovation (Geels, 2004)

Les niches technologiques contribuent à la création et l'évolution des innovations face au verrouillage sociotechnique. Elles servent de refuge où les innovations bénéficient d'une protection, d'un lieu où il est possible de dévier des règles du régime existant, de comprendre les spécificités techniques, les préférences des utilisateurs et les significations symboliques. Elles offrent également la possibilité pour les innovations de se construire un réseau composé de différents acteurs et groupes sociaux (Geels, 2004). Les niches présentent un degré de stabilité bien moindre que le régime car leur configuration sociotechnique est encore incertaine : elles ne présentent pas de règles concrètes, ni de réseaux effectifs

et les relations d'interdépendance en leur sein sont encore faibles. Mais ce désordre permet aux niches d'explorer différentes trajectoires (Geels, 2004).

Le régime sociotechnique présentant une forte stabilité permet rarement aux niches d'innovation de le pénétrer et de le remplacer totalement. Souvent, les innovations radicales s'y heurtent par contradictions. Cependant, même si la transition n'est pas optimale, les niches endossent un rôle indispensable au processus d'un éventuel changement (Geels, 2004).

3 Les coopératives d'éleveurs

Notre étude part des constats suivants : (1) que le système d'élevage intensif, agroindustriel de la filière viande bovine est le modèle dominant et engendre des conséquences négatives sur l'environnement, (2) que le système extensif répondrait mieux aux enjeux sociétaux et aux attentes d'une transition écologique de l'agriculture, (3) qu'il existe des obstacles à la transition du système et que ceux-ci sont multifactoriels et à multiniveaux.

Ces trois constats supposent un nécessaire déverrouillage du régime existant pour que la transition soit possible. Cela nous conduit à la troisième partie de notre étude qui se penche sur la question des leviers qui permettraient à l'innovation de se développer. Les ressources scientifiques étant peu nombreuses sur le sujet, nous optons pour une recherche empirique avec l'hypothèse de départ que la coopération et plus précisément les sociétés coopératives d'éleveurs pourraient jouer un rôle dans le développement d'innovations et dans une possible transition du régime.

Avant de rentrer dans la partie empirique de notre travail, nous souhaitons décrire brièvement les principes généraux des coopératives et leur situation dans le milieu agricole wallon. Ce sujet sera toutefois approfondi dans notre troisième partie.

3.1 Définition, principes et situation

L'Alliance coopérative internationale (ACI) donne une définition de la Coopérative telle que suit : « [...]une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. » (Chavagne & Rassart, 2018).

Cette définition souligne les valeurs partagées sur lesquelles reposent les coopératives du monde entier : une adhésion volontaire et ouverte à tous, un pouvoir démocratique et une participation économique des membres, l'autonomie et l'indépendance de la coopérative, la transparence via l'éducation et l'information et enfin le souci de la collectivité (Chavagne & Rassart, 2018). La coopérative, par sa dynamique, son organisation sociale et les valeurs sur lesquelles elle repose, est une structure propice à la création de capital et de normes sociales. Ces facteurs favoriseraient « *des comportements*

d'acceptation des nouvelles technologies, de coopération et de protection environnementale à un niveau local » (Lebrun, 2017).

D'autres sources scientifiques nous poussent à croire que les coopératives d'éleveurs participeraient à la transition par divers moyens. Par sa dynamique collective, la coopérative rendrait la transition plus stable et moins réversible (Lamine et al., 2009). Les collectifs d'agriculteurs assument un rôle de production de connaissances locales et sont reconnus comme ressource sociale et cognitive pour mettre en œuvre des pratiques alternatives (Flament & Visser, 2017).

Par ailleurs, le milieu agricole regroupait près de 60% de l'ensemble des sociétés coopératives agréées par le Conseil national de la coopération (CNC) en 2001 (Defourny et al., 2002). Ce chiffre englobe toutes les coopératives belges liées au milieu agricole (secteur primaire, secondaire et tertiaire). Les types de coopératives qui nous intéressent dans le cadre de notre étude sont les coopératives de producteurs (secteur primaire). Il y a peu de chiffres disponibles spécifiques à celles-ci mais on peut affirmer qu'elles représentent un chiffre bien moins important ; en 2015, seulement 16 coopératives sur les 176 agréées au CNC étaient du secteur primaire qui comprend les activités d'agriculture, de sylviculture et de pêche (Dufays & Mertens, 2017).

4 Conclusion

La première partie de notre recherche nous a permis de comprendre comment l'élevage de bovins a évolué jusqu'à aujourd'hui dans un contexte historique, politique et géographique. Au fil de nos recherches, nous avons également mieux saisi le fonctionnement de la filière viande bovine en Wallonie et les enjeux qui y sont associés. On peut en conclure que l'élevage bovin de manière générale induit des effets négatifs et positifs à la société, qu'il est donc difficile de tirer une conclusion unique sur ses effets et leur intensité. Cependant, les deux variables telles que la densité du bétail et le recours au pâturage, semblent jouer un rôle crucial dans la balance (Dumont et al., 2016). Nous nous sommes ensuite penchés sur le concept de transition et avons découvert un nouvel angle d'approche pour notre recherche. La théorie des transitions sociotechniques nous a permis de considérer notre sujet d'étude de manière systémique et dynamique et d'identifier des mécanismes jusqu'alors méconnus. Nous nous sommes notamment attardés sur le concept de verrouillage pour en déceler les différents facteurs propres à notre problématique. Nous avons ensuite choisi d'aborder brièvement la question de la coopération sous la forme de société coopérative pour pouvoir l'aborder en parallèle avec le phénomène de transition et l'approfondir dans la suite de notre étude.

PARTIE II : Matériel et Méthodes

Dans cette partie, nous exposerons la problématique et introduirons les objectifs de notre étude. Nous présenterons ensuite la méthodologie de recherche et notre méthode d'analyse avant d'entamer la partie empirique.

5 Problématique et objectifs du mémoire

Durant le siècle dernier, le contexte politique ainsi que l'apparition d'innovations sociotechniques (mécanisation, spécialisation, développement d'engrais chimiques et produits phytosanitaires) ont permis aux systèmes agricoles d'augmenter les rendements de production. Aujourd'hui, ce modèle dominant est remis en cause. Il ne semble plus répondre aux attentes et aux besoins des producteurs et des consommateurs.

Plusieurs modèles alternatifs cherchent à fournir une production agricole tout en minimisant les externalités négatives. Cependant, ces nouvelles propositions semblent rencontrer des difficultés à s'intégrer au sein du modèle agricole actuel. Nos recherches dans la littérature nous ont permis d'identifier les différents obstacles qui expliqueraient le faible rythme de développement de l'élevage extensif. Vaste concept présentant de nombreuses définitions, nous l'avons identifié dans notre première partie selon trois grandes caractéristiques : la charge en bétail, l'autonomie alimentaire et le niveau de production des animaux.

Au cours de notre étude, nous nous sommes rendu compte que le niveau de production des animaux était intimement lié à une controverse actuelle sur les races bovines. Débat qui a notamment été présenté dans un rapport rédigé par Sylvie La Spina et intitulé « Quelles races bovines pour relever les nouveaux défis de notre agriculture ? Potentiel des races mixtes ». Nous avons donc décidé de nous attarder plutôt sur les deux autres facteurs que sont la densité de bétail et l'autonomie alimentaire. Cette dernière englobe deux aspects : la production des fourrages et céréales sur l'exploitation et la diminution radicale de l'utilisation de pesticides et engrais minéraux.

Nous avons également compris, de plusieurs sources scientifiques, que la coopération pouvait jouer un rôle d'impulsion dans le processus de transition écologique. C'est pourquoi nous avons orienté nos pistes de recherche vers cette thématique. Notre hypothèse de départ se formule comme suit : **Les sociétés coopératives d'éleveurs jouent un rôle dans l'adoption de pratiques innovantes liées au système extensif d'élevage et contribuent à une possible transition du régime industriel dominant de la filière viande bovine.**

Le premier objectif de notre étude vise à comprendre comment et pourquoi des structures de coopération telles que les sociétés coopératives d'éleveurs se mettent en place dans le secteur de la viande bovine en Wallonie. Le second objectif est d'identifier si les coopératives induisent un changement dans les pratiques des éleveurs, plus spécifiquement sur l'autonomie alimentaire de leur exploitation et sur le

chargement de leur cheptel. Enfin, les réponses à nos deux premiers objectifs nous permettront d'évaluer dans quelle mesure les sociétés coopératives participent à une possible transition du système d'élevage en interprétant notre cas d'étude avec l'approche multi-niveaux de la théorie des transitions sociotechniques.

6 La méthode de recherche et de collecte de données

La méthodologie de recherche que nous avons choisie d'utiliser est l'étude de cas. Celle-ci vise à explorer et comprendre de manière approfondie des phénomènes singuliers ou complexes dans leur contexte réel. Il est intéressant d'avoir recours à cette méthode lorsque l'étude porte sur des questions de type "quoi", "comment" et "pourquoi". Cette approche méthodologique peut recourir à une combinaison des outils de collecte de données si cela apporte une dimension supplémentaire au cas étudié (Barlatier, 2018; Devaux-Spatarakis & Gregot, 2012).

Avec une telle méthode, il est important de ne pas tomber dans le biais de la généralisation scientifique des résultats. En effet, c'est l'un des reproches souvent associés à l'étude de cas qui crée des connaissances sur base d'un nombre réduit d'unités d'analyse. Pour éviter ce biais, les résultats peuvent être généralisés envers une théorie plus large (généralisation théorique) ou peuvent formuler des propositions théoriques d'un degré plus modeste que les théories universelles (généralisation analytique) (Barlatier, 2018).

Nous avons décidé d'effectuer une étude de cas multiples et encadrés ; notre unité d'analyse comprend plusieurs cas individuels (les coopératives) et chaque cas individuel est un cas encadré, c'est-à-dire qu'il présente lui-même des sous-unités d'analyse (les éleveurs coopérateurs) (Barlatier, 2018). Etudier les cas à des niveaux d'analyse différents nous permettra de comprendre le fonctionnement des sociétés coopératives en incluant les individus qui la composent. Ce choix nous permet d'observer les interactions entre les acteurs dans le contexte de leur organisation mais également dans le contexte global du secteur.

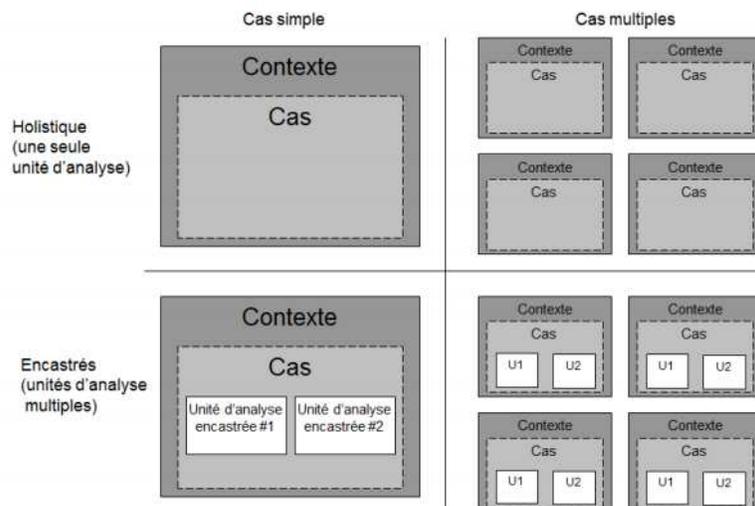


Figure 4 : Les différents designs de recherche d'étude de cas (Barlatier, 2018)

6.1 Choix des cas

Pour commencer, nous avons exploré internet dans le but d'identifier le maximum de coopératives d'éleveurs de bovins allaitants présents en Wallonie. Une fois que nos recherches n'ajoutaient plus de nouveau nom à la liste, nous avons pris le temps d'analyser les sites internet de chaque coopérative afin de cerner leurs objectifs et leurs valeurs. Cette étape achevée, nous avons effectué une première sélection pour retenir celles qui comptaient la préservation de l'environnement dans leurs valeurs. Nous avons engagé un premier contact par e-mail avec neuf entités dans le but de présenter brièvement le contexte de notre étude et de compléter notre liste pour la rendre la plus exhaustive possible. Pour ce faire, nous avons posé à nos correspondants la question suivante : « Connaissez-vous d'autres coopératives d'éleveurs bovin en Wallonie ? ». Les réponses nous ont permis de constater que notre liste était complète étant donné que nous n'avons pas eu à y ajouter de nouvelle coopérative. Après ce premier contact, trois entités furent écartées : la première car le projet était à l'arrêt (Aux prés des éleveurs), la seconde et la troisième pour non réponse à nos sollicitations (Coprosain et Limousin Bio d'Ardenne). Un tableau (Cf. Annexe 2) fut ensuite dressé pour présenter les caractéristiques des 6 entités restantes sur base des premières informations obtenues (via les sites internet et échanges). Nous avons pris la décision d'écarter l'association de faits Herdiers et la coopérative de la Gaume pour garder uniquement des sociétés coopératives d'éleveurs de bovins. Ces deux dernières étant des entités de producteurs divers, nous voulions rester cadrés à notre problématique qui porte sur la filière de la viande bovine.

6.1.1 Présentation des coopératives sélectionnées

Ce tableau final expose brièvement nos quatre cas d'étude et leurs caractéristiques. Des présentations plus approfondies de chaque coopérative ont été réalisées sur base de nos entretiens et se trouvent en annexe 3.

Nom	Date de création	Siège social	Taille	Filière	Slogan
Groupement Viande Biologique d'Origine Belge (GVBOB)	1998	Libramont-Chevigny	7 coopérateurs 30 fournisseurs	Biologique	« Produire une viande de haute qualité, bonne pour la santé et l'environnement »
Cornü	2018	Libin	4 coopérateurs	Conventionnelle	« Solidaire par nature, naturellement forts »
En Direct de Mon Elevage (EDME)	2018	Perwez	120 coopérateurs	Conventionnelle et biologique	« Coopérative pour une agriculture familiale et éco-responsable »
Sainbiooz	2020	Libramont-Chevigny	6 coopérateurs	Biologique	« Filière coopérative créée et gérée par ses éleveurs pour une viande bio de qualité, locale et juste »

Tableau 2 : Caractéristiques des coopératives (réalisation personnelle)

6.2 Les outils de collecte de données

Nous avons choisi de combiner plusieurs méthodes de collecte de données. Ce choix nous a permis de construire une analyse sur plusieurs niveaux et de croiser les différentes données récoltées pour comprendre et expliquer le phénomène que l'on étudie. La collecte de données qualitatives s'est majoritairement faite grâce aux entretiens, alors que les données quantitatives ont été récoltées via un questionnaire en ligne.

6.2.1 Les entretiens semi-directifs

Nous avons décidé de mener nos entretiens de manière semi-directive avec une grille d'entretien réalisée préalablement (Cf. Annexe 4). Ce choix a été fait pour laisser une liberté aux personnes rencontrées d'ajouter des éléments non-initialement prévus, tout en orientant la conversation sur des thématiques d'intérêt pour l'étude. L'entretien prend alors la forme d'une discussion ouverte entre l'interviewé et le chercheur (Combessie, 2007).

Acteurs rencontrés

Cinq acteurs ont été interrogés dans le cadre de notre étude empirique. L'objectif initial était de rencontrer un fondateur de chaque coopérative. Dans certains cas, ces personnes n'étaient pas disposées à accorder du temps pour un entretien et nous ont redirigés vers d'autres membres aptes à répondre à nos questions.

(1) Pour la coopérative EDME nous avons discuté avec Frédéric, professeur à l'Université de Liège, il endosse le rôle de conseiller technico-économique au sein de la coopérative. Il ne peut pas être considéré comme un réel membre fondateur car il n'est pas éleveur mais il fait partie du conseil d'administration depuis sa création. (2) Nous nous sommes ensuite entretenus avec Bernard, éleveur et coopérateur de GVBOB. Il ne fait pas partie des membres fondateurs mais il fournissait déjà la coopérative à ses débuts et fait partie du conseil d'administration depuis 2011. (3) Pour la coopérative Cornü, nous avons échangé avec Nicolas, un éleveur fondateur qui est également vétérinaire rural. (4) Nous avons rencontré Michael pour la coopérative Sainbiooz, il n'est ni fondateur, ni coopérateur mais il assure le suivi, l'organisation et la gestion du projet avec les éleveurs.

(5) Suite aux entretiens et aux réponses à notre questionnaire, nous avons été intrigués par le grand nombre de citations mentionnant le nom de Yves. Curieux d'en apprendre plus et jugeant cette rencontre intéressante, nous avons décidé de le contacter pour en discuter avec lui. Cet acteur est à la fois coopérateur de GVBOB et fondateur d'EDME.

L'imprévu de ne pas pouvoir s'entretenir avec les fondateurs de chaque coopérative s'est finalement avéré bénéfique en nous permettant de rencontrer des acteurs avec des responsabilités variées ; une diversité enrichissante pour les données récoltées et l'analyse qu'on en fera par la suite.

Déroulement de l'entretien

Tous les entretiens se sont faits soit par appel téléphonique, soit virtuellement et ont duré entre trente minutes et une heure et quart. Nos échanges ont été enregistrés avec la permission des interviewés pour éviter la perte d'informations et pouvoir se consacrer totalement à la discussion.

L'entretien commençait par une courte présentation de l'enquêteur et des objectifs de l'étude et était ensuite guidé par une grille d'entretien. Les questions étaient structurées en trois parties : dans la première partie, nous tentions de mieux comprendre les objectifs et le fonctionnement de la coopérative en formulant des questions sur l'origine, la structure, les valeurs. Ensuite, nous nous intéressions aux liens entre les éleveurs et l'entité : le rôle des éleveurs au sein de la coopérative et inversement le rôle de la coopérative par rapport aux éleveurs. La dernière partie reprenait des questions plus générales qui visaient à obtenir leur avis sur les facteurs de réussite et/ou d'échecs sur le long terme d'une coopérative, ainsi que leur avis par rapport aux perspectives d'avenir de la coopérative et de l'agriculture de manière plus globale. Lorsque l'entretien touchait à sa fin, nous leur demandions s'ils souhaitaient ajouter quelque chose qui n'avait pas été abordé. Les thématiques et les questions n'étaient pas toujours abordées dans le même ordre, celui-ci variait en fonction du récit des personnes interviewées.

6.2.3 Le questionnaire

Les éleveurs coopérateurs faisant partie intégrante des coopératives, il nous semblait incohérent de ne pas les prendre en compte dans notre étude. Etant relativement nombreux, plus ou moins 140 au total, nous avons opté pour la méthode du questionnaire afin de rassembler des informations factuelles et subjectives à leur sujet : déterminants sociodémographiques, caractéristiques de l'exploitation, relation avec la coopérative, changements de pratiques... Le questionnaire combinait des questions fermées et des questions ouvertes en plus petit nombre. Le but principal était de déterminer si des relations existent entre ces caractéristiques et d'analyser si des tendances se dessinent (influence, opinions...) (Parizot, 2012). Le questionnaire en ligne a été relayé aux éleveurs coopérateurs via la personne de contact de chaque coopérative.

7 La méthode d'analyse

Une fois la phase de collecte de données achevée, nous avons pris le temps de choisir une méthode d'analyse adaptée : l'analyse thématique, afin de soustraire de notre corpus des informations fondées et pertinentes par rapport à notre objet d'étude.

Analyse thématique

Nous avons procédé à notre analyse en cinq étapes. Premièrement, chaque entretien a été retranscrit mot à mot sur base des enregistrements audio pour éviter de simplifier les propos des acteurs. Une fois la retranscription des données terminée, nous avons entamé l'étape de codification en transformant les données empiriques en termes concis et facilement repérables, permettant de les classer dans des thématiques. La troisième étape était la phase de catégorisation qui a permis de regrouper les

codes identiques dans un contexte explicatif plus large. Pour faciliter la catégorisation, nous avons construit une grille d'analyse inspirée de l'état de la littérature effectuée au préalable. La mise en relation avec les données empiriques a fait évoluer cette première grille en neuf thèmes : motivations élèves, objectifs coopératives, rôles sous-jacents coopératives, défis à relever, facteurs de réussite, causes d'échec, relation entre coopératives, ambitions futures, divers. Lorsque nous avons atteint une saturation des catégories ; il n'y avait plus de données utiles à ajouter pour les développer, nous sommes passés à l'étape de mise en relation. Cette phase visait à établir des liens pour comprendre comment ces différents thèmes s'organisaient entre eux. Enfin, la dernière étape consistait à mettre en lumière les résultats obtenus aux étapes précédentes en proposant une cartographie thématique pour garantir une compréhension approfondie et interprétative du phénomène étudié (Intissar & Rabeb, 2015).

Démarche itérative

La démarche que nous avons empruntée pour créer notre grille d'analyse est dite « mixte », elle empreinte des principes de la démarche inductive et de la démarche déductive. Nous avons créé notre grille de codage sur base de la revue de la littérature et l'avons modifiée une fois mise en relation avec les données empiriques récoltées. Il s'agissait d'effectuer un jeu de va-et-vient entre le corpus et la grille d'analyse pour la compléter avec les éléments qui n'étaient pas encore couverts par la grille initiale (Mukamurera et al., 2006).

PARTIE III : Analyse et interprétation des résultats

Les deux premiers chapitres (Chapitres 8 et 9) de cette troisième partie ont pour ambition de déterminer comment et pourquoi les sociétés coopératives d'éleveurs sont mises en place. Tandis que le chapitre 10 vise à répondre au deuxième objectif de notre étude : analyser l'influence des coopératives sur les pratiques des éleveurs.

8 Contexte de l'étude de cas

La méthodologie de l'étude de cas permet d'analyser un phénomène dans son contexte réel (Barlatier, 2018). Ce chapitre a donc pour but de présenter le contexte géographique des coopératives et le contexte de crise et de défis auquel le monde agricole et ses acteurs font face actuellement.

8.1 Contexte géographique

Trois des quatre coopératives se situent dans un périmètre géographique réduit autour de la ville de Libramont-Chevigny en Ardenne. La coopérative EDME est la seule à avoir fixé son siège social à Perwez où se trouve son atelier de découpe. Cette exception est à relativiser car la plupart de leurs éleveurs coopérateurs se situent également en Ardenne. Si cette région se voit être le berceau des coopératives d'éleveurs de bovins, c'est parce que la majorité des producteurs de viande bovine se situent au sud de la Wallonie : en Fagne, Famenne, Ardenne et Région jurassique. Une telle tendance s'explique parce que 90% des terres agricoles de cette région sont des prés et des prairies. (SPW, 2019).

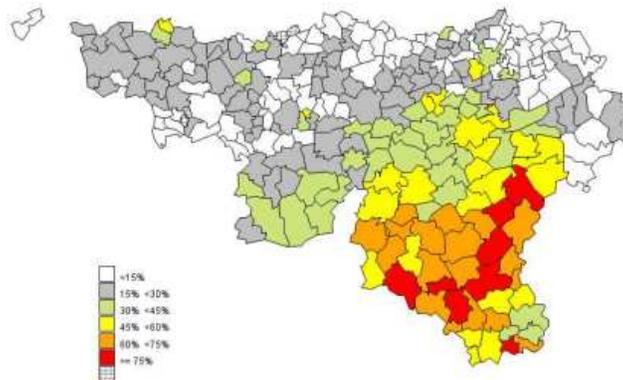


Figure 5 : Importance du secteur de la viande bovine dans les communes de Wallonie (en % de la valeur (exprimée en production brute standard) de la production agricole totale de la commune) (SPW, 2020-b)

8.2 Les défis actuels

Sans être questionnés sur ce sujet, tous les « porte-parole » des coopératives nous ont parlé des difficultés qu'ils rencontraient dans le milieu agricole actuel. Ils ne les présentaient pas comme des obstacles à la transition mais comme des défis du quotidien. Cependant, nous avons pu relever certaines similitudes avec les facteurs de rejet d'innovations identifiés lors de notre état de la littérature (Chapitre 2.1.1).

Ces défis comme nous les appellerons, nous les avons regroupés sur deux niveaux : ceux liés à l'agriculture et celui spécifique à la filière de la viande bovine.

8.2.1 Défis de l'agriculture

L'accès au foncier

Nous l'avons identifié dans nos facteurs de verrous. Les prix des surfaces agricoles sont en constante augmentation principalement à cause d'une concurrence d'usage et d'une concentration des terres dans des exploitations de grande taille. C'est un problème souligné lors de notre conversation avec Frédéric :

“Il y a vraiment là un gros problème d'accès à la terre et de reprise de ces exploitations qui ont augmenté en taille et aussi encore plus proportionnellement en valeurs, en prix. Alors forcément sur des terrains chers comme ça on est obligé de faire plus intensif, c'est très difficile de faire de l'extensif avec des terrains à ce prix-là donc ça je pense que c'est un des verrous très important et malheureusement moi je ne vois pas trop ce qu'on peut faire à ce niveau-là car c'est les prix du marché ; S'il y a des propriétaires de chevaux qui sont prêts à mettre 100.000 euros pour un hectare de prairie dans le BW bah...voilà. Forcément les agriculteurs ne sont pas capables de mettre un tel montant pour un hectare de prairie qui va leur rapporter quelques centaines d'euros par an, c'est impossible. Il y a une compétition importante à ce niveau-là.” (Frédéric, EDME).

Il confirme clairement les informations récoltées lors de nos recherches bibliographiques et insiste particulièrement sur la concurrence engendrée par les propriétaires de chevaux de loisirs qui sont prêts à mettre des sommes beaucoup plus élevées que les agriculteurs. Il précise que la difficulté d'accès au foncier est un verrou majeur pour la transition ; les éleveurs se voient obligés de faire de l'intensif s'ils veulent rentabiliser leurs terres et leur production.

L'agribashing

« Bashing » est un mot anglais employé par les victimes d'un dénigrement systématique. Le fondateur de la coopérative EDME le mentionne lors de notre discussion :

“Vous savez l'agriculture il y a un bashing extraordinaire [...] Ils entendent les médias qui hein, tout le bashing qu'on fait sur la viande et puis... à un moment donné ces mecs là ils ont plus envie de reprendre une ferme, ils sont morts financièrement, mentalement et l'esprit de coopérative fait revivre tout ça.” (Yves, EDME).

Ces quelques phrases ne nous permettaient pas de cerner le phénomène. Cependant, les recherches entreprises par après nous ont permis de mesurer l'ampleur de celui-ci et de nous rendre compte que d'autres porte-parole nous l'avaient évoqué sans en mentionner le terme précis. C'est le cas par exemple de Frédéric :

“Ils travaillent tous les jours, ils travaillent énormément pour ne rien gagner et parfois même à perte et en plus ils se font dénigrer tout au long de la journée au niveau des médias donc c'est une situation qui est très très compliquée à supporter sur le long terme” (Frédéric, EDME).

« L’agribashing » a pris une grande ampleur en France en fin d’année 2018. Il est défini comme un sentiment partagé par de nombreux agriculteurs que « *leur profession fait régulièrement l’objet d’attaques, de critiques et d’un dénigrement dans l’espace public, et notamment dans les grands médias généralistes par le biais de reportages et d’enquêtes jugés à charge.* » (Fougier, 2018).

Cependant, ce ne sont généralement pas les agriculteurs qui sont visés dans les critiques mais les modes de production conventionnels et les différentes activités auxquels on les associe comme par exemple l’utilisation de produits phytosanitaires et l’élevage intensif. Les termes “phytobashing” ou “agribusiness bashing” seraient donc plus appropriés que “agribashing” qui englobe tout le secteur de l’agriculture (Fougier, 2018).

Le phénomène a atteint les agriculteurs wallons et une campagne nommée “Oh, la bêche : stop à l’agribashing” a d’ailleurs été menée durant l’été 2020 dans la province du Hainaut. Cette campagne avait pour objectif de sensibiliser et de communiquer aux citoyens l’importance du rôle des agriculteurs pour la société et les difficultés du métier qu’ils exercent (Maistriau, 2020).

Nous n’avions pas relevé ce phénomène lors de nos recherches sur les barrières à la transition. Cela peut s’expliquer parce que le terme n’a été adopté réellement qu’à partir de 2018. La problématique n’est pourtant pas si récente et de nombreuses polémiques médiatiques touchaient déjà le monde de l’agriculture auparavant. Il est difficile de savoir si ce phénomène a une influence sur l’adoption de pratiques plus extensives chez les éleveurs. Ces revendications contre les modes de production conventionnels pourraient les pousser à modifier leur système. Toutefois, elles pourraient également avoir l’effet inverse, les éleveurs manquant de toute façon de reconnaissance malgré leurs efforts.

La dégradation du tissu agricole

L’agriculture occupe une place centrale dans notre société ; de manière territoriale, elle représente près de 45% de la superficie de la Wallonie (SPW, 2020-b) et de manière sociale, « *elle est aussi créatrice de liens sociaux entre les individus (agriculteurs et non-agriculteurs) et entre les individus et un milieu de vie, un écosystème vivant.* » (Stoessel-Ritz, 2017). Ces liens sont construits au travers de pratiques sociales adoptées, depuis le travail du sol jusqu’à la consommation des produits alimentaires. L’agriculture peut donc être interprétée comme activité sociale qui engage le monde agricole à la société civile (Stoessel-Ritz, 2017).

La fonction sociale de l’agriculture semble toutefois se dégrader de plus en plus. Nicolas, de la coopérative Cornü, nous fait part de son ressenti :

“En tant que vétérinaire, sur 20 ans j’ai vraiment vu le tissu agricole se dégrader, il faut que cela reprenne un petit peu. Pour le moment ça va encore car il y a encore beaucoup d’agriculteurs qui ont entre 40 et 50 ans mais quand j’ai commencé en tant que veto il y avait beaucoup de jeunes de mon âge et on a évolué ensemble. Maintenant les jeunes vetos qui travaillent avec moi, des cultivateurs qui ont des vaches bovines qui démarrent, il n’y en a pas. Il n’y a plus de jeunes. Donc ça veut dire dans 20 ans comment est-ce qu’on fait ? Si on arrive

déjà à savoir vivre du métier et donner un peu cette fierté-là, il y a des jeunes qui vont accrocher mais sinon je ne sais pas comment va être l'agriculture dans 30 ans, la moyenne d'âge est de 58 ans. Je connais beaucoup de jeunes de 35/40 ans qui arrêtent. Donc il faut mettre tout ça en avant mais bon c'est beaucoup de boulot [...] ça prend beaucoup de temps mais si au bout du compte c'est valorisant, je pense que tout le monde est content.” (Nicolas, Cornü).

Le porte-parole utilise l'expression « tissu agricole » pour exprimer son ressenti. Ce terme n'existe pas mais nous le comprendrons à partir du concept de tissu social.

« Le tissu social, c'est le réseau d'obligations et de droits, ces liens entre les individus de statut social, économique différent, ces aspirations identitaires, ce consensus sur certaines valeurs qui font la solidité, la cohésion d'une société. » (C., 1994).

Ce cadre conceptuel et les informations récoltées lors de nos entretiens nous permettent de formuler une définition du phénomène de dégradation du tissu agricole. Nous envisageons celui-ci comme une détérioration de l'activité sociale agricole, c'est à dire une diminution des relations et liens sociaux entre l'agriculture, la société et le milieu physique.

Plusieurs raisons peuvent justifier cette dégradation. Premièrement, il y a une diminution constante du nombre d'agriculteurs et un vieillissement de la population agricole restante, pour la plupart sans repreneur futur. On remarque une forte démotivation des jeunes face au contexte de volatilité des prix, de revenus quasi nuls et face aux difficultés de reprises des exploitations qui demandent un investissement de départ très élevé. Ainsi les liens de transmission de savoirs et savoir-faire se dégradent et disparaissent peu à peu. Deuxièmement, la modernisation et l'industrialisation contribuent à la dégradation du tissu agricole.

“Il faut du contact avec le consommateur car les grandes surfaces ont fait qu'entre le producteur et le consommateur il y a eux quoi... Donc on a perdu le contact avec les fermes et on ne se rend pas compte de ce que c'est la production à la ferme.” (Nicolas, Cornü)

L'agriculture moderne, fondée sur des objectifs de performance, contribue à éloigner de plus en plus les producteurs des consommateurs et à transformer les affinités qu'entretiennent les agriculteurs avec les milieux naturels (Stoessel-Ritz, 2017).

Le défi serait de restaurer ce tissu social et de reconstruire les liens entre agriculture et société en proposant des actions innovantes. *« Si la norme est l'absence de lien social, l'innovation se situe dans la reconstruction de celui-ci à partir de dispositifs expérimentaux. »* (Streith, 2008).

8.2.3 Défi lié à la filière de la viande bovine **Résister au modèle industriel**

Très peu d'éleveurs parviennent à résister à 100% au passage par la filière conventionnelle de la production de viande bovine. Les débouchés sont restreints et instables et il y a un travail d'équilibre des matières qui est compliqué à gérer, d'autant plus lorsque les éleveurs souhaitent travailler de manière indépendante.

Le défi de l'équilibre des matières consiste à trouver des façons d'écouler tous les morceaux de viande, sachant que les bouchers préfèrent les morceaux nobles et la grande distribution les morceaux destinés à la transformation (viande hachée, burgers) et aux steaks de première qualité, c'est un travail au quotidien.

“Le problème c'est qu'il faut faire avancer tous les canaux de distribution en parallèle au même rythme” (Michael, Sainbiooz).

L'entretien effectué avec Bernard, de GVBOB, met en scène l'instabilité des débouchés, qui rend la tâche d'autant plus complexe.

“C'est compliqué car parfois très variable et cette année-ci c'est encore pire avec la covid : on se retrouve avec des semaines où on ne livre plus du tout, d'autres semaines avec des grosses commandes : ça a été très compliqué spécialement en 2020.” (Bernard, GVBOB).

Une grande partie des éleveurs passe par la filière traditionnelle par contraintes et manque de solutions alternatives. Il est quasi impossible, tout seul, de surmonter ce défi, surtout que le monde de la viande est extrêmement compétitif. L'un de nos porte-parole déclare que ***“c'est la loi de la jungle”*** (Bernard, GVBOB).

Les réponses que nous avons obtenues des éleveurs rencontrés ou questionnés nous permettent de dresser un avis commun sur le modèle industriel. Selon eux, la chaîne de production traditionnelle manque de transparence et les producteurs y occupent une place dérisoire qui ne leur laisse aucune maîtrise sur leur produit. De plus, ils doivent sans cesse négocier les prix pour pouvoir espérer rembourser leurs coûts de production et se dégager un revenu minimum. Cet avis traduit leur inconfort d'avoir à travailler dans un tel système.

9 L'émergence d'un nouvel acteur : la coopérative d'éleveurs

Selon les informations récoltées auprès des porte-parole des coopératives, celles-ci auraient été créées dans le but de surmonter collectivement les défis présentés précédemment.

9.1 Les motivations des éleveurs

La question de notre questionnaire : « Pour quelles raisons avez-vous rejoint la coopérative ? » avait pour but de rassembler et de comprendre les motivations des éleveurs à créer ou adhérer à un tel projet. Nous avons identifié 6 catégories de motivations. L'une d'entre elle domine largement les autres d'un point de vue quantitatif, avec 67% des répondants qui ont mentionné la motivation économique. La catégorie « circuit court » regroupe des motivations provenant de 30% des éleveurs. Les autres catégories de motivations se retrouvent dans plus ou moins 15% des réponses. Peut-on conclure que la motivation économique est dominante et que les autres motivations sont plutôt considérées comme secondaires ? Il est important de mentionner qu'un tiers des éleveurs ont cité plusieurs raisons qui les ont poussés à rejoindre la coopérative.

9.1.1 La motivation économique

La motivation économique est divisée en deux volets : le volet sécurité et le volet reconnaissance.

Premièrement, au travers de la coopérative, les éleveurs espèrent pouvoir s’assurer une sécurité qu’ils ne peuvent pas garantir lorsqu’ils travaillent de manière individuelle. Cette sécurité financière, ils la retrouvent grâce aux débouchés que leur offre la coopérative pour commercialiser leurs bêtes à un prix plus stable et plus élevé que dans le système industriel.

En 2015, un calcul a été réalisé par le service public fédéral (SPF) économie pour évaluer la rentabilité des exploitations d’élevage et d’engraissement de bovins viandeux en Région wallonne. Celui-ci a pu dresser la conclusion que le revenu de la production de viande ne suffit pas à rémunérer le travail familial. Il est généralement financé par d’autres activités comme la vente de cultures et les aides de la PAC (Collège des producteurs, 2019). Deux répondants ont précisé que sans la coopérative, ils n’auraient probablement pas pu maintenir leur exploitation sur le long terme. « *Sans la création de Cornü, j’avais prévu de tout arrêter dans les 2 ou 3 années à venir.* » (R. 1¹⁶).



Source : Réseau comptable d’information agricole (RICA).

Figure 6 : Evolution du revenu par unité de travail selon l’approche micro-économique, Belgique. Années 1989/1990/1991 = Indice 100, moyennes mobiles sur trois ans (SPF Economie, 2019)

Deuxièmement, la motivation économique exprime le désir de reconnaissance pour le travail effectué, au travers d’un prix juste. Les éleveurs ne veulent pas uniquement augmenter leur revenu, ils veulent « *le juste retour de leurs efforts* » (Prévost, 2012). Le porte-parole de la coopérative Cornü a d’ailleurs répondu dans ce sens à notre question « Qu’est-ce que la coopérative apporte aux éleveurs ? »

“Le fait d’être reconnu et d’avoir le prix juste, c’est qu’on achète au prix juste. Par rapport au travail fourni, à la matière première, aux coûts de production.” (Nicolas, Cornü).

Beaucoup d’autres éleveurs citent dans leurs motivations les termes : « *valorisation respectueuse du producteur* » (R. 19), « *prix juste* » (R. 13, R. 21, R. 23), « *revenu équitable* » (R. 38) et renforcent l’argument de ce deuxième volet.

¹⁶ « R. 1 » correspond au premier répondant de notre questionnaire

9.1.2 Le circuit court

Cette catégorie regroupe les motivations résultant de l'objectif du circuit court. En nous référant à la définition de la Région Wallonne, un circuit court est « *un mode de commercialisation de produits agricoles ou horticoles, qu'ils soient bruts ou transformés, dans lequel au maximum un intermédiaire intervient entre le producteur et le consommateur* » (SPW, 2017).

Une relation assez explicite existe entre la motivation économique et le désir de faire partie d'un projet en circuit court étant donné qu'une plus grande maîtrise de la production entraîne un prix plus élevé pour le producteur. Le circuit court permet à l'éleveur de créer de la valeur ajoutée en vendant un produit transformé et de mieux maîtriser les prix de vente indépendamment des fluctuations du marché international (SPW, 2017).

Cependant, les données récoltées nous permettent d'affirmer que la motivation économique est loin d'être la seule. Nous avons identifié trois raisons supplémentaires qui poussent les éleveurs à vouloir une plus grande maîtrise de la chaîne de production. Une citation de l'entretien avec Frédéric illustre la première assez clairement.

“Comme on supprime certains intermédiaires, ça se répercute sur le prix qu'on peut offrir aux producteurs donc c'est surtout ça qui les a motivés au départ mais je pense que ce n'est pas du tout uniquement ça, c'est aussi essayer de reprendre son destin en main, de ne pas dépendre. Ça, ça joue énormément.” (Frédéric, EDME).

Ce désir d'autonomie et d'indépendance est soutenu par d'autres éleveurs ayant répondu à notre questionnaire. « *Ici ce sont uniquement des agriculteurs qui sont à la création, gestion, commercialisation, développement* » (R. 15), c'est « *prendre son destin en main* » (R. 8). Des avantages dont ils ne bénéficiaient pas au sein de la filière industrielle qui, rappelons-le, est qualifiée de complexe et multiplie les intermédiaires (Chapitre 1.2.1).

Un autre avantage dont les éleveurs bénéficient en adhérant à un projet de circuit court, c'est une plus grande transparence et traçabilité par rapport au prix qu'ils obtiennent et par rapport à la destination de leur production. « *Avoir un suivi sur la viande que l'on produit* » (R. 41) et « *avoir un œil sur le produit final* » (R. 43). Le porte-parole de la coopérative Sainbiooz appuie ces propos :

“La motivation première c'était de pouvoir reprendre la maîtrise de la filière [...] en se disant aussi non on fait de l'élevage, on vend nos bêtes et on ne sait pas où elles vont, on ne sait pas comment la plus-value est faite etc. et donc l'élément de fierté de maîtrise de la filière, outre l'élément de prix donc il y a toujours l'idée de pouvoir valoriser en circuit court et d'avoir une meilleure valorisation de ses bêtes mais ce n'est pas l'unique ni même la première motivation, non il y avait vraiment une motivation de maîtrise de la filière et de fierté de maîtriser son produit.” (Michael, Sainbiooz).

Et enfin, ils ont l'avantage de rétablir un contact avec le consommateur : « *Je me suis engagée dans ce concept car je suis convaincue que l'élevage engraissement doit être plus proche du*

consommateur et ainsi arriver à développer un climat de confiance. Travailler local me semble être une force. » (R. 5). Selon ce répondant, la coopérative, en proposant une filière de commercialisation en circuit court, contribue à reconquérir la confiance des consommateurs. En effet, le secteur de la viande a été victime de plusieurs scandales¹⁷ ces dernières décennies, qui ont installé un climat de méfiance des consommateurs vis-à-vis des produits belges, avec pour conséquence une diminution constante de la consommation de viande (Evrard et al., 2001). La crise Veviba¹⁸ est la dernière en date, elle a suscité un fameux bouleversement qui a contribué à la création des coopératives les plus récentes.

“Ça a correspondu avec la crise Veviba [...] c’est aussi suite à ça parce qu’on se rendait compte que, bon là c’était un abattoir mais là c’était aussi quelqu’un qui était chevilleur, qui vendait la viande, qui la transformait, que finalement les producteurs n’avaient pas leur compte dans cette histoire. C’est un peu les dindons de la farce. Donc il y a eu ça. Ça c’était un peu l’occasion qui a fait le larron si vous voulez. Mais disons que l’idée couvait déjà un peu avant parce que c’est vrai que la partie du secteur primaire est ridicule par rapport au reste de la chaîne au niveau de la viande.” (Frédéric, EDME).

On comprend dans le témoignage de Frédéric que l’idée était déjà bien présente mais que le scandale sanitaire Veviba a joué un rôle déclencheur dans la création de la coopérative EDME.

Le projet de circuit court participe également à freiner le phénomène de dégradation du tissu agricole dont on a parlé précédemment (Chapitre 8.2.1). « *Le « tissu » du local n’est pas seulement fait de données physiques, c’est un tissu social. Privilégier le local, c’est multiplier les contacts, faire exister les réseaux de proximité, lier le social à l’environnemental, et renforcer l’autonomie des exploitations qui se nourrit de ces contacts* » (Larrère, 2017). Lors de notre entretien avec Nicolas, l’éleveur nous partage un bel exemple de reconstruction de liens entre les producteurs et la société.

“Les coopérateurs ont retrouvé un peu le sourire et la fierté de ce qu’ils font. [...] A notre magasin, on a ouvert une terrasse, on a fait goûter nos produits aux gens, on faisait une soirée tous les week-ends et tous les gens venaient [...] ils étaient super enchantés et il y avait une belle animation et puis le covid est arrivé [...] Dans le village ça redonnait une vie qu’il n’y avait plus.” (Nicolas, Cornü).

9.1.3 Le soutien à l’agriculture familiale : objectif identitaire

Le phénomène de dégradation du tissu agricole (Chapitre 8.2.1) est notamment induit par la diminution du nombre d’exploitations et l’augmentation de la taille moyenne de celles-ci. Ces deux

¹⁷ « *Le scandale des hormones, les épidémies de peste porcine, la crise de la vache folle, la crise des dioxines, les discussions relatives aux Organismes Génétiquement Modifiés, etc....* » (Evrard et al., 2001).

¹⁸ Crise Veviba : scandale sanitaire alimentaire en février-mars 2018 concernant l’établissement de transformation de viandes VEVIBA à Bastogne. L’agrément de l’établissement a été retiré. A l’heure actuelle, les activités n’ont toujours pas repris (AFSCA, 2018).

dernières tendances engendrent également l'affaiblissement de l'agriculture familiale, forme d'agriculture à laquelle les éleveurs coopérateurs s'identifient.

L'agriculture familiale est la plus répandue en Europe, il est toutefois difficile d'en donner une définition précise à cause de la réalité variée dans laquelle elle s'inscrit (échelle temporelle et géographique). A titre d'exemple, la taille moyenne des exploitations familiales dans l'Union européenne s'élève à 10 hectares et pourtant elles représentent également 60% des exploitations qui font plus de 100 hectares (McGlynn et al., s. d.). L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture donne donc une définition très large de ce modèle agricole : « *L'agriculture familiale englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural.* » (Delfosse, 2015). Effectivement, elle permettrait de répondre aux enjeux tels que la préservation de produits traditionnels en contribuant à une alimentation saine et équilibrée. Elle contribue à la conservation de la biodiversité agricole et utilise les ressources naturelles de façon durable. De plus, elle peut être un moyen de stimulation des économies locales (Delfosse, 2015).

D'après les réponses aux questionnaires et nos entretiens, l'agriculture familiale est présentée en opposition au modèle industriel. D'ailleurs, plusieurs éleveurs le font comprendre dans leurs réponses : « *survivre face à un modèle industriel qui broie l'agriculture familiale* » (R. 1) ; « *la résistance face à l'industriel* » (R. 11).

“Tout l'ancien système c'est ça qui nous a poussé à faire une coopérative, c'est que l'ancien système c'est des industriels qui ont une politique : on achète au moins cher et on vend comme on peut donc je n'en veux moi absolument pas aux industriels mais ces techniques de faire qui étaient partout broient l'agriculture familiale donc on doit changer totalement le modèle.” (Yves, EDME).

La coopérative participerait à préserver les fermes familiales en donnant les moyens sociotechniques aux éleveurs de résister au modèle industriel. L'agriculture collective pour l'agriculture familiale : se regrouper pour faire face à ce défi qui n'est pas individuel mais qui concerne toutes les exploitations familiales et qui nous amène à la prochaine motivation.

9.1.4 La coopération

Le concept de coopération est le principe même d'une coopérative, et pourtant cette motivation n'a été citée que par 13% des répondants. Les éleveurs qui la mentionnent associent la coopération à une force qui permet d'avoir du poids et d'aller plus loin : « *se retrouver à plusieurs pour essayer d'avoir du poids* » (R. 15), « *ensemble on est plus forts* » (R. 19). D'autres énoncent la motivation de la coopération pour une raison sociale : l'envie de contact humain et de pouvoir échanger.

9.1.5 La crédibilité

Les coopératives ont su faire preuve de professionnalisme, de sérieux et de clarté, éléments qui ont joué un rôle pour construire une crédibilité envers divers acteurs.

Premièrement envers les éleveurs ; pour 10% des répondants, les qualités professionnelles de la coopérative les ont convaincus à s'engager dans un tel projet.

Deuxièmement, un répondant introduit le facteur de crédibilité dans un autre sens « **la coopérative est certainement un bon vecteur pour améliorer l'image de l'agriculture familiale et la promotion de la viande** » (R. 15). Les coopératives contribueraient à limiter le phénomène d'« agribashing » mentionné dans le chapitre 8.2.1 en reconstruisant une image positive de l'agriculture auprès de la société.

Enfin, la crédibilité est également essentielle pour assurer à la coopérative des débouchés auprès des clients distributeurs qui accueillent les projets novateurs avec méfiance. Yves nous explique que c'est particulièrement le cas avec les bouchers mais qu'au fur et à mesure, en persévérant, le travail paye.

“Les bouchers ont souvent des habitudes bien ancrées [...] ils sont parfois réactifs en deuxième zone mais maintenant c'est en train de bien marcher avec les bouchers donc voilà il fallait qu'ils acceptent, qu'ils comprennent et puis vous savez quand on positionne une coopérative, une fois sur 2 ce sera un peu du pipeau, elle ne tiendra pas. Fin c'est vrai les agriculteurs qui font quelque chose, il y a beaucoup de méfiance donc il faut à un moment donné montrer notre crédibilité et quand les gens viennent voir la table de découpe, quand ils voient leurs voisins qui travaillent avec nous [...] voilà la crédibilité commence un peu à tomber maintenant et je veux dire on a plus facile de faire un client maintenant qu'il y a un an, ça c'est certain.” (Yves, EDME).

9.1.6 Le changement

De manière minoritaire, 6% des éleveurs questionnés ont mentionnés le désir de changement soit au niveau de leur exploitation, soit de manière générale : « **faire bouger les choses** » (R. 8). Un seul éleveur a écrit vouloir s'investir dans un projet innovant : « **envie de participer à un système alternatif et innovant, de plus durable** » (R. 28). Cette analyse permet d'émettre une nouvelle hypothèse : le désir d'adoption de pratiques innovantes et/ou d'évolution du système d'exploitation n'est pas une motivation majoritairement partagée par les éleveurs lorsqu'ils adhèrent à la coopérative. La structure coopérative n'est pas “utilisée” comme un outil facilitateur de la transition de pratiques. D'ailleurs, nous verrons par après que les éleveurs qui sont animés par un désir de changement n'attendent généralement pas de faire partie d'une coopérative pour enclencher la transition. Un répondant du questionnaire confirme cette hypothèse « **Cela fait des années que nous évoluons dans ce sens, nous n'avons pas attendu de rentrer dans la coopérative. Et je pense que c'est le cas de beaucoup d'agriculteurs.** » (R. 20). L'évolution qui est mentionnée dans cette citation est celle d'un changement vers des pratiques plus extensives et plus respectueuses de l'environnement.

9.2 Projets et structures des coopératives

Les éleveurs ont transformé leurs motivations en objectifs concrets structurés dans des projets partagés au sein des coopératives. Une première analyse des sites internet de chaque coopérative nous a permis de relever les différents principes et objectifs de chacune d'entre elles. Nous les avons ensuite abordés plus en profondeur durant nos entretiens. Deux conclusions sont tirées de notre analyse : les

valeurs, objectifs et projets sont peu variés d'une coopérative à l'autre. Chaque coopérative est structurée de façon différente et mène à bien ses projets à sa manière.

9.2.1 Valeurs et projets communs

Le tableau ci-dessous présente les principes et valeurs que les coopératives soutiennent sur les sites internet des coopératives. Celui-ci a été complété par les informations récoltées lors des entretiens. Une case vide ne signifie pas nécessairement que la coopérative n'adhère pas au principe mais que celui-ci n'a pas été abordé explicitement.

Principes	Coopératives			
	Cornü	Sainbiooz	EDME	GVBOB
Juste rémunération	✓	✓	✓	
Maîtrise de la production	✓	✓	✓	✓
Préservation de l'agriculture familiale		✓	✓	✓
Transparence et traçabilité	✓	✓	✓	✓
Respect de l'environnement	✓	✓	✓	✓
Contact avec le client final	✓	✓		✓
Qualité de la viande	✓	✓	✓	✓
Bien-être animal	✓	✓	✓	
Favoriser l'herbage	✓		✓	✓
Reconnaissance et fierté	✓	✓	✓	✓
Santé publique	✓	✓	✓	✓
Local	✓	✓	✓	✓
Implication du consommateur dans le projet	✓			

Tableau 3 : Les principes des coopératives (réalisation personnelle)

On peut déduire de ce tableau que les coopératives partagent des valeurs et objectifs fort similaires. C'est pour cette raison que nous présentons dans cette étude les deux projets qui nous semblent être au cœur des quatre coopératives rencontrées sans les différencier les unes des autres.

Projet commercial

Le premier projet que portent les coopératives est commercial et peut être subdivisé en deux grands objectifs.

Premièrement, il vise à minimiser les intermédiaires pour une plus grande maîtrise de la chaîne de production et donc une plus grande autonomie financière. Michael ajoute un aspect supplémentaire à l'autonomie qui porte également sur les savoirs et les savoir-faire.

“Le point le plus important [...] c'est de pouvoir maîtriser les choses. Les éleveurs sont agriculteurs depuis 35 ans, c'est incroyable tout ce qu'ils apprennent. Parce que leur métier

évolue, entre se dire moi je dois sortir une bête de la ferme et maintenant je dois m'occuper de tous les autres aspects jusqu'à la commercialisation, jusqu'au client final. Ça c'est vraiment : 1 : une plus grande maîtrise du coup un prix plus juste et du coup aussi beaucoup de fierté et d'apprentissage." (Michael, Sainbiooz).

C'est d'ailleurs un facteur de frein qui avait été mentionné au chapitre 2.1.1 de notre état de la littérature. Au sein de la coopérative, les éleveurs acquièrent des savoirs et savoir-faire techniques dont ils ne disposaient pas auparavant et qui leurs permettent de s'affranchir du modèle industriel.

Le deuxième objectif du projet commercial est de proposer un produit qui répond à la demande des consommateurs. Toutes les personnes rencontrées insistent énormément sur l'importance de la qualité de la viande et sur la régularité de celle-ci. La qualité englobe différents facteurs ; la découpe, le goût et la santé du consommateur sont ceux qui sont le plus mentionnés par les porte-parole des coopératives. La réaction de Frédéric, chargé du travail sur l'alimentation des bovins de la coopérative EDME, nous permet de comprendre que la ration de finition, c'est à dire l'alimentation que va recevoir le bétail durant ses derniers mois, joue un rôle très important dans la qualité de la viande.

"C'est un de nos critères importants, de s'assurer que la ration de finition utilisée par les différents coopérateurs soit la même et de garantir ainsi une qualité homogène de la viande. Ça c'est très important pour nous et nos clients le savent bien. Ils savent bien qu'il y a viande et viande, on peut croire qu'un morceau est égal à un autre morceau mais non il y a plein de choses qui font la qualité d'une viande dont la ration qu'a reçue le bovin en finition pendant les 3, 4 derniers mois de son engraissement." (Frédéric, EDME).

Comme le mentionne Frédéric, il y a beaucoup de choses qui contribuent à la qualité de la viande. Il faut donc éviter d'isoler les facteurs au risque de généraliser leur importance. Au début de notre analyse, nous avons commis l'erreur de considérer le facteur alimentation comme prépondérant pour tous les aspects de la qualité. Or, des recherches plus approfondies dans la littérature nous permettent de préciser qu'il existe une réelle difficulté pour différencier la qualité sensorielle (goût et consistance) d'une viande bovine. L'incidence des facteurs âge et sexe serait plus élevée que celle des facteurs race et régime alimentaire qui semblent assez faibles. Ainsi, pour qu'une viande soit reconnaissable d'une dégustation à une autre, il serait nécessaire d'agir simultanément sur plusieurs facteurs : l'âge, le sexe, la race mais également sur le mode de production (pâturage, alimentation, bien-être) et le mode de transformation (maturation, découpe) (Jamar et al., 2007).

Projet durable

Le deuxième projet n'est pas envisagé comme un projet en tant que tel, il reflète plutôt la manière d'opérer et de mettre en œuvre le projet commercial. Celui-ci est imprégné des valeurs que les coopératives ont choisies de soutenir et s'inscrit dans une démarche globale qui 1) valorise la production des éleveurs dans un projet économiquement viable, 2) contribue à reconstruire des liens sociaux entre les acteurs et 3) préserve l'environnement en favorisant un mode de production écologiquement responsable. Les deux premières lignes directrices ont déjà fait l'objet de plusieurs exemples concrets

soutirées de nos données empiriques, alors que la dernière à peu été abordée. Lors de nos entretiens, les porte-parole associaient majoritairement l’objectif environnemental à l’autonomie alimentaire. Seul Michael a développé plus profondément ce point en précisant qu’il y avait une vraie détermination d’accroître les pratiques de préservation de l’environnement dans le futur.

“Il y a une vraie volonté de s’améliorer et d’aller au-delà du bio en fait et donc avec des projets de plantation de haies, d’agroforesterie, de gestion des sols, de choix de l’alimentation on veut vraiment que ce soit local” (Michael, Sainbiooz).

Cette démarche générale suit la philosophie de l’agriculture durable qui applique les principes du développement durable. Ce concept est défini dans le Rapport Brundtland comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins* » (Landais, 1998). Il repose sur les trois dimensions que nous avons mentionnées ci-dessus (sociale, économique et environnementale). Toutefois, une multitude de formes d’application de ces lignes directrices existent et chaque coopérative les met en œuvre à sa façon.

9.2.2 A chaque coopérative son propre fonctionnement

Bien qu’elles partagent des valeurs et projets fort similaires, les coopératives se structurent et fonctionnent de manières différentes. La première dissociation qui nous est venue à l’esprit, avant même de les rencontrer, s’est faite par rapport à leur taille et la filière dans laquelle elles travaillent : conventionnelle ou biologique. Le graphique ci-dessous représente les coopératives sur ces différentes échelles.

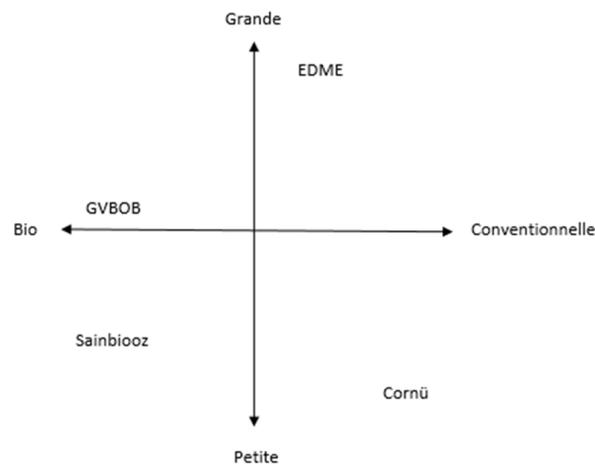


Figure 7 : Cartographie des coopératives selon leur taille et leur filière (réalisation personnelle)

Le mode de production biologique impose aux éleveurs le respect d’un cahier des charges qui détermine certaines normes de production comme par exemple l’interdiction de la césarienne systématique qui implique un choix dans les races (la BBB en est exclue), la limitation de l’usage des aliments concentrés, l’imposition d’une période de pâturage et d’une densité de bétail maximale à 2

UGB/ha. Les éleveurs faisant partie des coopératives bio (Sainbiooz, GVBOB et une minorité des éleveurs coopérateurs d'EDME) ont donc des caractéristiques de départ plus proches de l'élevage extensif que les éleveurs des autres coopératives (Cornü et EDME). Pour illustrer cet argument, nous avons analysé la charge en bétail des éleveurs qui ont répondu à notre questionnaire. Les deux graphiques ci-dessous démontrent que la majorité des éleveurs de la filière conventionnelle ont une charge en bétail moyenne entre 1,7 et 3 UGB par hectare alors que les éleveurs de la filière biologique sont plutôt entre 1 et 2 UGB par hectare, aucun des éleveurs de cette filière n'ont une densité plus élevée que 2 UGB étant donné que cela fait partie des conditions de la labélisation bio.

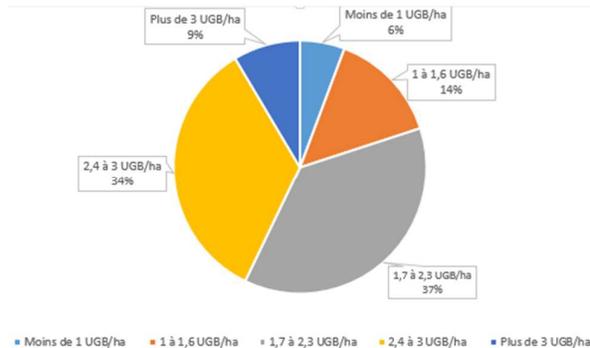


Figure 8 : Densité de bétail des éleveurs en filière conventionnelle (réalisation personnelle)

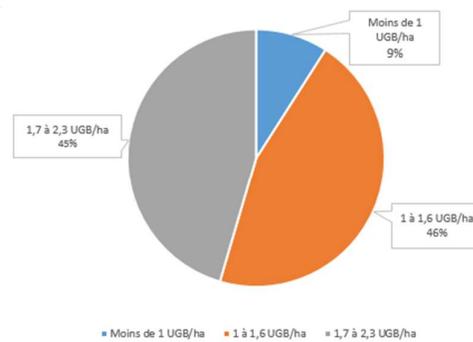


Figure 9 : Densité de bétail des éleveurs en filière biologique (réalisation personnelle)

La taille est le deuxième facteur qui différencie les coopératives. Sainbiooz et Cornü ont moins de 10 coopérateurs en opposition à EDME qui est beaucoup plus grande avec environs 120 coopérateurs. GVBOB est un peu particulière car elle ne regroupe que 7 éleveurs coopérateurs mais compte également 30 éleveurs fournisseurs (non coopérateurs). Nous avons décidé de les prendre en compte car ils participent largement aux projets de la coopérative.

Les porte-parole des coopératives sont bien conscients que l'évolution vers un plus grand nombre de coopérateurs suscite une grande rigueur dans la gouvernance et l'organisation de la coopérative afin de maintenir les valeurs de base sur lesquelles elle repose. La hausse du nombre de membres peut notamment entraîner : une baisse d'implication des coopérateurs, des conflits liés à des contradictions dans les avis et besoins de ceux-ci, une difficulté de garder une homogénéité et stabilité dans les produits proposés et le souci de trouver des débouchés se fait d'autant plus grand. Les grandes coopératives ont donc plus de risques de perdre la collaboration et la solidarité pour laquelle elles ont été créées au départ.

“Je ne vous cache pas que moi je suis de ceux qui craignaient un peu une évolution de croissance trop rapide, je suis plutôt pour essayer de consolider ce qu'il y a avant de se lancer à corps perdu dans une croissance. Parce que bon, en laitier il y a eu des coopératives aussi puis ça a donné naissance à des grands groupes mais finalement là-dedans les coopérateurs ils perdent leur âme aussi, c'est plus vraiment eux qui gèrent le truc.” (Frédéric, EDME).

“Il y a le risque des grosses coopératives, nous on n'est pas encore confronté mais c'est un point de vigilance c'est qu'à un moment donné que les coopérateurs de la coopérative

retournent dans l'ancien système, c'est à dire qu'ils redeviennent peut-être juste fournisseur et ils ont perdu complètement le control et la compréhension de ce qui se passe au niveau de la coopérative” (Michael, Sainbiooz).

Néanmoins, la grande taille de la coopérative est une force car elle donne du poids pour les négociations, c'est notamment l'avis du fondateur d'EDME :

“Moi mon rêve c'est quand même que toutes les coopératives se regroupent parce qu'on nous divise tout le temps et ça c'est déjà démarré, la distribution a bien compris qu'il faut diviser les coopératives donc on est parti encore dans une division de l'agriculture, j'espère qu'on aura une certaine intelligence pour se regrouper” (Yves, EDME).

Malgré sa grande taille, EDME a tout de même réussi à développer des mécanismes pour éviter les problèmes cités ci-dessus. Pour que tout le monde y trouve sa place, ils ont mis en œuvre des ateliers de travail sur différentes thématiques (alimentation du bétail, éthique, marketing et vente). Il y a donc un réel partage du travail qui permet également aux membres de rester impliqués et de se sentir écoutés. GVBOB a opté pour une autre stratégie, celle de rester peu nombreux aux commandes mais de tout de même offrir une solution alternative à d'autres éleveurs qui auront un rôle de fournisseur. Dans tous les cas, les porte-parole insistent sur le fait qu'il faut grandir petit à petit en fonction des débouchés.

D'autres facteurs différencient les coopératives par rapport à leur structure et à leur fonctionnement :

Au niveau de la commercialisation : alors que GVBOB a choisi de fonctionner avec un seul client principal de la grande distribution (Delhaize), Cornü compte 5 voies de commercialisation différentes : vente directe, supermarchés, boucheries, collectivités et Horeca. EDME a opté pour le créneau du distributeur. Ils ne font pas de vente directe sous l'appellation EDME mais diversifient leurs clients de la grande distribution et commercialisent également leur viande dans les boucheries. Enfin Sainbiooz n'est qu'à ses débuts mais commercialise déjà sa viande sous sa marque dans quelques supermarchés et en boucherie. Ils souhaiteraient dans le futur pouvoir travailler avec les magasins bio tels que les magasins Färm ou Sequoia.

Michael qui n'est ni éleveur, ni coopérateur mais qui aide à l'organisation et à la gestion de la coopérative, nous parle d'une caractéristique qui semble très importante selon lui : la combinaison des compétences :

“Je crois que c'est un des points qui est assez important et intéressant, on voit en tout cas ce qui marche chez Sainbiooz, c'est la combinaison des profils et la combinaison des expériences des différents acteurs. Le fait d'avoir à la fois des éleveurs c'est évidemment indispensable mais d'avoir des gens qui ne viennent pas du monde de l'élevage et de la viande c'est aussi très important. Ça c'est un des points qui fait que le projet peut très bien avancer.” (Michael, Sainbiooz).

L'importance de s'entourer d'acteurs non éleveurs afin de créer une combinaison de compétences pour mener à bien le projet a été évoqué par les porte-parole de Sainbiooz et Cornü. EDME et GVBOB n'en ont pas parlé mais nous savons que le professeur Rollin les aide pour les conseils technico-économiques.

Enfin au niveau de la base contractuelle, il y a deux manières d'opérer qui se dessinent dans les coopératives rencontrées : (1) celles qui préfèrent que tout soit clair et écrit noir sur blanc, c'est le cas de EDME et Sainbiooz qui ont insisté sur la nécessité d'une clarté dès le départ.

“On a fait des contrats signés par le conseil d'administration [...] très clairs qui ne prêtent pas à confusion” (Yves, EDME).

(2) GVBOB a préféré créer un système basé sur la confiance et le respect mutuel entre la coopérative et les fournisseurs.

“Le fournisseur n'a pas de part, ils sont justes fournisseurs, on n'a pas de contrat avec eux c'est une sorte d'engagement moral” (Bernard, GVBOB).

9.3 Conclusion

Cette première partie que comprend le chapitre 8 et 9 de notre étude nous permet de répondre à notre premier objectif : comprendre comment et pourquoi des structures telles que les sociétés coopératives d'éleveurs se mettent en place dans le secteur de la viande bovine en Wallonie.

Le contexte agricole actuel et les nombreux défis que le secteur de l'élevage rencontre depuis quelques décennies incitent les éleveurs à se rassembler pour atteindre des objectifs communs : retrouver une durabilité dans leur métier et dans les projets qu'ils entreprennent. Les coopératives interviennent ainsi à trois niveaux : (1) Au niveau économique en assurant un revenu décent aux éleveurs et en leur offrant la possibilité de partager les frais d'investissement. Par conséquent, ils reconquièrent leur indépendance et une maîtrise de leur production. Cette sécurité financière permet aux exploitations dites familiales de perdurer face au modèle industriel grandissant. (2) Au niveau social, les coopératives recréent des échanges et du lien entre les éleveurs et entre les éleveurs et les consommateurs. Elles contribuent à restaurer la confiance et la reconnaissance des consommateurs envers les éleveurs. (3) Au niveau environnemental, les coopératives favorisent un système d'élevage à l'écoute des préoccupations actuelles (réchauffement climatique, dégradation des écosystèmes, banalisation des paysages...) et mettent en place les moyens pour y répondre : maximisation de l'autonomie alimentaire, pâturage, préservation de la biodiversité.

Notre état de la littérature se concentrait grandement sur les enjeux environnementaux et économiques en omettant l'aspect social qui en découle. La durabilité est fondée sur trois piliers qui sont indissociables. Notre partie empirique nous le démontre explicitement.

10 Influence sur les pratiques des éleveurs

Le présent chapitre a pour but de répondre à notre second objectif. Pour rappel, celui-ci vise à évaluer dans quelle mesure les coopératives induisent un changement dans les pratiques des éleveurs, plus spécifiquement sur les caractéristiques associées au système extensif : l'autonomie alimentaire de leur exploitation, l'utilisation d'intrants (pesticides, engrais minéraux) et la densité du bétail. Dans un premier temps, nous exposerons les résultats obtenus via notre questionnaire que nous approfondirons ensuite avec des informations récoltées lors de nos entretiens et dans la littérature scientifique.

10.1 Résultat du questionnaire

La deuxième partie de notre questionnaire avait pour intention de saisir les relations entre la structure coopérative et les éleveurs qui la constituent et visait à déceler et comprendre les possibles changements dans les pratiques d'élevage des répondants.

Nous avons reçu 46 réponses de la part des éleveurs toutes coopératives confondues. Cela représente plus ou moins un tiers du nombre total de coopérateurs. Analyser les réponses des différentes coopératives de manière isolée semblait apporter peu de plus-value pour répondre à notre objectif d'étude, nous avons donc décidé de les fusionner. Le taux de réponses ne représentant pas la totalité des éleveurs coopérateurs, nous ne préférons pas généraliser nos interprétations mais les considérer comme des hypothèses.

Selon notre étude, 67% des répondants affirment ne pas avoir fait de modification dans leur système de production depuis leur arrivée dans la coopérative. Deux groupes d'éleveurs se sont alors dessinés : (1) les éleveurs qui n'effectuent pas de changement parce qu'ils ont déjà adopté des nouvelles pratiques et/ou effectué une transition avant leur arrivée dans la coopérative (45% des éleveurs n'ayant pas fait de changement, soit 30% des répondants totaux), (2) les éleveurs qui conservent leurs pratiques car ils considèrent que leur système actuel n'a pas besoin d'évoluer pour l'instant. (51% des éleveurs n'ayant pas fait de changement, soit 35% des répondants totaux).

Un seul répondant s'est différencié de ces deux groupes en déclarant qu'il n'effectuait pas de changement par peur de prendre des risques et par manque de connaissances des systèmes alternatifs.

Le taux relativement élevé d'éleveurs ayant déjà effectués des changements dans leurs pratiques renforce l'hypothèse que nous avons formulée au chapitre 9.1.6 ; les éleveurs souhaitant adopter des pratiques innovantes n'attendent pas d'adhérer à une coopérative pour les mettre en place.

Les 15 répondants restants (33%) ont affirmé avoir évolué vers un système plus extensif et/ou des pratiques plus respectueuses de l'environnement (MAEC) depuis leur arrivée dans la coopérative. Ceux-ci ont généralement effectué une combinaison de changements. La majorité d'entre eux ont développé une plus grande autonomie alimentaire (13 répondants sur 15) et ont mis en place des MAEC

(12 sur 15). Certains ont aussi diminué l'utilisation d'intrants (pesticides et engrais minéraux) et la charge en bétail. Deux répondants ont effectué une transition vers un mode de production biologique.

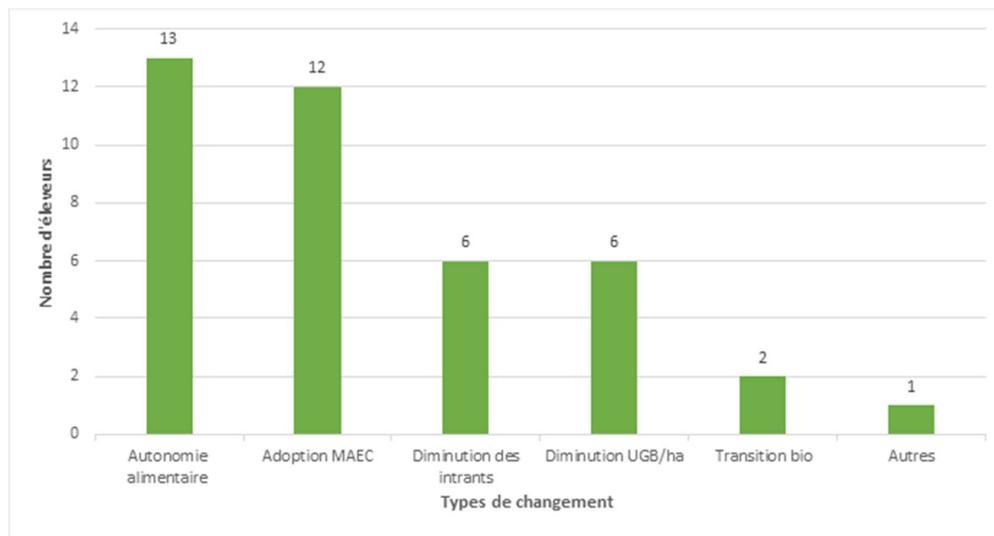


Figure 10 : Nombre d'éleveurs répondants par type de changement vers un système extensif (réalisation personnelle)

La dernière question de notre questionnaire portait sur des “éléments” liés à l’adhésion à une coopérative et leur possible influence sur l’évolution passée et/ou future du système et des pratiques d’élevage. Notre analyse porte à croire que les trois éléments ayant ou pouvant avoir la plus grande influence sur un changement de pratiques sont : la satisfaction d’un revenu juste, l’identification aux valeurs de la coopérative et le partage d’un objectif commun. Les autres facteurs tels que les échanges d’expériences entre agriculteurs, les échanges avec des conseillers agricoles ou le partage des risques auraient une influence moins importante et feraient moins l’unanimité parmi les répondants.

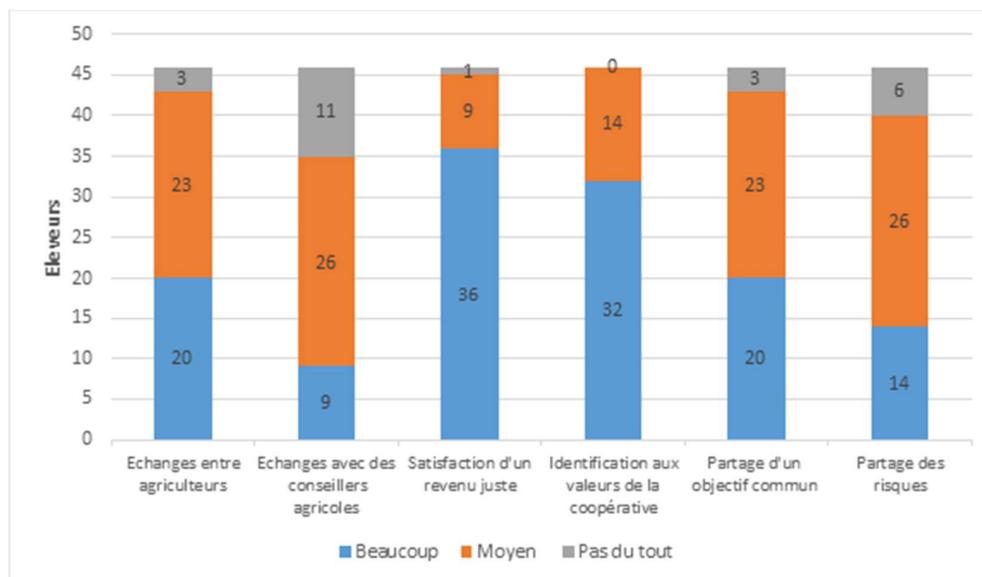


Figure 11 : Degré d’influence des éléments liés à la coopérative sur les changements de pratiques des éleveurs (réalisation personnelle)

L'analyse des réponses de notre questionnaire nous pousse à croire que les coopératives ont bien une influence sur les pratiques des éleveurs mais que cette influence ne se concrétise pas toujours ou pas encore au travers des pratiques d'élevage. Une évolution s'effectue sur une longue période, et nécessite un temps de réflexion et d'adaptation avant qu'elle ne puisse réaliser. 87% des répondants à notre questionnaire font partie de coopératives n'ayant pas plus de deux ans. Nous pensons que le facteur temporel joue un rôle dans le phénomène d'adoption de nouvelles pratiques. Un éleveur émet un commentaire qui renforce ce sentiment : « *On ne peut pas dire du jour au lendemain, je vais changer totalement ma technique de semis ou de récolte parce qu'il faut essayer petit à petit de voir si ça en vaut la peine.* » (R. 47). Ainsi, il serait intéressant d'interroger ces mêmes personnes dans quelques années pour évaluer l'importance du facteur temporel sur l'adoption de pratiques innovantes dans le cadre d'une coopérative.

10.2 Rôle de levier pour le changement

Sachant que les coopératives ont une potentielle influence sur les pratiques des éleveurs, nous souhaitons poursuivre notre analyse en tentant de comprendre comment celles-ci contribuent aux changements. Nous développons dans cette partie deux arguments. Premièrement, les projets initiaux des coopératives (commercial et durable) poussent les éleveurs à adapter leur système aux valeurs et objectifs communs. Deuxièmement, les avantages financiers, sociaux, moraux qui en découlent atténuent les facteurs de freins à l'adoption d'innovations (Chapitre 2.1.1).

L'appartenance à un groupe implique nécessairement l'adhésion à des règles et des normes sociales qui lui sont propres. « *Les normes sociales sont des modèles de comportement qui s'auto-imposent au niveau du groupe* » (Lebrun, 2017). Elles font référence aux croyances, aux régularités, et aux valeurs de référence partagées par les individus d'un même groupe. On peut également parler de représentations collectives qui sont caractéristiques à un groupe social et qui varient d'un groupe à l'autre. Ces normes sociales unifient les conduites par le désir de se conformer, la peur d'être sanctionné, le sentiment d'appartenance et/ou le simple fait de suivre les autres. Le fait même que ces valeurs de référence soient majoritairement partagées les renforce d'autant plus. L'approche holiste de la réalité sociale et de la constitution des normes, suggère que l'appartenance collective détermine les comportements des acteurs individuels (Demeulenaere, 2003; Lebrun, 2017).

« *Il y a de l'impersonnel en nous parce qu'il y a du social en nous, et, comme la vie sociale comprend à la fois des représentations et des pratiques, cette impersonnalité s'étend tout naturellement aux idées comme aux actes* » (Demeulenaere, 2003).

Le simple fait d'être "éleveur coopérateur" et non plus éleveur individuel aurait donc une influence sur les manières de penser et d'agir des membres des coopératives. Au cours des entretiens, les porte-parole insistent sur l'objectif de stabilité de la qualité du produit qui s'obtient en homogénéisant les modes de production. Ils soutiennent aussi l'importance d'une vision commune, de valeurs partagées et d'une même

philosophie pour mener à bien leurs projets sur le long terme. Ces témoignages renforcent l'idée qu'il existe des normes de conduite au sein des coopératives.

En outre, les sociétés coopératives prévoient souvent un cahier des charges reprenant les grandes lignes directrices que les coopérateurs sont tenus de respecter, celles-ci représentent les règles régulatrices. A titre d'exemple, le cahier des charges de la coopérative Sainbiooz se compose de 7 engagements dont le respect de l'environnement. Cet engagement est évalué selon la « Product Environmental Footprint » (PEF), méthode créée par la Commission européenne reprenant 16 indicateurs. Les éleveurs souhaitant rejoindre la coopérative doivent adhérer à ces engagements avec une possible remise en question de leur système ou d'une partie de leurs pratiques si celui-ci ou celles-ci ne les respectent pas au préalable.

Les avantages perçus par les coopérateurs en s'impliquant dans les projets de la coopérative semblent également jouer un rôle dans le changement de leurs pratiques. Ainsi, la satisfaction d'un revenu juste a obtenu un score très élevé dans notre questionnaire. Si l'on reprend les facteurs de freins à l'adoption d'innovations que nous avons identifiés lors de notre état de la littérature (Chapitre 2.1.1), nous nous rendons compte que l'acquisition d'un meilleur revenu par l'instauration d'un prix juste agirait comme une forme de levier sur plusieurs verrous : le manque de ressources financières, le prix bas et homogène de la viande, la faible capacité d'investissement. Ce dernier obstacle devient franchissable par la possibilité qu'offre la coopérative de partager les frais et d'investir collectivement.

De plus, la création d'une filière de commercialisation qui valorise la qualité, le local et le durable, aide les éleveurs à s'affranchir de leur dépendance au modèle industriel (financière et des savoir-faire) et permet de pallier le frein lié à la difficulté d'accès à un marché alternatif.

Les échanges sociaux semblent aussi occuper un rôle considérable dans les mécanismes de levier pour l'adoption de nouvelles pratiques. Tout d'abord, les échanges entre pairs au sein de la coopérative permettent aux éleveurs de s'ouvrir à d'autres manières de fonctionner par rapport à leur propre système.

“Il y a beaucoup de fermes c'est ça le problème, ils sont tout le temps le nez dans le guidon ils n'ont pas le temps d'arrêter et quand on ne prend pas le temps d'aller voir un peu autre part, on subit un peu le système.” (Nicolas, Cornü).

Cette ouverture d'esprit peut dans certains cas entraîner un effet boule de neige sur les pratiques des éleveurs et prendre de l'ampleur au sein de la coopérative. Frédéric donne un bel exemple d'une expérience innovante qui s'est propagée chez différents éleveurs.

“L'an passé il y a un coopérateur qui a, parce que c'était une grande première quand même hein en Belgique, qui a semé du lin oléagineux pour justement que ça rentre dans la composition de la ration de finition de nos bovins. Cet éleveur avait mis à peu près 8 hectares et puis il y a eu des démonstrations, on est allés assister à la moisson, on a vu ce que ça produisait, il a fait part de son expérience [...] ça a fait un peu boule de neige et cette année-ci il y a d'autres coopérateurs qui se lancent dans cette aventure quoi [...] et donc ici je pense qu'on doit être peut-être à une cinquantaine d'hectares pour cette année.” (Frédéric, EDME).

Nous avons identifié un second levier en analysant cet exemple. Il concerne le facteur de frein d'une inévitable prise de risques, liée à l'adoption d'une innovation. La coopérative offre la possibilité de partager ces risques en permettant une mise en commun des résultats obtenus après l'adoption de nouvelles technologies.

Les interactions avec l'environnement non agricole peuvent également jouer un rôle décisif dans la transition (Lamine et al., 2009). Les échanges avec les conseillers (du monde agricole ou non) procurent un encadrement technique et la possibilité d'obtenir des informations sur les modes de production alternatifs. Les échanges avec les clients finaux permettent aux éleveurs d'obtenir des critiques fondées qui les poussent à évoluer vers un système répondant au mieux à leurs attentes.

“Ce qui est intéressant aussi c'est qu'étant en contact avec leurs consommateurs finaux [...] ils ont des retours directs [...] ils sont en perpétuelle réflexion par rapport à ça.” (Michael, GVBOB).

Pour finir, le rôle moral des coopératives procure réconfort, reconnaissance et fierté aux éleveurs, et engendre un regain de motivation, surtout pour la jeune génération.

“Oui on revit et moi je peux vous montrer [...] des fermes où les gars ils ne voulaient pas reprendre et maintenant ils sont tout contents d'avoir repris quoi [...] c'est des tout jeunes d'une vingtaine d'années, ils vous disent s'il n'y avait pas eu la coopérative, je ne reprenais pas les bovins chez mes parents.” (Yves, EDME).

Dans un contexte plus qu'incertain de la filière viande bovine (modèle industriel grandissant, dégradation de l'agriculture familiale et du tissu agricole...), la réflexion de Nicolas, vétérinaire rural et éleveur fondateur de la coopérative Cornü, témoigne de l'espoir que la coopérative fait renaître pour des perspectives futures.

“Cornü ce n'est pas qu'une coopérative, c'est une vision de l'avenir avec tout le monde qui participe, que ce soit nous, on l'a démarrée, les nouveaux coopérateurs et puis les clients qui se reconnaissent là-dedans.” (Nicolas, Cornü).

PARTIE IV : Discussion

Dans un premier temps, cette partie vise à discuter et synthétiser nos résultats en proposant des éléments de réponse à notre question de recherche. Ensuite, nous exposons les limites rencontrées lors de notre étude.

11 Retour sur la question de recherche

L'analyse de la littérature existante et des nouvelles données récoltées nous permet de proposer une réponse à notre question de recherche, qui souhaite évaluer dans quelle mesure les sociétés coopératives participent à une possible transition du système d'élevage bovin allaitant existant. Pour ce faire nous reviendrons sur l'approche multi-niveaux des transitions sociotechniques développée dans le Chapitre 2.

Pour que la transition opère, il faut qu'il y ait une dynamique générale des trois niveaux. Les niches doivent s'endurcir en se coordonnant en interne et des changements doivent apparaître au niveau du paysage. Ces deux phénomènes doivent exercer simultanément des pressions sur le régime existant pour pouvoir constater une déstabilisation de celui-ci et l'émergence de tensions entre ses composantes internes. Cette fragilisation créera des fenêtres d'opportunité pour la diffusion des innovations développées au sein des niches (Vanbelinghen, 2017).

Le niveau macro (le paysage) associé au contexte global, dans lequel se situent l'agriculture, le secteur de l'élevage et plus particulièrement la filière de la viande bovine, laisse apparaître un climat instable induit par les enjeux de durabilité. En effet, le système de production agricole fondée sur le principe de croissance économique est reconnu comme problématique par l'ensemble de la société en termes de développement durable. Cette instabilité s'exerce sous forme de revendication pour des pratiques plus respectueuses des ressources naturelles. Cette évolution expose le milieu agricole à de nombreuses crises et polémiques. Nous estimons donc qu'il y a une dynamique de changement en cours au niveau du paysage. Celle-ci fait pression sur le modèle de production industriel qui correspond au standard productif (Magrini & Triboulet, 2012).

Malgré le nombre grandissant de modes de production alternatifs, le changement ne s'initie pas facilement. En effet, de nombreux mécanismes de verrouillage découragent l'adoption de techniques innovantes à plus haute performance environnementale. Un nécessaire déverrouillage est requis pour diffuser progressivement les pratiques extensives (innovation) au sein du système conventionnel. Ce déverrouillage dépend des caractéristiques propres à l'innovation mais aussi des cadres organisationnels et institutionnels dans lesquels elle s'insère. Ces organisations n'impliquent pas seulement les producteurs éleveurs mais une multitude d'acteurs : pouvoirs publics, lobbys, chercheurs scientifiques, fédérations et associations agricoles, acteurs en amont et en aval de la filière, citoyens. Une forte séparation des acteurs et un manque d'intégration rend l'adoption de nouvelles pratiques difficile, surtout dans un secteur qui

fonctionne sur un dynamisme systémique. Les niches, en tant qu'espace imbriqué et isolé du régime dominant, peuvent servir d'incubateur aux innovations. En effet, elles fournissent un lieu sûr pour construire des filières de production et de commercialisation capables de supporter économiquement les innovations. Selon ce cadre théorique, nous estimons que les sociétés coopératives d'éleveurs viandeux en Wallonie correspondent à des niches ; elles proposent une solution d'intégration des différents acteurs au sein d'une microfilière, qui développe la production, la transformation et la commercialisation de la viande bovine. Cette concentration de la propriété permettrait de fournir une mobilisation suffisante pour soutenir les investissements (financiers, sociaux, d'apprentissage, de temps...) des différents maillons de la chaîne à cette qualité de viande particulière (Magrini & Triboulet, 2012). Yves explique durant son entretien que les coopératives sensibilisent les différents acteurs à la nécessité d'enclencher une transition en soutenant des projets durables.

“Tout l'ancien système c'est ça qui nous a poussé à faire une coopérative, c'est que l'ancien système [...] broie l'agriculture familiale donc on doit changer totalement le modèle [...] et ça pour l'instant on a pas mal de distributeurs, de moyennes surfaces, de bouchers même qui commencent à le comprendre donc notre message passe et ils nous suivent donc ça c'est très important et plus ils nous suivront, plus on fera une coopérative qui tiendra la route, qui sera représentative du marché wallon.” (Yves, EDME).

L'existence de niches ne suffit pas à la transition du système productiviste dominant vers un système plus extensif. Pour qu'une transition soit possible, les collectifs liant les individus en réseaux, doivent s'étendre pour ne pas rester « *des îlots dans l'océan de l'agriculture dominante* » (Larrère, 2017) considérés comme des lieux de marginalité, des espaces avec des façons de faire et de vivre différentes, qui peuvent durer mais qui n'ont pas d'effet sur l'ensemble du système (Larrère, 2017). Un processus d'accumulation de niches est nécessaire pour que l'innovation se propage sur plusieurs marchés. Ces derniers doivent eux-mêmes prendre suffisamment d'importance pour voir émerger un nouveau régime sociotechnique et pour que l'innovation devienne le nouveau standard technologique (Magrini & Triboulet, 2012). A ce stade, nos cas d'étude sont encore des niches hétéroclites. Elles se consolident petit à petit, en fixant leurs règles et leurs normes pour que les différents acteurs se coordonnent. Cependant, elles sont encore très minoritaires dans le secteur global de l'élevage bovin allaitant. En sachant que la Wallonie abrite environ 5.900 éleveurs détenteurs de vaches allaitantes (Collège des producteurs, 2019), les éleveurs des coopératives étudiées ne représentent pas plus de 3% du total d'exploitations de viandeuses. Il existe d'autres formes de coopération pouvant également jouer le rôle de filière de niche pour les éleveurs de bovins allaitants telles que les groupements de producteurs, les coopératives de producteurs (différents produits), les coopératives de consommateurs... Nous n'avons pas trouvé de chiffres nous permettant de calculer le pourcentage exact du nombre d'éleveurs viandeux faisant partie de filière de niche mais nous estimons que ceux-ci restent minoritaires. Nos entretiens nous poussent pourtant à penser que le désir d'adhésion à de telles initiatives est grandissant chez les éleveurs.

“La demande de nouveaux coopérateurs est énorme donc nous ça nous pousse aussi à essayer de grandir.” (Yves EDME).

Le problème réside dans les possibilités de débouchés ; si ceux-ci n’augmentent pas, les coopératives ne peuvent pas accepter de nouveaux éleveurs. Par conséquent, pour que ces initiatives prennent de l’ampleur, un travail de sensibilisation des acteurs de l’aval (distributeurs et consommateurs) doit être entrepris afin de privilégier massivement les produits de viande de qualité par rapport aux produits provenant de modèles de production intensifs et industriels.

En résumé, on observe un changement qui s’opère au niveau du paysage et un dynamisme récent d’émergence de niches mais celles-ci doivent encore se consolider pour diffuser l’innovation et espérer déstabiliser profondément le régime dominant actuel.

“On peut grandir énormément parce qu’on a la meilleure solution pour le consommateur, pour le distributeur, voilà notre modèle est à mon avis idéal donc par rapport aux industriels ça va être un combat, il faudra être aussi fort qu’eux sur leur domaine, est ce qu’on le sera ? Je ne vais pas être prétentieux, je ne serai pas le dire.” (Yves, EDME).

Comme nous le témoigne Yves, le combat reste à mener et il est difficile de pouvoir prédire ce qu’il adviendra dans le futur, mais selon lui le projet est optimal pour beaucoup d’acteurs et il a les capacités de se développer plus largement.

12 Limites de l’étude

Les limites de notre étude se présentent tout d’abord dans les différents choix qui ont déterminé la portée de nos recherches. Ainsi, nous avons limité notre travail à un secteur et à un contexte temporel et géographique bien précis : celui des systèmes d’élevage bovin allaitant à l’échelle régionale de la Wallonie. De plus, nous avons concentré notre attention sur le mode de production extensif. Ce terme est très large et peut faire l’objet de définitions variées qui donnent un sens ambigu à ce mot. Pour que l’objet de notre étude soit clair, nous avons décidé de limiter sa compréhension à trois caractéristiques : une utilisation minimale des intrants (pesticides, engrais minéraux), une densité de bétail réduite et une autonomie alimentaire maximale.

La deuxième limite porte sur le choix méthodologique d’une analyse “bottom-up”. En effet, nous avons examiné le phénomène de transition en partant des changements dans les systèmes d’exploitation agricoles pour évaluer les évolutions structurelles des formes d’organisation et des processus du secteur. Ce choix a limité notre analyse au niveau micro sans approfondir l’étude du cadre institutionnel au sein duquel notre objet d’étude se situe.

La troisième limite concerne les méthodes de collecte de données empiriques. Un plus grand nombre d’entretiens aurait certainement ajouté des éléments intéressants à notre étude. Après réflexion, nous aurions voulu rencontrer deux acteurs (un éleveur et un non éleveur) par coopérative. De plus, mener les entretiens de manière semi-directive est une méthode où le chercheur est proche du terrain. Cela peut

induire une difficulté d'objectivité et de prise de recul. Pour éviter ce biais, nous avons engagé nos discussions de manière la plus neutre possible avec nos enquêtés et avons abordé nos données de façon à laisser de côté nos notions préconçues. Toutefois, nous savons qu'il est très compliqué de se détacher complètement de son "background", nous avons donc tenté de valider nos arguments en les confrontant le plus possible à des données empiriques (Intissar & Rabeab, 2015).

En outre, nous aurions voulu obtenir un taux de réponse plus élevé à notre questionnaire pour fonder nos hypothèses sur des données plus représentatives de la réalité. Toutefois, nous sommes reconnaissants que près de 50 éleveurs aient consacré du temps à répondre à nos questions. Cela nous a suffi à saisir les éléments essentiels à la compréhension du phénomène étudié.

Conclusion

L'objectif de notre travail consistait à analyser le rôle des coopératives dans l'adoption de pratiques innovantes et dans la transition du système d'élevage. Ce secteur se situe actuellement dans un contexte agricole en évolution. En effet, l'agriculture doit répondre à de nombreux défis, notamment, celui de la durabilité qui la sollicite sur tous les fronts, économique, environnemental et social. Le système conventionnel de la filière viande bovine semble s'adapter difficilement aux nouvelles attentes de la société et des formes de production alternatives éclosent. Notre étude se concentre sur l'une d'entre elles : l'élevage extensif.

Nous avons, dans un premier temps, abordé le contexte global du secteur de l'élevage (historique, politique) et exploré le fonctionnement et les défis environnementaux actuels de la filière viande bovine. Cette première partie consistait à comprendre et justifier la nécessité d'un changement de système. Nous avons ensuite étudié les caractéristiques du système extensif dans le but d'évaluer si les pratiques agricoles qui lui sont associées pouvaient correspondre à des réponses aux enjeux globaux et locaux. Nous avons déduit de ces recherches que la plupart des exploitations se situent entre deux extrêmes, avec un système très intensif d'un côté et très extensif de l'autre. Les choix des conduites d'exploitation par les éleveurs déterminent leur situation quant au niveau d'intensivité, et interfèrent fortement sur le potentiel multifonctionnel de leur élevage. En effet, nous avons conclu que les pratiques extensives accentuent les effets bénéfiques liés à l'élevage bovin, tels que la préservation de la biodiversité, la fertilité des sols, le maintien des paysages culturels et la réduction des effets néfastes tels que les émissions de GES, la pollution des eaux... La conduite de l'élevage de manière extensive ne permet toutefois pas de supprimer totalement ces effets négatifs.

Une fois le contexte de l'étude bien cerné, nous l'avons abordé avec un nouvel angle d'approche : la perspective multi-niveaux du cadre conceptuel des transitions sociotechniques. Cette approche nous a permis de déceler les freins multifactoriels qui participent au verrouillage de la transition du système dominant (modèle industriel) au système innovant (modèle extensif). Nous avons également exploré dans quelle mesure et à quel niveau des leviers peuvent être mis en place pour contrer les verrouillages de la transition. Nos recherches dans la littérature nous ont incités à approfondir les leviers au niveau micro et plus précisément ceux mis en place dans un cadre coopératif et collaboratif. Ce sujet fera l'objet de notre travail empirique en choisissant les sociétés coopératives d'éleveurs comme cas d'étude.

Nos recherches auprès des coopératives nous ont permis d'atteindre deux objectifs intermédiaires qui ont contribué à répondre à notre question de départ. Le premier objectif visait à comprendre l'émergence récente et multiple de ces structures collaboratives d'éleveurs en Wallonie. En affinant nos connaissances sur les défis globaux et spécifiques à l'élevage bovin allaitant, nous avons conclu que les coopératives ont émergé dans le but de surmonter collectivement ces défis. Les éleveurs coopérateurs

semblent particulièrement motivés à créer ce projet en réaction au modèle industriel qui broie l'agriculture familiale à laquelle ils s'identifient. En effet, les motivations des éleveurs peuvent se résumer en un désir de retrouver une autonomie financière et une maîtrise de leur propre production avec tous les avantages qui en découlent : de la transparence et une traçabilité de leur produit, une reconnaissance et des liens sociaux avec les différents acteurs de la filière, une crédibilité et un climat de confiance, un groupe auquel s'identifier et de la solidarité. Ces motivations se sont transformées en projets collectifs concrets au travers des coopératives. Ce qui nous intéresse particulièrement c'est que ces projets sont avant tout commerciaux mais répondent aussi aux enjeux de durabilité. Ce projet commun semble quasiment similaire chez toutes les coopératives rencontrées bien que celles-ci le mènent à bien chacune à leur manière.

Le deuxième objectif avait pour ambition d'évaluer l'influence des coopératives sur les pratiques agricoles des éleveurs coopérateurs. L'analyse nous porte à croire que les éleveurs ne rejoignent pas la coopérative dans le but de faciliter l'adoption de pratiques innovantes. D'ailleurs un taux non négligeable (30%) d'éleveurs avait déjà entrepris une transition de pratiques plus extensives avant leur arrivée dans la coopérative. Malgré le fait que le changement de pratiques ne soit pas la motivation première de l'adhésion à une coopérative, nous pensons qu'il y a forcément une influence qui s'opère au travers des règles et des normes sociales partagées, mais que le facteur temporel ne permet pas encore d'observer une application concrète de cette influence sur la majorité des membres des coopératives. Nous pouvons cependant affirmer que les coopératives contribuent clairement à lever certains freins à l'adoption de pratiques innovantes. Notamment grâce aux avantages perçus par les éleveurs en participant aux projets communs (prix juste, échanges d'expériences, partages de risques et d'investissements...).

L'analyse de la littérature existante et les réponses à nos objectifs intermédiaires nous ont fourni assez d'éléments pour proposer une réponse à notre question de départ. **Les coopératives d'éleveurs contribuent-elles à la transition du système d'élevage de bovins allaitants en Wallonie ?** Nos recherches démontrent que les sociétés coopératives sont des niches d'innovations, des lieux de refuge pour l'adoption et le développement des pratiques d'élevage déviantes du modèle industriel dominant. Ainsi, elles contribuent à l'évolution du phénomène de transition mais manque encore d'étendue pour concurrencer considérablement le régime en place. Nous ne pouvons pas prédire l'existence d'une transition globale future, mais nous pouvons affirmer qu'une des clés d'impulsion de celle-ci réside dans l'intégration des différents acteurs au sein d'un projet collaboratif et durable. Si les phénomènes de coopération et de collaboration prennent de l'ampleur, nous pensons que les modes de production alternatifs avec des pratiques plus extensives et respectueuses de l'environnement deviendront une concurrence conséquente au modèle industriel et parviendront petit à petit à le déstabiliser.

Au terme de notre conclusion, nous souhaitons exposer les aspects que nous n'avons pas eus l'occasion d'aborder mais qu'il serait intéressant d'approfondir dans des recherches futures.

Premièrement, notre analyse s'est portée majoritairement sur le niveau micro : les acteurs privés et de la société civile. Il pourrait être intéressant d'étudier également le contexte institutionnel. Ainsi, des recherches futures pourraient être entreprises pour évaluer les politiques agricoles existantes à différentes échelles (européenne, régionale, locale) et explorer les pistes de leviers mobilisables auprès des pouvoirs publics.

Deuxièmement, nos résultats nous ont permis de conclure que des demandes d'éleveurs à rejoindre les coopératives étaient en augmentation, mais que celles-ci devaient bloquer cet engouement par manque de débouchés commerciaux. Il serait donc pertinent d'évaluer dans quelle mesure, pourraient agrandir les proportions de débouchés aux filières alternatives de la viande bovine. On imagine que ceux-ci sont fonction de la demande des consommateurs, par conséquent, une analyse des pratiques de consommation et des comportements d'achats serait intéressante à mettre en parallèle avec notre problématique.

Enfin, nous pensons qu'une étude sur une plus longue période pourrait être nécessaire afin de juger de l'importance des coopératives quant à l'adoption de pratiques innovantes par les éleveurs. Un même échantillon d'éleveurs coopérateurs pourrait être interrogé plusieurs fois, à des intervalles de temps différents : à leur arrivée, après 1 an et après 5 ans au sein de la coopérative.

Bibliographie

- Aerts, J. (2012). *Levend Erfgoed, boerderij- en neerhofdieren uit onze streken*. Davidsfonds.
- AFSCA. (2018). Veviba. Dans *Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire*. Récupéré sur <http://www.favv-afsc.a.be/professionnels/denreesalimentaires/incidents/veviba/default.asp>. Consulté le 03/12/2020.
- Agri Nature. (2010). Agriculture et biodiversité. *Collection AGRINATURE / Hors série*. Service Public de Wallonie Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement, 203 p.
- Akinlami, F., Altmann, C., & Artigau, M. (1981). *Larousse Agricole* (4^e éd.). Imprimerie Hérissey.
- Ambroise, R., & Toublanc, M. (2010). Le paysage comme outil et résultante d'un projet d'élevage durable. *Fourrages (Versailles)*, 203, 189–197.
- Association IGP BBB. (2018). *Viande de Blanc-Bleu Belge / Belgisch Witblauw Vlees Dossier de demande d'enregistrement pour une indication géographique protégée (IGP) (N° 18)*. [Document PDF]. <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/51983/Dossier+BBB+IGP-1.pdf/f702860a-13a4-4da8-84de-6f2d38ce2ed9>. Consulté le 16/12/2020.
- Baize, D. (2011). Pédoclimatique. Dans *Les mots de l'agronomie*. Récupéré sur <https://loexplor.istex.fr/mots-agronomie.fr/index.php/P%C3%A9doclimatique>. Consulté le 01/01/2021.
- Baret, P., Stassart, P. M., Vanloqueren, G., & Van Damme, J. (2013). Dépasser les verrouillages de régimes socio-techniques des systèmes alimentaires pour construire une transition agroécologique. *Actes du Premier Congrès Interdisciplinaire du Développement Durable: Quelle transition pour nos sociétés? Thème 2: Alimentation, Agriculture, Elevage: 5-14*.
- Barlatier, P.-J. (2018). Chapitre 7. Les études de cas. Dans *Les méthodes de recherche du DBA*. EMS Editions, 126-139.
- Baumol, W. J., Baumol, W. J., Oates, W. E., Baumol, W. J., Bawa, V. S., Bawa, W. S., & Bradford, D. F. (1988). *The theory of environmental policy*. Cambridge university press.
- Beudelot, A., & Mailleux, M. (2020). *Les chiffres du bio 2019*. BIOWALLONIE, 43 p.
- Beranger, C. (1992). Systèmes extensifs, possibilités et conséquences sur les exploitations et l'environnement. *Aménagement et Nature*, 105, 10-13.
- Bouchedor, A. (2014). *Pour un meilleur accès à la terre en Belgique et en Europe. Difficultés et opportunités pour une gouvernance foncière responsable*. FIAN Belgium. [Document PDF]. 33 p. https://www.fian.be/IMG/pdf/Etude_fian_FR_spread_WEB_VF.pdf. Consulté le 17/12/2020.
- Buron, M.-H., Bouquiaux, J.-M., & Marsin, J.-M. (2014). Blanc-Bleu Belge, Blonde d'Aquitaine, Charolaise, Limousine, les quatre races viandeuses les plus répandues en Wallonie. *Bilans et Perspectives*. SPW Editions & CER Groupe. [Document PDF]. 167 p. <https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/21897/Blanc-Bleu-Limousine-Blonde-Aquitaine.pdf/9039ebb5-0dcf-464e-af3c-a2abdbfc62f0>. Consulté le 26/11/2020.
- Butault, J.-P. (2007). La réforme de la PAC de 2003 : Ère nouvelle ou fin de la PAC? *L'agriculture, nouveaux défis*, 153–65.
- C., J. (1994). Affaires Sociales : La désagrégation du tissu social. *La Revue administrative*, 47(277), 55-57.

- Cameroni, F., Hornick, J.-L., Istasse, L., & Dufrasne, I. (2008). Utilisation de la prairie permanente dans le contexte d'extensification : Application en productions de viande et de lait. *Annales de Médecine Vétérinaire*, 152(3), 138-151.
- Cap Ruralité. (2016, mars 10). *L'agriculture multifonctionnelle en Région wallonne (2005)*. Cap ruralité. Récupéré sur <http://www.capru.be/agriculture-multifonctionnelle>. Consulté le 12/12/2020.
- Cavaillès, J., Desbrosses, B., & Gogué, A. M. (1989). Intensif ou extensif : Débats sur les modèles d'élevage en systèmes charolais. Analyse bibliographique. *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales (CESR)*, 12(905-2016-70159), 55-89.
- Cellier, P., Odoux, J. F., Thiebeau, P., & Vertes, F. (2016). Ce que les légumineuses fourragères et prairiales apportent à l'environnement. *Fourrages*, 226, 87-94.
- Chavagne, S., & Rassart, J. (2018). Dossier : Les coopératives en agriculture. *Itinéraires BIO*, 41, 6-33.
- Collège des producteurs. (2019). *Commission Viande bovine Plan de développement stratégique à l'horizon 2030*. Commission E – SOCOPRO, 61 p. Récupéré sur <https://filagri.be/plan-de-developpement-strategique-viande-bovine/>. Consulté le 25/12/2020.
- Combessie, J.-C. (2007). II. L'entretien semi-directif. *Reperes*, 5e éd., 24-32.
- Cuvelier, C. (2008). *Evaluation des fonctions territoriales de l'élevage* [Mémoire]. IGEAT.
- Définition Agrosystème. (2020). Actu-Environnement. Récupéré sur https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/agrosysteme.php4. Consulté le 13/12/2020.
- Defourny, J., Adam, S., & Simon, M. (2002). *The co-operative movement in Belgium : Perspectives and prospects*. Editions LUC PIRE, 110 p.
- Defrise, D. (s. d.-a). *Effluents d'élevage en Région wallonne*. Récupéré sur <http://environnement.wallonie.be/eew2000/agri/agrp2.htm>. Consulté le 26/12/2020.
- Defrise, D. (s. d.-b). *Mesures agri-environnementales en Région wallonne*. Récupéré sur <http://environnement.wallonie.be/eew2000/agri/agrr1.htm>. Consulté le 04/11/2020.
- Delannoye, S., Duquesne, B., Delille, N., & Lebailly, P. (2010). *Etude de la mise en œuvre des propositions législatives de la commission européenne concernant le bilan de santé de la politique agricole commune ainsi que de ses implications en région wallonne*. Ministère de la Région Wallonne. [Document PDF]. 144 p. <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/24921/1/Rapport%20bilan%20de%20sant%C3%A9.pdf>. Consulté le 17/12/2020.
- Delfosse, C. (2015). L'agriculture familiale. *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 92(92-3), 283-287.
- Demeulenaere, P. (2003). *Les normes sociales*. Presses Universitaires de France.
- Destrez, A., Deiss, V., & Boissy, A. (2014). Les animaux sont-ils plus heureux en élevage extensif ou intensif ? *Ethnozootecnie*, 95, 27-31.
- Devaux-Spatarakis, A., & Gregot, A. (2012). Les défis de l'emploi de l'étude de cas en évaluation. *Revue des politiques sociales et familiales*, 110(1), 33-44.
- Dufays, F., & Mertens, S. (2017). *Belgian Cooperative Monitor*. Leuven, Bruxelles : Cera-Febecoop.
- Dumont, B. (2018). *L'élevage en Europe : Une diversité de services et d'impacts: INRA Productions Animales 04/17 vol 30*. Editions Quae.

- Dumont, B., Dupraz, P., Aubin, J., Benoit, M., Chatellier, V., et al. (2016). *Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe. Synthèse de l'expertise scientifique collective*. [Contract]. auto-saisine, 127 p.
- Dumont, B., Dupraz, P. P., Sabatier, R., Hercule, J., & Donnars, C. (2017). Une expertise scientifique collective analyse les rôles, impacts et services issus des élevages en Europe. *Fourrages*, 229, 63-76.
- Dumortier, P., Rabier, F., Beckers, Y., Vanlierde, A., Jerome, E., & Mathot, M. (2013). Elevage et gaz à effet de serre : Le bilan des émissions de l'animal à la filière. *Carrefour Productions animales*. CRA-W-GxABT, 41-52.
- Evrard, V., China, B., Noirfalise, R., Daube, G., & Clinquart, A. (2001). Traçabilité dans la filière viande. I. La traçabilité administrative. *Annales de Médecine Vétérinaire*, 145, 5-12.
- Flament, J., & Visser, M. (2017). Chapitre 4. Transition vers plus d'autonomie : Entre économie et marginalité le cas d'un collectif d'agriculteurs laitiers en Wallonie. In *Les collectifs en agriculture bio*. Éducagri éditions, 69-86.
- Fougier, E. (2018). *Le monde agricole face au défi de l'agribashing*. [Document PDF]. 12 p. https://www.fnsea-bassin-parisien.fr/wp-content/uploads/2018/09/Synth%C3%A8se_Rapport-agribashing_E.-Fougier.pdf. Consulté le 18/12/2020.
- Fraser, D., & Duncan, I. J. (1998). 'Pleasures', 'pains' and animal welfare : Toward a natural history of affect. *Animal Welfare*, 7, 383-396.
- Gac, J. B., Dollé, A. (2016). Impacts environnementaux et services écosystémiques de l'élevage bovin français. *La revue Viandes et produits carnés, articles scientifiques*, 12 p.
- Gaudicheau, F. (2007). *La multifonctionnalité, un concept pour les agriculteurs ou pour les territoires*. [Mémoire]. Université du Maine.
- Geels, F. W. (2004). From sectoral systems of innovation to socio-technical systems : Insights about dynamics and change from sociology and institutional theory. *Research Policy*, 33(6), 897-920.
- Gerard, M. (2011). Séminaire 02LA. *Grille d'analyse socio-technique de la race ardenais roux*. Université de Liège, Corte, 24-26 septembre 2011.
- Historique L'aventure européenne*. (s. d.).
- Hostiou, N. (2018). Fiche 33 : Quels changements dans le travail avec plus de pâturage ? *Guide pâturage : 100 fiches pour répondre à vos questions*. [Document PDF]. 2 p. <https://www.encyclopediapratensis.eu/wp-content/uploads/2018/07/Fiche-33-Quels-changement-dans-le-travail-avec-plus-de-p%C3%A2turage.pdf>. Consulté le 28/12/2020.
- Intissar, S., & Rabeb, C. (2015). Étapes à suivre dans une analyse qualitative de données selon trois méthodes d'analyse : La théorisation ancrée de Strauss et Corbin, la méthode d'analyse qualitative de Miles et Huberman et l'analyse thématique de Paillé et Mucchielli, une revue de la littérature. *Revue Francophone Internationale de Recherche Infirmière*, 1(3), 161-168.
- Jamar, D., Stassart, P., Decruyenaere, V., & Stilmant, D. (2007). Comment établir un lien durable entre environnement et consommation? Le cas de la viande bovine en agriculture biologique. *Rencontres autour des recherches sur les ruminants*, 14, 79-82.
- Jonet, C. (2015). Systèmes agroalimentaires alternatifs-Sortir de la niche-Le cas de la ceinture alimentaire liégeoise. Publication *Barricade*, 55 p.
- La Spina, S. (2017). Quelles races bovines pour relever les défis de notre agriculture ? - Conclusions des rencontres citoyennes. *Echangeons sur notre agriculture*. Nature & Progrès Belgique, 121 p.

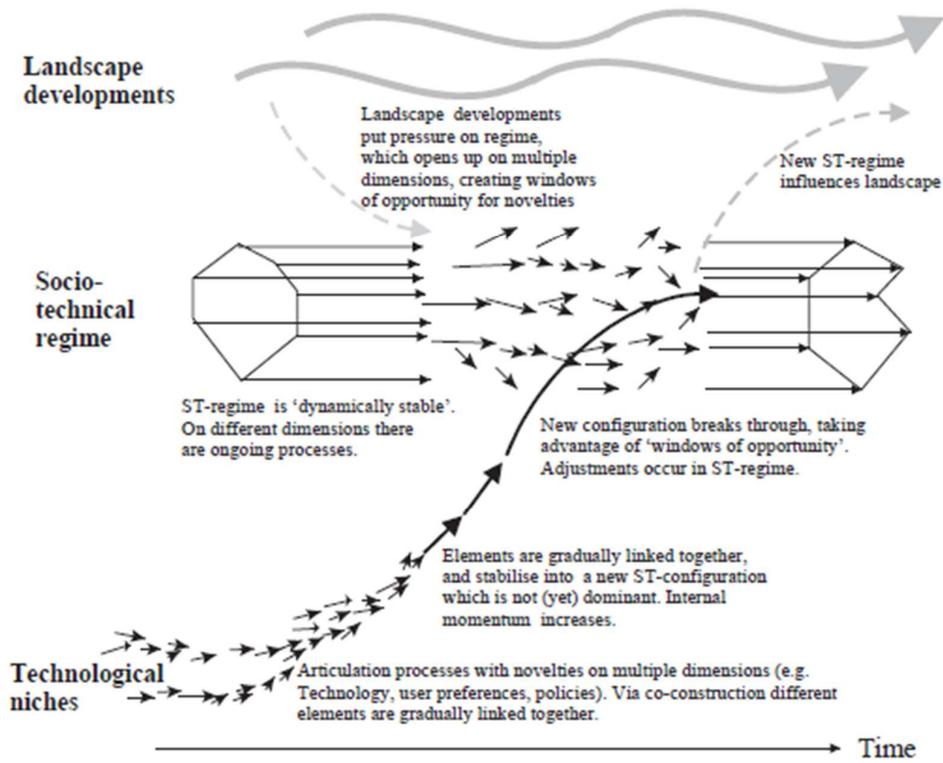
- Lahaye, C., & Engels, P. (1989). *Nos paysages ruraux entre passé et avenir : une réflexion sur le bocage du pays de Herve*. Cabinet du ministre Edgard Hismans, 33 p.
- Lamine, C., Meynard, J. M., Perrot, N., & Bellon, S. (2009). Analyse des formes de transition vers des agricultures plus écologiques : Les cas de l'agriculture biologique et de la protection intégrée. *Innovations Agronomiques*, 4, 483-493.
- Landais. (1998). Agriculture durable : Les fondements d'un nouveau contrat social ? *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 33(33), 5-22.
- Landais, E., & Balent, G. (1993). Introduction à l'étude des systèmes d'élevage extensif. *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, 13-36.
- Larrère, C. (2017). Conclusion. L'agriculture bio : La transition écologique et ses valeurs. In *Les collectifs en agriculture bio*. Éducagri éditions, 177-186.
- Lebrun, M. (2017). *La coopérative d'énergie renouvelable : Une contribution à la transition écologique et sociale*. [Mémoire]. Université catholique de Louvain.
- Ledant, J. P. (2019). *PAC 2021-2027 : Des pistes pour encourager et soutenir la transition écologique de l'agriculture wallonne*. WWF-Belgique. [Document PDF] <https://wwf.be/assets/Uploads/PAC-2021-2027-Des-pistes-pour-encourager-et-soutenir-la-transition-ecologique-de-lagriculture-wallonne.pdf>. Consulté le 12/11/2020.
- Léger, F. (2013). Redéfinir les concepts d'intensif et d'extensif. *Rev. de la Societe d'Ethnozootecnie Toul (France), Etnozootecnie*, 95, 11-18.
- Lenoir, L., & Verhaegen, E. (2019). *Coopératives agricoles de producteurs : Nouvelle vague pour un changement structurel des filières-Etude de cas au sein des filières 'lait'et 'viande bovine'*. [Mémoire]. Université catholique de Louvain.
- Les ressources génétiques des animaux d'élevage en Belgique*. (s. d.). [Document PDF], 58 p. <http://www.fao.org/3/a1250e/annexes/CountryReports/Belgium.pdf>. Consulté le 26/12/2020.
- Magrini, M.-B., & Triboulet, P. (2012). Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage : Le rôle de la structure organisationnelle des filières. *Cahiers Agricultures*, 21(1), 34-45.
- Maistriau, G. (2020). *Campagne d'affichage "Oh, la bêche : Stop à l'agribashing"*. Dans *Hainaut Développement*. Récupéré sur <http://www.hainaut-developpement.be/campagne-daffichage-oh-la-bache-stop-a-lagribashing/>. Consulté le 18/12/2020.
- Marechal, B. (2009). Comptabilité des fermes viande. *Carrefour Productions animales*. CRA-W & FUSAGx, 11-20.
- McGlynn, D., Buchholzer, F., & Cooper, V. (s. d.). L'agriculture familiale. *Revue rurale de l'UE*, 17, 36 p.
- Meynard, J.-M., Messéan, A., Charlier, A., Charrier, F., Le Bail, M., Magrini, M.-B., & Savini, I. (2013). Freins et leviers à la diversification des cultures : Étude au niveau des exploitations agricoles et des filières. *Ocl*, 20(4), D403.
- Mukamurera, J., Lacourse, F., & Couturier, Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative : Pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches qualitatives*, 26(1), 110-138.
- Musée de la vie wallonne. (2018). *Le troupeau commun en Wallonie*. [Document PDF]. 29 p. http://www.eglise-romane-tohogne.be/secu/index.php?./environs/le_troupeau_commun_en_wallonie.pdf. Consulté le 26/12/2020.

- Natagriwal asbl. (s. d.). Méthodes agro-environnementales et climatiques en quelques mots. Dans *Natagriwal*. Récupéré sur <https://www.natagriwal.be/fr/mesures-agro-environnementales/en-quelques-mots>. Consulté le 27/12/2020.
- OCDE. (s. d.). De meilleures politiques pour améliorer les performances environnementales du secteur agricole. Dans *L'agriculture et l'environnement*. Récupéré sur <http://www.oecd.org/fr/agriculture/sujets/agriculture-et-environnement/>. Consulté le 29/12/2020.
- Parizot, I. (2012). 5-L'enquête par questionnaire. In *L'enquête sociologique*. Presses Universitaires de France, 93-113.
- Peeters, A. (2010). *Country pasture/forage resource profile for Belgium*. AGPC & FAO. [Document PDF]. 61 p. <http://www.rhea-environment.org/en/node/137>. Consulté le 24/10/2020.
- Petel, T., Antier, C., & Baret, P. (2018). *Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne*. Earth and Life Institute – Université catholique de Louvain, 117 p.
- Picou, P. (1992). Politique agricole L'extensification et ses incidences sur l'environnement. *Aménagement et Nature*, 105, 6-7.
- Pinay, G., Gascuel, C., Ménesguen, A., Souchon, Y., Le Moal, M., Levain, A., Etrillard, C., Moata, F., Pannard, A., & Souchu, P. (2018). *L'eutrophisation*. Editions Quae.
- Pochon, A. (2011). Pour une agriculture efficace sur les plans économique, social, environnemental, avec des produits de qualité. Dans *L'encyclopédie du développement durable*. Récupéré sur <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/neige-neige-sciences-et-techniques/pour-une-agriculture-efficace-sur.html>. Consulté le 03/11/2020.
- Prager, K., & Posthumus, H. (2010). Socio-economic factors influencing farmers' adoption of soil conservation practices in Europe. *Human dimensions of soil and water conservation*, 12, 1-21.
- Prévost, B. (2012). Échanges alimentaires et juste prix. *L'Homme la Societe*, n° 183-184(1), 35-59.
- Rolland, J. P. (2000). Le bien-être subjectif : Revue de question. *Pratiques psychologiques*, 1(1), 5-21.
- Roussy, C., Ridier, A., & Chaib, K. (2015). Adoption d'innovations par les agriculteurs : Rôle des perceptions et des préférences. *INRA, France*.
- RWDR. (2018). *Carnet n°7-Séchage et lait de foin*. Réseau wallon de Développement Rural. [Document PDF]. Récupéré sur <https://www.calameo.com/books/004861236504753b9e53e>. Consulté le 25/10/2020.
- Ryschawy, J., Tichit, M., Bertrand, S., Allaire, G., Plantureux, S., Aznar, O., Perrot, C., Guinot, C., Josien, E., Lasseur, J., Aubert, C., Tchakérian, E., & Disenhaus, C. (2015). Comment évaluer les services rendus par l'élevage ? Une première approche méthodologique sur le cas de la France. *INRA Productions Animales*, 28(1), 23-38.
- SPF Economie. (2009). *Analyse des coûts et prix des différents maillons du processus de production de viande bovine*. Service public fédéral Economie, PME, classes moyennes et énergie, 68 p.
- SPF Economie. (2019). L'évolution structurelle de l'agriculture belge. *Carrefour de l'Economie*, 17, 20-43.
- SPF Economie. (2020). Chiffres clés de l'agriculture. *L'agriculture belge en chiffres*. [Document PDF]. 44 p. https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/FR_kerncijfers_landbouw_2020_v19_avec_couverture_pour_web.pdf. Consulté le 26/12/2020.

- SPW. (2017). Circuits courts-Vente directe à la ferme. Dans *Portail de l'agriculture wallonne*. Récupéré sur <https://agriculture.wallonie.be/circuits-courts-vente-directe-a-la-ferme>. Consulté le 08/12/2020.
- SPW. (2019). Tendances de la production agricole : Secteur animal. Dans *Etat de l'environnement wallon*. Récupéré sur <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/AGRI%203.html>. Consulté le 04/12/2020.
- SPW. (2020-a). L'agriculture wallonne en chiffres. *Bilans et perspectives*. Agriculture SPW Editions. [Document PDF]. 14 p. <https://agriculture.wallonie.be/agriculture-wallonne-en-chiffres>. Consulté le 24/10/2020.
- SPW (2020-b). Evolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie. *Bilans et perspectives*. Agriculture SPW Editions. [Document PDF]. 91 p. Récupéré sur <https://agriculture.wallonie.be/evolution-de-l-economie-agricole-et-horticole-wallonne>. Consulté le 25/10/2020.
- SPW. (2020-c). Utilisation de l'espace agricole. Dans *Etat de l'environnement wallon*. Récupéré sur [http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/AGRI%201.html#:~:text=En%202019%2C%20les%20prairies%20permanentes,SAU%2C%20soit%20309%20180%20ha.&text=Le%20ma%C3%AFs%20fourrager%20\(7%2C2,mais%20dans%20une%20moindre%20mesure](http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/AGRI%201.html#:~:text=En%202019%2C%20les%20prairies%20permanentes,SAU%2C%20soit%20309%20180%20ha.&text=Le%20ma%C3%AFs%20fourrager%20(7%2C2,mais%20dans%20une%20moindre%20mesure). Consulté le 27/12/2020.
- Stassart, P., & Jamar, D. (2012). Agriculture biologique et verrouillage des systèmes de connaissances Conventionalisation des filières agroalimentaire bio. *Desenvolvimento e Meio Ambiente*, 25.
- STATBEL. (2020). Fermages dans l'agriculture. Dans *Statbel La Belgique en chiffres*. Récupéré sur <https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/fermages-dans-lagriculture>. Consulté le 24/10/2020.
- Stoessel-Ritz, J. (2017). Agriculture et lien social : Travailler la terre et produire des transactions sociales pour le bien commun. Dans *Ruralité, nature et environnement*. ERES, 149-180.
- Streith, M. (2008). Les agriculteurs et la reconstruction du lien social. Actions innovantes en milieu périurbain parisien. *Agriculteurs et agricultures dans leur relation à la ville, 1*, 159-167.
- Tirel, J.-C. (1983). Le débat sur le productivisme. *Economie rurale*, 155(1), 23-30.
- Tirel, J.-C. (1991). L'extensification : Chance ou défi pour les exploitations agricoles ? *INRA Productions Animales*, 4(1), 5-12.
- Van Snick, G. (1993). *La galerie des champions Blanc Bleu Belge*. Gramme-Balancier.
- Vanbelinghen, N. (2017). *Les coopératives citoyennes et groupements de producteurs en tant que systèmes agroalimentaires alternatifs en Région wallonne Etat des lieux de leurs revendications et questionnements relatifs à une redéfinition du rôle des autorités publiques au regard de l'émergence de ces initiatives*. [Mémoire]. Université catholique de Louvain.
- Vankeerberghen, A. (2013). La transition des agriculteurs wallons vers l'agriculture biologique. *Quelle transition pour nos sociétés?*, 123 p.

Annexes

Annexe 1 : Représentation schématique de la perspective multi-niveaux de la transition



Annexe 2 : Première version du tableau des coopératives et de leurs caractéristiques

Acteurs	Statut	Nombre de coopérateurs	situation géographique	Bio ou non?	Races	Valeurs sur leur site	Cahier des charges	lignes de conduite spécifiées dans le cahier des charges ou par mail	Personne de contact
En direct de mon élevage	Société coopérative	+/- 120	Wallonie	Les 2	BBB Limousine Blonde d'aquitaine Charolaise Parthenaise Augustus Salers	slogan : Coopérative pour une agriculture familiale et éco-responsable -viande de boeuf de qualité : bonne pour la santé et l'environnement -agriculture durable : bien être des animaux et respect de l'environnement - ferme familiale : de taille humaine -revenu équitable -traçabilité exemplaire pour l'alimentation des animaux et leur passeport	non	privilégie les éleveurs naisseurs-engraisseurs ration de finition imposée : -Pas de soja et OGM ; -Le plus de feed possible et le moins de food possible (limiter la concurrence avec l'alimentation humaine) ; - Limiter l'impact C (émissions de gaz à effet de serre) : graines de lin ; - Enrichir la viande en oméga-3 (graines de lin), sélénium, vitamines et autres oligo-éléments pour favoriser la santé du consommateur en plus de celle des bovins ; - Uniformiser la qualité de la viande produite par les différents coopérateurs.	Frédéric Rollin frrollin@ucliege.be
Cornu	Société coopérative	6	Province du luxembourg (Libin) ?	non	BBB?	-qualité du produit -bien être animal -volonté de traçabilité totale de la filière -revenu équitable -respect de la biodiversité	oui	-éleveurs naisseurs et engraisseurs -animaux nés, élevés et abattus dans un rayon de 150 km -classe de permis d'envi 2 ou 3 -exploitations de type familial -allaitement naturel du veaux jusqu'à ses 5 mois - prairies 6 mois/an - max 2 UGB/ha de prairie -volonté d'autonomie maximale en matière d'alimentation animale (min 80% sur l'exploitation et si extérieur : dans un rayon de max 150 km) - pas d'OGM	Nicolas Guillaume n.guillaume@cornu.be 0491/52.58.58

Groupement viande biologique d'origine belge	Société coopérative	50	Province du luxembourg = majeure partie des éleveurs situés en Ardenne	oui	Limousine Blonde d'aquitaine Parthenaise	slogan: Une viande de haute qualité, bonne pour la santé et l'environnement	pas spécifique à la coopérative mais cahier des charges bio	-Naisseur-engraisseur. -Taureaux moins de 26 mois. -Femelle pour la découpe inférieure à 64 mois (le reste va en préparation). -Finition commune, nous retravaillons actuellement à adapter la formule de finition. -Il faut annoncer ses animaux qq mois à l'avance pour faciliter le planning.	bernardm@skynet.be
Sainbiooz	Société coopérative	5		oui	Limousine Parthenaise Rouge des prés blonde d'aquitaine charolaise	- le local et la contribution à l'économie belge - juste - fermes familiales - juste rémunération des acteurs : équité et transparence - qualité organoleptiques - bien être animal - respect de l'environnement (16 indicateurs) - nutrition et santé humaine	oui +cahier des charges bio		Christophe Toussaint +32 495 22 64 92

Coopérative fermière de la Gaume	Société coopérative	2 (pour bovin) viande bovine des cuestas et Boeuf des prairies gaumaises	Gaume	les 2		-agriculture locale de qualité -produits de qualité respectant les normes environnementales. - circuits courts -activité économique équitable -agriculture extensive	oui pour boeuf des prairies gaumaises	4 principes : -Fonder l'élevage sur le pâturage -croissance lente, alimentation naturelle et gestion en troupeau. - Articuler ELEVAGE et ENVIRONNEMENT - gérer de façon négociée le développement de la filière entre acteurs d'un territoire identifiable - A l'échelle du PRODUIT (principe en construction)	Matthieu contact@gaumefermiere.com
Herdiers	Association de faits	5 (pour les bovins)		non	Highland Angus Aberdeen Galloway Parthenaise	slogan : « Extensivement productif dans le respect de l'Homme, du Bétail et de la Nature ». Nos objectifs sont : Faire connaître notre métier d'éleveurs extensifs en réserve naturelle. Interconnecter les éleveurs extensifs pour faire circuler les infos et faciliter l'échange d'expérience.	non		http://herdiers.paturation.be/acteurs/

Annexe 3 : Présentation des coopératives

Groupement Viande Biologique d'Origine Belge (GCBOb)

C'est la coopérative la plus ancienne que nous avons rencontrée, elle a vu le jour en 1998 de l'initiative de quatre éleveurs qui désiraient se différencier et trouver une solution pour commercialiser leurs bêtes issues de l'agriculture biologique. Leur idée initiale était de développer un commerce en vente directe aux particuliers. Dans le but de se faire connaître, ils se sont rendus dans une foire agricole où ils se sont fait aborder par l'enseigne de supermarchés Delhaize. S'en suit une collaboration sur la durée, Delhaize étant toujours leur principal client. Aujourd'hui, ils sont sept coopérateurs (3 historiques et 4 nouveaux), ils ont préféré rester peu nombreux aux commandes mais se sont ouverts à d'autres éleveurs (une trentaine) qui sont désignés comme « fournisseurs », ils fournissent leurs bêtes à la coopérative mais n'ont pas de pouvoir de décision. Au sein de cette coopérative, il n'y a pas de contrats écrits, ni avec Delhaize, ni avec les fournisseurs, ils fonctionnent sur base d'engagements moraux. Leurs objectifs principaux sont de produire une viande de haute qualité pour jouer un rôle sur la santé du consommateur, tout en préservant l'environnement.

En Direct de Mon Elevage

En Direct de mon Elevage est une société coopérative qui a été créée à partir d'un bras commercial existant. L'initiateur principal est Yves Perreaux, à la fois éleveur pour la filière conventionnelle et bio, il fait partie du conseil administratif de la coopérative GVBOB, il a également développé un commerce indépendant en tant que chevillard qui lui permet de travailler avec une centaine d'éleveurs. Début 2018, le scandale Veviba frappe la filière de la viande, c'est l'élément déclencheur de la création de la coopérative. Faisant partie de GVBOB, Yves Perreaux connaît le fonctionnement des coopératives et la force de négociation qu'elle peut apporter pour s'imposer. Il propose donc à ses clients éleveurs de se lancer dans l'aventure et tous le suivent à l'exception d'un futur pensionné. La coopérative rassemble des éleveurs bio et non bio. Il s'entoure d'agriculteurs avec une grande volonté pour former le conseil d'administration. Malgré le nombre élevé de coopérateurs, tout le monde se retrouse les manches ; chaque coopérateur fait partie d'une cellule ou d'un atelier de travail : cellule technique pour l'alimentation du bétail, cellule éthique, cellule marketing et cellule vente. Un an après sa création, la coopérative fait un grand pas en investissant dans son propre hall de découpe à Perwez. C'est une étape significative pour une plus grande maîtrise de leur production. Ils ont opté pour diversifier leurs voies de commercialisation. Ainsi ils commercialisent leur viande en majorité dans les centrales viande pour les indépendants qui travaillent dans les grandes surfaces mais aussi chez les bouchers. Ils ont donc choisi le créneau du distributeur et la coopérative ne fait pas de viande directe. Ils soutiennent les éleveurs coopérateurs qui souhaitent le faire mais ceux-ci restent peu nombreux. En deux ans et demi, la coopérative a eu un développement rapide et qui fonctionne, ils ont décidé maintenant de freiner les entrées de nouveaux coopérateurs afin de solidifier le noyau actuel. Leurs objectifs principaux sont de

produire une viande de qualité en respectant l'environnement et le bien-être de l'animal tout en fournissant une rémunération juste aux éleveurs qui la produisent.

Sainbiooz

Petite coopérative réunissant six éleveurs coopérateurs autour d'un projet commun : créer une marque de viande bovine bio, produite localement dans le respect de l'homme et de la nature. Créée en Mai 2020, c'est la coopérative la plus récente que nous avons rencontrée. L'initiative est partie d'un étudiant entrepreneur qui a déclenché l'idée parmi les éleveurs qui ont très vite accrochés. Le projet a été construit pendant un an et demi par les éleveurs avant de voir le jour. Deux acteurs supplémentaires participent à faire fructifier le projet en conseillant les éleveurs dans l'organisation et la gestion de la coopérative. Aujourd'hui, ils sont parvenus à commercialiser leur viande dans des supermarchés sous la marque Sainbiooz et chez des bouchers en vente directe. Ils ont beaucoup d'ambitions pour le futur : adhésion de nouveaux coopérateurs, investissements communs dans des équipements et installations, nouveaux partenariats de commercialisation.

Cornü

Le point de départ de Cornü remonte à la Foire de Libramont édition 2018, cette foire agricole est l'évènement annuel qui rassemble un grand nombre d'agriculteurs wallons. Deux frères éleveurs ont l'occasion d'échanger sur le projet novateur de créer une marque de viande wallonne. Intéressés par l'idée, ils se renseignent auprès de l'auteur d'une étude sur le sujet. Le projet pourrait être un moyen de mieux maîtriser leur production et de créer une marque qui appartient aux éleveurs. Ils se lancent dans l'aventure avec un autre éleveur. C'est donc la plus petite coopérative que nous avons rencontrée, elle se compose de trois éleveurs dont deux frères qui travaillent sur la même exploitation. Cependant le petit noyau de coopérateurs s'entoure d'autres acteurs pour les soutenir dans leur projet : un vétérinaire, un nutritionniste, un juriste, un expert retail. Ils commercialisent leur viande auprès de quelques grandes surfaces, dans des collectivités et en vente directe dans une épicerie qu'ils ont ouverte au centre de leur village. Ils sont en train de se doter d'un stand de découpe, outil qui leur permettra de faire un pas supplémentaire vers la maîtrise totale de leur production. Leurs objectifs principaux sont de proposer un produit de haute qualité dans le respect de la biodiversité et du bien-être animal et de pouvoir maîtriser les maillons de la filière pour offrir un revenu décent aux producteurs.

Annexe 4 : Guide d'entretien

Se présenter	<ul style="list-style-type: none"> - Je suis étudiante à l'ULB en dernière année de master en science et gestion de l'environnement. - Je réalise un mémoire sur la transition vers un système extensif de l'élevage bovin allaitant en Wallonie. - Je vous remercie d'avoir accepté l'entretien et de porter un intérêt à mon projet. - Si cela ne vous pose pas de problème, je vais enregistrer notre entretien. Cet enregistrement restera anonyme et en ma seule possession.
Objectifs du mémoire	<ul style="list-style-type: none"> - analyser le fonctionnement de la filière et d'identifier les différents acteurs en amont et en aval de l'éleveur. - étudier comment les changements de pratiques et les transitions de système s'opèrent dans le milieu agricole - Observer le fonctionnement des coopératives d'éleveurs - comprendre ce qu'elles leur apportent et identifier l'influence qu'elles peuvent avoir sur les pratiques d'élevage et la gestion de l'exploitation. <p>=> Pour ce faire, j'ai décidé de m'entretenir avec les personnes de contact de quatre coopératives d'éleveurs en Wallonie et d'envoyer un questionnaire à tous les éleveurs faisant partie des coopératives.</p>
Présentation de l'acteur	<ul style="list-style-type: none"> - Quel est votre rôle au sein de la coopérative? depuis combien de temps ? Pourquoi faire partie de la coopérative?
Présentation de la coopérative	<ul style="list-style-type: none"> - Création : qui est à la base de l'initiative et quel a été l'élément déclencheur de la création de la coopérative - Comment a évolué la coopérative ? date des premières réflexions, date de la création, évolution rapide ou plutôt lente (combien de coopérateurs au départ et combien aujourd'hui)? - structure de la coopérative : différents acteurs ? Quels sont vos partenaires ? - procédure d'entrée pour un coopérateur, cahier de charge à suivre? - Les valeurs de la coopérative : priorité sur certaines valeurs ? - Quel est votre moyen de commercialisation ? Pourquoi ce choix ? - Qu'est ce qui est organisé par la coopérative : événements, visites, conférences ? (à quelle fréquence?)
Relation coopérative - éleveur	<ul style="list-style-type: none"> - Avantages coopérateurs : Qu'apporte la coopérative aux éleveurs qui en font partie ? (point de vue technique, relationnel, moral, financier) - Est-ce que la coopérative influence d'une façon ou d'une autre le système d'exploitation des éleveurs qui en font partie ?

Questions générales	<ul style="list-style-type: none">- Quels sont d'après-vous les leviers de réussite d'un groupement sur le long terme ?- Quelles sont d'après-vous les causes d'échecs de ces groupements ?- Rivalité : entre coopératives, entre éleveurs ?- Quelles sont les perspectives pour le futur ?- Quelque chose à ajouter? Un point qu'il serait intéressant d'aborder dont on n'a pas encore discuté ?
---------------------	--